

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Territoires
Compétences Environnement ESS Impact Transformation
Innovation
RSE Engagement
Numérique

Sommaire

EDITO	4
Crise, crise énergétique, climat	4
DOSSIER DU MOIS.....	6
Lancement de la démarche prospective « Intérêt général 2050 »	6
NOUVEAUX MODELES D’AFFAIRES SOCIETAUX	9
Domaine du mois : l’éducation.....	10
Adopter une démarche intégrée de la mesure d’impact : retours d’expériences	13
Etude sur la double peine de la pauvreté	14
Rapport de l’IPBES : arrêtons de voir la nature comme une valeur marchande	14
Au-delà du PIB : l’espérance de vie en bonne santé comme indicateur de développement durable	16
Oil & gas divestment : l’Université Cambridge prend ses distances avec les entreprises pétro-gazières.....	17
L’ESS EN MOUVEMENT	19
Le mécénat d’entreprises se dote d’une charte de déontologie, un outil pour mieux responsabiliser tous les acteurs.....	20
La France associative en mouvement	21
Guid’Asso : une nouvelle politique publique de l’accompagnement des associations	22
Insertion pour l’Activité Economique (IAE) : alerte sur la baisse de crédits en 2023	27
5 ans d’Emmaüs innove.....	28
RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES.....	31
La 5e édition du Panorama des Fondations et Fonds de dotation créés par des entreprises mécènes !.....	32
RSE : qu’attendent les Français des entreprises en matière d’engagements ?	36
8 ^{ème} Convention de l’Alliance Dynamique	38
Le UN Global Compact publie une stratégie pour maximiser la contribution des entreprises chinoises aux ODD40	
TRANSFORMATION DIGITALE	42
Annuaire en ligne de solutions RSE.....	43
La blockchain Ethereum réussit son « merge » et va réduire sa consommation énergétique de 99.95%	43
Data, intelligence artificielle et cybersécurité dans les territoires.....	45
Lancement du 1er accélérateur dédié à l’inclusion numérique à l’échelle nationale	46
MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES	48
Mécénat de compétences et bonnes pratiques : zoom sur l’étude de l’INJEP	49
Baromètre perception de l’égalité des chances en entreprise.....	52
Plus de 100 médias adoptent une charte pour « un journalisme à la hauteur de l’urgence écologique »	52
Egalité homme-femme : près de 300 ans pour atteindre les ODDs au rythme actuel	55

TERRITOIRES INNOVANTS	57
Découvrez la promotion 2022 des « Territoires de Confiance » !	58
3e édition du Trophée des Solutions en régions contre l'exclusion énergétique	59
Puissance des Idées Simples : les « carnets de campagne » de Philippe BERTRAND	60
En Espagne, des trains gratuits pour lutter contre l'inflation en limitant les émissions de gaz à effet de serre....	64
Le Danemark : premier pays à contribuer au mécanisme de « pertes & dommages ».....	65
L'Union Européenne veut constituer des réserves stratégiques de lithium et terres rares	66
A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT	68
Science de l'attribution : comment associer un évènement climatique extrême au changement climatique	69
Un rapport multi-agences alertent sur les risques de franchir des « points de bascule »	70
Face à la crise énergétique, les subventions aux énergies fossiles ont doublé en 2021	73
Les énergies renouvelables au soutien de la crise énergétique	75
Protection de l'environnement : la France à la traîne au sein de l'UE	76
La France veut rattraper son retard dans l'éolien et le solaire	78
Objectif 1.5°C : les entreprises du G7 ne sont pas sur la bonne trajectoire.....	79
Judiciarisation de la lutte climatique : les ONG mettent la pression	81
POUR ALLER PLUS LOIN	84
Evènements clés	84
A découvrir	86

Crise, crise énergétique, climat ...

L'automne 2022 suscite de nombreuses inquiétudes. La hausse des prix des énergies débutée en 2021 et exacerbée par la guerre en Ukraine atteint un niveau difficilement supportable socialement. Comme le souligne l'Observatoire national de la précarité énergétique dans ses dernières publications, le nombre de personnes éprouvant des difficultés à se chauffer convenablement risque de s'accroître du fait de moyens financiers insuffisants et de la mauvaise qualité thermique de leur logement. Couplée à une inflation générale, cette hausse vertigineuse et inédite des prix de l'énergie et la pénurie annoncée inquiètent les populations et les gouvernements partout en Europe et dans le monde.

Pour de nombreux économistes, une crise plus générale est possible avec des conséquences sociales importantes. En France, des mesures ont été prises pour limiter les conséquences de ces hausses pour les particuliers (bouclier tarifaire, chèque énergie, aides aux rénovations) et les entreprises. Ces mesures d'urgence indispensables coûtent cependant très cher et la question se pose de leur pérennité. D'ores et déjà, les prix régulés du gaz et de l'électricité devraient augmenter de 15% début 2023 soit des niveaux difficilement supportables notamment pour les personnes et foyers modestes.

La question de l'énergie et de ses prix, que nous évoquons régulièrement dans nos bulletins de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale, va occuper une part encore plus importante des débats dans les mois à venir. Ceci d'autant plus que les mesures d'urgence prises ont un impact sur le climat. L'OCDE et l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) viennent ainsi dans un récent rapport d'indiquer que les subventions aux énergies fossiles sont reparties à la hausse en 2021 et devraient fortement augmenter en 2022.

Dans ce contexte de crise, crise énergétique et crise climatique, il n'est pas aisé de définir l'intérêt général ? C'est la raison pour laquelle, il nous est apparu nécessaire d'y consacrer notre dossier du mois, cela en relayant la démarche prospective « Intérêt général 2050 » lancée le 6 octobre dernier par la Fondation pour la co-construction du bien commun. Celle-ci se donne 7 ans pour se projeter et travailler sur les transformations de la société à partir des résultats du cadre systémique de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable de l'ONU. La démarche se veut apprenante et coconstruite avec tous les acteurs volontaires.

Nous attirons l'attention dans ce bulletin sur plusieurs publications intéressantes.

La première est la 5ème édition du Panorama des Fondations et fonds de dotation réalisé par nos partenaires : Les entreprises pour la Cité et le Centre Français des Fonds et Fondations, avec EY, parue le 5 octobre dernier. Ce Panorama permet de porter un regard sur les évolutions du secteur depuis une décennie et de tracer des perspectives. Il peut être enrichi par le retour d'expériences sur la démarche intégrée de la mesure d'impact proposé dans ce bulletin par notre partenaire Convergences.

La seconde est la 20ème édition de « L'état des lieux de la vie associative » (entre 1,4 et 1,5 millions d'associations en activité employant 1,8 millions de salariés) publiée par l'association Recherches et Solidarités. Cet état des lieux aborde la situation du bénévolat, le moral des dirigeants associatifs ou encore leur souhait d'une meilleure reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale de leurs associations. En complément, notre contributeur régulier à ce bulletin Pro Bono Lab nous propose une étude inédite sur l'impact du mécénat de compétences sur le monde associatif.

La dernière publication est le livre récent de Philippe Bertrand, animateur bien connu des « carnets de campagne » sur France Inter qui a sélectionné 700 initiatives citoyennes inspirantes parmi les 8 000 qu'il a eu l'occasion de présenter dans son émission quotidienne. Notre partenaire l'association ICDD (Initiative citoyenne et développement durable) nous propose dans ce bulletin une sélection des initiatives les plus remarquables.

Ce bulletin présente enfin plusieurs travaux de recherche. Ceux d'économistes qui proposent, pour aller au-delà du PIB, un nouvel indicateur de développement durable - l'espérance de vie en bonne santé - qui permettrait d'évaluer le bien-être à long terme et pourrait servir à calibrer les réformes des retraites. Ceux autour de la « science de l'attribution » portés par le réseau de scientifiques internationaux World Weather Attribution qui vise à répondre à la question « Comment associer un événement climatique extrême (canicules, inondations en 2022) au changement climatique ? ».

Bernard SAINCY

Président fondateur du cabinet Innovation
Sociale Conseil

Lancement de la démarche prospective « Intérêt général 2050 »

La démarche prospective « Intérêt général 2050 » a été lancée ce 6 octobre 2022 pour éclairer notre avenir commun à horizon 2050. Une première étape permettra de co-construire une approche partagée du bilan et des perspectives... en commençant par écouter les Français !

Cette démarche, animée par la Fondation pour la Co-construction du bien commun, s'inscrit en continuité avec celle qui a conduit à co-construire un bilan partagé des conditions d'activation de l'intérêt général en France.

Le cheminement collectif sur l'intérêt général de 2014-2021

La démarche collective s'est traduite par le cheminement suivant :

- En **2010**, Daniel LEBEGUE et Charles-Benoît HEIDSIECK rencontrent le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), Jacques DERMAGNE, pour lui proposer de lancer une démarche prospective sur les mutations de l'intérêt général en France. Les conseils sont clairs : « ne commencez pas par l'institution » et « attendez le juste temps » !
- En **2014**, sous l'impulsion d'Hubert ALLIER, membre du CESE et Directeur général de l'UNIOPSS, la démarche est initiée... le juste temps est (enfin) arrivé !
- En **2015**, deux mois après la signature de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'ONU et un mois avant l'Accord de Paris de la COP21, le [rapport « Intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance »](#) éclaire sur les dimensions politiques, juridiques, historiques et philosophiques du concept franco-français de « l'intérêt général ».
- En **2016**, après deux séminaires de mise en débat avec les réseaux et think tank français intéressés par les travaux, une [note de synthèse](#) est publiée pour inviter à qualifier les 3 leviers d'activation de l'intérêt général : la Vision partagée, la Gestion régulatrice et l'Action collective transformatrice. Le [livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! »](#) donne alors une vision systémique des enjeux et pratiques susceptibles de répondre aux nouveaux besoins du « faire société ».
- En **2018**, le [colloque « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? »](#) invitera à faire des ODD notre cadre commun pour (ré)inventer de nouveaux équilibres, et à co-construire avec les Territoires « l'ODD 17 en pratiques » au plus près des réalités de terrain. Suite à la consultation du Cabinet du Président de la République, les Ministres Jacques MEZARD puis Jacqueline GOURAULT impulseront la co-construction de la [Fondation des Territoires](#).
- En **2019**, le [dossier JURIS Associations « Intérêt général : un concept en mutation »](#) publiera les avancées du décryptage d'un concept au cœur du « vivre ensemble » en France. Le Secrétaire d'Etat à l'Engagement Gabriel ATTAL lancera la mission ministérielle « Accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités » pour éclairer « l'ODD 17 en pratiques ». Le [rapport lui sera remis 6 mois plus tard](#) – en pleine crise de COVID-19 – après une démarche de co-construction, avec une centaine de réseaux, d'une « feuille de route » de 21 mesures.
- En **2020**, la [démarche d'anticipation de sortie de crise](#) pour les actions et les acteurs d'intérêt général permet d'illustrer très concrètement la capacité à « faire alliance » pour faire face aux crises et accélérer la résilience. Le 20 novembre, le [Premier ministre lance les Contrats de Relance et de Transition Ecologique \(CRTE\)](#) invitant toutes les Collectivités territoriales à s'unir et à définir ensemble un « Projet de Territoire » soutenu par l'Etat jusqu'à la fin de leur mandature en 2025. C'est dans ce contexte que l'ANPP-Territoires de Projet publie le [Vademecum « Faire Territoire : osons AVEC et POUR tous ! »](#), ainsi que le [kit pratique « Elaborer son Projet de Territoire »](#). Le Cap est fixé !

Dossier du mois

- En 2021, le [colloque « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ! »](#) rend compte des avancées collectives depuis 7 ans, et les résultats sont remis aux institutions. La [proposition de loi d'expérimentation du droit d'alliance d'intérêt général](#) et la « [Charte du faire alliance](#) » viennent poser le Cadre de l'ODD 17 en pratiques pour réussir ensemble l'Agenda 2030 des ODD.

7 ans après son lancement, la démarche prospective sur les mutations de l'intérêt général a (dé)montré sa valeur ajoutée, et l'utilité d'en poursuivre les effets.

Les principes de la démarche prospective « Intérêt général 2050 »

Fort de ces avancées, la Fondation pour la Co-construction du bien commun se propose d'animer une nouvelle démarche prospective. Elle se donne 7 ans pour se projeter et travailler sur les transformations de société à partir du bilan de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD). 1^{er} cadre systémique universel engageant tous les acteurs, de tous les territoires, dans tous les domaines d'action, il présente un intérêt certain pour comprendre les interactions nécessaires afin de relever les défis de ce début de XXI^{ème} siècle. 2022-2029 est donc la période idéale pour suivre ses avancées, et identifier comment se projeter au-delà dans un contexte d'incertitudes grandissantes et de crises successives devenues pour certaines structurelles.

Fondée sur une méthodologie rigoureuse, telle que la résume Futuribles dans le schéma suivant, la démarche apprenante sera co-construite avec les acteurs volontaires et s'adaptera en permanence aux résultats progressivement acquis. Elle se caractérise par le regard croisé d'une diversité de profil d'acteurs qu'elle permettra d'impliquer par cercles concentriques successifs.

LA DÉMARCHE PROSPECTIVE: DE L'ANTICIPATION À L'ACTION



Les premières étapes : mobiliser autour d'un bilan et d'un cadre partagés !

La démarche a été lancée le 6 octobre 2022 à l'occasion de la 5^{ème} Journée de (Re)Connaissance du bien commun organisée à l'Assemblée nationale (cf. [article dédié](#)). Tous ceux qui le souhaitent seront invités à partager un bilan des 7 dernières années et à se projeter sur les 7 prochaines à partir du cadre systémique des ODD. Ce bilan partagé servira de base commune pour établir le cadrage de la démarche prospective.

Les **modalités pratiques de la première phase** sont les suivantes :

- Commencer par écouter les Français pour savoir ce que représente pour eux « 2050 »,
- Questionner les personnes, les organisations et les institutions impliquées dans la démarche 2014-2021 pour relire notre cheminement collectif,
- Recenser les travaux prospectifs à horizon 2050 pour qualifier la diversité des données,
- Animer un cycle de 3 sessions de travail sur l'élaboration d'une démarche prospective croisée,
- Organiser un séminaire de restitution de cette première phase au printemps 2023.

Les **sessions de travail** auront lieu de décembre 2022 à avril 2023 selon les objectifs suivants :

- **Janvier 2023** - Bilan partagé issu des différents regards,
- **Mars 2023** - Croisement d'une diversité d'exercices prospectifs à horizon 2030 et +
- **Avril 2023** – Partager les premiers résultats et co-construire le cadrage des prochaines étapes de la démarche prospective.

Pour commencer : écoutons les Français !

La 1^{ère} étape consiste à écouter les Français sur les fragilités qu'ils perçoivent, sur les moyens d'y répondre au plus près des besoins, et sur leur vision de 2050. L'Observatoire des partenariats a fait réaliser l'étude IMPACT-Citoyens en conclusion du programme IMPACT 2018-2022 qui a qualifié les enjeux du faire alliance en France, mesuré ses effets (en termes d'innovation, de performance et de confiance), et a recensé 1.000 exemples représentatifs de la diversité des modes de coopération qui incarnent la capacité de mobiliser tous les acteurs, dans tous les domaines, sur tous les territoires.

L'étude sera restituée lors du colloque « ODD 17 : les impacts du faire alliance en France ». Rendez-vous le 3 novembre pour en découvrir les résultats (cf. [programme](#) et [inscription](#)).



Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

DOMAINE DU MOIS : L'EDUCATION	10
ADOPTER UNE DEMARCHE INTEGREE DE LA MESURE D'IMPACT : RETOURS D'EXPERIENCES .	13
ETUDE SUR LA DOUBLE PEINE DE LA PAUVRETE	14
RAPPORT DE L'IPBES : ARRETONS DE VOIR LA NATURE COMME UNE VALEUR MARCHANDE .	14
AU-DELA DU PIB : L'ESPERANCE DE VIE EN BONNE SANTE COMME INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE	16
OIL & GAS DIVESTMENT : L'UNIVERSITE CAMBRIDGE PREND SES DISTANCES AVEC LES ENTREPRISES PETRO-GAZIERES	17

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Domaine du mois : l'éducation

Le cycle de webinaires « Cap 2030 vers de nouveaux modèles » propose une vision prospective de la diversité des chemins pour réussir l'Agenda 2030 des ODD. Retour sur les enseignements partagés sur l'éducation, le 15 septembre dernier.



Le webinaire « **Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers les nouveaux modèles de l'éducation !** » a réuni la Maison de l'Apprendre, le CRIJ Centre – Val de Loire, la Fondation TotalEnergies et Wweeddoo.

Des enjeux systémiques

L'exposé des motifs a mis en perspective **les défis de l'éducation**. Par nature, l'éducation est un domaine écosystémique au cœur de l'ODD 17. Il permet de s'articuler entre différents domaines d'actions, comme l'environnement avec les CPIE ; en mobilisant une diversité de profils d'acteurs, à l'instar de ce que favorise ELYX pour la promotion des ODD ; en agissant à différentes échelles du territoire, comme l'illustre la démarche Vitawin à Paris Est Marne & Bois.

L'éducation nous invite à restructurer nos modèles de pensée et d'action, à l'aune de 4 défis :

- *Economique & social* : comment s'adapter à la transformation des métiers, pour partie encore très largement inconnus ?
- *Evolution des apprentissages* : du savoir à l'expérience, avec un basculement des autorités, de « celles des pères à celles des pairs »,
- *Numérique* : comment intégrer les bouleversements du numérique – usage, utilisation des outils ... ?
- *Compétences* : comment passer de la maîtrise des outils à la relation, au savoir-être et à l'agir ensemble ?

Ces défis ont en commun un degré important d'incertitude. Dans ce contexte, comment construire avec les jeunes aujourd'hui, pour le monde de demain ?

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Une vision croisée des solutions au travers de 4 points cardinaux

Pédagogie de l'apprentissage, mobilisation avec les jeunes, investissement dans l'éducation, numérique au service des projets des jeunes : le dialogue a illustré la capacité d'innover avec son écosystème.

Angélique FIGARI, Présidente et co-fondatrice de **La Maison de l'Apprendre**, a éclairé un enjeu de pédagogie de l'apprentissage : **Comment apprendre à apprendre face à la transformation de la société ?** La Maison de l'Apprendre favorise et accompagne la coopération d'un réseau territorial d'acteurs. Elle développe la capacité individuelle et collective d'apprendre, de comprendre et d'agir, pour co-construire des réponses nouvelles aux enjeux sociétaux du territoire.

Elle anime une communauté décroïsonnée (familles, écoles, quartiers ...) qui partage ses connaissances, ses compétences et ses ambitions. C'est aussi un catalyseur qui favorise la coopération pour le développement et l'essaimage de projets répondant aux enjeux actuels et futurs d'apprentissage et de développement de compétences sur le territoire et au-delà, à l'instar du projet de tiers-lieu « apprendre & devenir » sur la métropole de Lyon. Cet archipel de tiers-lieux a vocation à accompagner les coopérations éducatives et l'engagement citoyen autour de 4 axes : transitions sociétales, égalité des chances, décroïsonnement et transition digitale.

Thierry FERREY, Directeur du **CRIJ Centre-Val de Loire**, a présenté l'apport de la mobilisation des jeunes : **Comment mobiliser les jeunes, au plus près des réalités de terrain, AVEC eux et non pas POUR eux ?** Le dispositif de l'Info Lab, créé à Orléans, et déployé à Tours, Vierzon et dans le bourg du Blanc, propose de mobiliser des jeunes de 16 à 30 ans, dans la gouvernance, le soutien et la réalisation de projets.

Chaque Info-Lab a en commun un socle de règles : lieu valorisant, équipement numérique de qualité, accompagnement par des professionnels de l'information-jeunesse et auto-gestion, avec accès possible en permanence à l'Info-Lab. A Orléans, les 130 résidents se répartissent à part égale entre porteurs de projets citoyens, culturels et événementiels, et entrepreneurs. Les collectivités et partenaires privés sont associés à cette dynamique. Ainsi, KEOLIS a soutenu et financé la conception de découverte de métiers en réalité virtuelle.

Karine KACZKA, Responsable Education & Insertion à la **Fondation TotalEnergies**, a développé le levier de l'investissement dans l'éducation : **Comment investir dans l'éducation, du soutien aux initiatives associatives à l'invention de nouveaux dispositifs ?** Cette Fondation d'entreprise agit en faveur de la jeunesse, en particulier la plus vulnérable, dans les territoires d'ancrage du groupe. L'éducation et l'insertion est l'un des 4 domaines d'actions prioritaires, aux côtés de la sécurité routière, de la protection des littoraux et du patrimoine. 3 principes guident les façons de faire de la fondation : agir ensemble avec les autres acteurs, avec les collaborateurs, en innovant.

La Fondation TotalEnergies soutient des acteurs associatifs et du monde de l'éducation œuvrant sur le terrain pour les jeunes de 12 à 25 ans, via un soutien financier pluri-annuel, en expertise, et de la mise en réseau. Les priorités visées sont la recherche d'impact et le changement d'échelle. La Fondation joue aussi un rôle de catalyseur territorial, à l'instar de la mobilisation multi-acteurs (branches professionnelles, structures d'insertion ...) mise en œuvre pour le Campus des nouveaux métiers de l'industrie, l'Industreet, ouvert à Stains fin 2020. L'Industreet propose à des jeunes de 18 à 25 ans une

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

formation pratique, dont le principe est « faire pour apprendre » à 10 métiers dans 5 filières industrielles. Cette pédagogie innovante développe le savoir-faire et le savoir-être des jeunes.

Laurent LESCURE, Président et Co-fondateur de l'entreprise sociale **Wweeddoo**, a témoigné sur l'**enjeu du numérique** : **Comment le numérique est au service de l'épanouissement et de l'accomplissement des jeunes ?** Wweeddoo est une Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale créée en 2015. Selon son manifeste, un jeune en projet est un citoyen en puissance. Sa mission est d'engager le plus grand nombre de jeunes de 18 à 30 ans à lancer des projets, en mettant à disposition des acteurs publics et privés de l'éducation, des territoires et des filières des ressources numériques. Les soutiens se matérialisent par des encouragements, des conseils, des contacts, du matériel et des financements.

Plus de 50 000 jeunes ont bénéficié du soutien des acteurs & ressources mobilisés par Wweeddoo. Trois formats sont possibles : campagnes thématiques de mobilisation des jeunes, comme celle dédiée aux collectivités territoriales « Projets territoires de jeunesse » ; modules construction de projet et vitrine, à l'instar de l'appel à projet porté par la CAF du Tarn et des modules numériques de mise en relation des projets des jeunes, selon leurs besoins, avec des ressources professionnelles (fédérations, filières métiers, organisations professionnelles ...) ; éducatives (campus des métiers, enseignement secondaire, enseignement supérieur ...) et des ressources territoire/culture/social/sports (services jeunesse, associations, programmes nationaux, Collectivités territoriales).

De l'Action aux Interactions pour inventer des modèles socio-économiques solides à horizon 2030 !

La mise en débat prospective a souligné **5 leviers majeurs pour co-construire de nouveaux modèles** :

- Le besoin d'apprendre à **faire ensemble**,
- La valorisation de ce qui existe et **l'investissement dans l'ingénierie de l'alliance**,
- **L'accompagnement « interculturel »** entre acteurs associatifs, publics et économiques,
- La démultiplication de « moments d'étincelles » avec les jeunes via **des projets communs**
- L'introduction dans le **Code de l'Éducation** des coopérations d'intérêt général (cf. article 3 de la [proposition de loi](#) « expérimentation du droit d'alliance d'intérêt général »)

Pour bénéficier de la richesse de ces échanges, nous vous invitons à [consulter en replay](#) le webinaire « Modèles socio-économiques : Cap 2030 vers de nouveaux modèles de l'éducation ! ».

Retrouvez l'ensemble des ressources de ce programme sur [la page dédiée](#).

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Adopter une démarche intégrée de la mesure d'impact : retours d'expériences

Ce livrable, fruit du cycle 2022 des Petits déjeuners de la mesure d'impact, organisés par [Convergences](#) et co-animé avec l'[Avisé](#) et [Improve](#), a été lancé à l'occasion du Forum Mondial 3Zéro 2022 qui a eu lieu le 5 et 6 septembre 2022 au Palais Brongniart.

En partenariat avec Convergences :



Après quatre ans de travail sur la mesure d'impact social, les Petits déjeuners de la mesure d'impact se sont intéressés à la mesure d'impact environnemental depuis 2021. Ce travail a pour ambition de pousser la réflexion, en s'interrogeant sur la manière de concilier les mesures d'impacts économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche d'évaluation dite intégrée. En effet, de nombreuses organisations, porteur·euse·s de projet de l'ESS comme acteur·rice·s de la finance à impact, partagent le constat d'un intérêt croissant pour les actions visant plusieurs dimensions d'impact et d'un besoin d'outils et de méthodes pour leur évaluation.

Si des pistes de réflexion ont alors été présentées, plusieurs interrogations ont rapidement émergé sur la notion même de démarche intégrée. En effet, à l'heure actuelle, il n'existe ni définition claire ni méthode officielle pour mener ce type de démarche. Afin de répondre à ces questionnements, les membres du Groupe de travail ont adopté une démarche exploratoire sur la base d'un questionnaire créé collectivement. La publication recueille ainsi les témoignages de différent·e·s acteur·rice·s (associations, collectivités, fondations d'entreprise, évaluateur·rice·s), ayant mis en place une évaluation d'impact multidimensionnelle, en France ou à l'étranger.



Livrable issu du cycle 2022 des Petits déjeuners de la mesure d'impact

Organisé par :



Co-animé par :



Cet outil est un aperçu de plusieurs méthodologies et d'expériences existantes sur cet enjeu dans le but d'accompagner les organisations qui cherchent à évaluer l'impact de leurs activités. Il n'a pas vocation à être exhaustif mais plutôt d'inspirer et guider les structures dans leurs réflexions. Il se compose de neuf fiches, construites de la même façon pour en faciliter la lecture :

- ✓ Une carte d'identité permettant aux lecteur·rice·s de comparer chaque expérience à leur situation et aux autres expériences décrites pour souligner les possibilités de répliquabilité des méthodes utilisées (en fonction du budget, durée, nombre de personnes mobilisées, type d'évaluation, etc.) ;
- ✓ Une explication de l'évaluation d'impact menée, issue d'un questionnaire rempli par les structures, qui reprend la conceptualisation de leur démarche, sa traduction en indicateurs et méthodes et enfin les leçons apprises afin de partager les bonnes pratiques à des structures plus ou moins éloignées de leurs activités.

Nous vous invitons donc dès à présent à vous emparer de ce travail et à l'utiliser dans vos réflexions et démarches d'impact.

>> [Télécharger le livrable](#) <<

La reprise des Petits déjeuners de la mesure d'impact aura lieu début 2023. Pour plus d'informations, rendez-vous sur convergences.org/petits-dejeuners-mesure-dimpact/.

Lorelei Ursenbach, Chargée de programmation et mobilisation, Convergences
Gauthier Denonain, Assistant programmation et mobilisation, Convergences

Etude sur la double peine de la pauvreté

A l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination de la pauvreté, l'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale publient, conjointement, avec le soutien du Boston Consulting Group, une étude¹ démontrant que la double peine de pauvreté, phénomène économique entraînant un surplus de dépenses affectant les ménages pauvres*, continue de toucher de nombreux foyers en France malgré l'effet de compensation des aides sociales. Un constat accentué par le contexte inflationniste actuel.

Qu'est-ce que la double peine de pauvreté ?

La double peine de pauvreté désigne l'ensemble des mécanismes qui conduisent un ménage dont les revenus sont déjà restreints, à devoir payer en plus un prix plus élevé, par unité de consommation, que la moyenne des ménages. Phénomène complexe encore largement méconnu en France, il affecte cependant des millions de ménages en France. Pour aider à trouver des solutions concrètes, l'Action Tank Entreprise et Pauvreté et La Banque Postale ont décidé d'analyser en profondeur ce phénomène.

Parmi les principaux enseignements tirés de l'étude :

- La réalité toujours prégnante du phénomène de double pénalité de la pauvreté, pour l'ensemble des postes de dépenses essentiels analysés,
- La diversité des situations de double pénalité de pauvreté, et la grande amplitude entre les impacts financiers qu'elle peut avoir pour les ménages touchés,
- L'effet indéniable mais incomplet que peuvent avoir des mécanismes compensatoires (politiques publiques type APL, chèque énergie...) pour compenser une partie de ces effets.

Pour un ménage dont le profil de dépenses correspondrait aux dépenses moyennes constatées pour les ménages du premier décile de niveau de vie en France, la double pénalité, c'est-à-dire le montant estimé qu'ils paient en plus chaque année, s'élève aujourd'hui à environ 1500 euros par an, selon cette étude. Si l'on considère les aides sociales auxquelles les ménages du premier décile peuvent accéder en moyenne, la double-pénalité annuelle retombe à 100 euros environ.

Rapport de l'IPBES : arrêtons de voir la nature comme une valeur marchande

La crise mondiale de la biodiversité est aussi due à notre façon de voir la nature et de privilégier très largement sa valeur marchande. C'est ce qu'affirme le dernier rapport de l'IPBES, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, rendu public le 11 juillet 2022. L'organisation publie à cette occasion le fruit d'un travail de quatre ans sur les valeurs qui peuvent être attribuées à la nature.

¹ L'étude a porté sur 7 postes de dépenses de base (loyer, charges, santé, transports, crédits, assurances et communications).

Article d'après :

- <https://www.labanquepostale.com/newsroom-publications/actualites/2022/etude-double-peinte-pauvrete.html>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

"La biodiversité est en déclin", a déclaré Ana María Hernández Salgar, la Présidente de l'IPBES. "Cela est largement dû au fait que notre approche actuelle des décisions économiques et politiques ne tient pas suffisamment compte de la diversité des valeurs de la nature. Cette évaluation représente une contribution précieuse à la réorientation de toutes les décisions afin qu'elles soient suivies de résultats bénéficiant à l'humanité et au reste de la nature."

Les décisions économiques et politiques ont donné la priorité à certaines valeurs de la nature, en particulier les valeurs instrumentales de la nature basées sur le marché, telles que celles associées à la nourriture produite de manière intensive. Bien qu'elles soient souvent privilégiées dans l'élaboration des politiques, ces valeurs marchandes ne reflètent pas adéquatement la manière dont les changements dans la nature affectent la qualité de vie des personnes. En outre, l'élaboration des politiques néglige les nombreuses valeurs non marchandes associées aux contributions de la nature aux personnes, telles que la régulation du climat et l'identité culturelle.

Afin d'aider les décideurs à mieux comprendre les manières très différentes dont les personnes conçoivent et apprécient la nature, le rapport propose une typologie originale et complète des valeurs de la nature. Cette dernière met en avant la manière dont les différents systèmes de connaissances et visions du monde influent sur la façon dont les personnes interagissent avec la nature et l'importance qu'elles lui accordent. Les auteurs ont ainsi identifié quatre approches : vivre de la nature, avec la nature, dans la nature et comme la nature. Vivre de la nature met l'accent sur la capacité de la nature à fournir des ressources comme la nourriture et les biens matériels. Vivre avec la nature met l'accent sur la vie des êtres vivants non humains, par exemple le droit intrinsèque d'un poisson à vivre librement dans une rivière. Vivre dans la nature renvoie à l'importance de la nature en tant que cadre contribuant à forger un sentiment d'appartenance et l'identité des personnes. Vivre comme la nature illustre la connexion physique, mentale et spirituelle des êtres humains avec la nature.

Or, selon le rapport, 74 % des études actuelles sur la nature sont centrées sur des valeurs marchandes, telles que celles associées à la nourriture produite de manière intensive, occultant toutes les autres valeurs que sont la régulation du climat, l'identité culturelle, ou encore la surexploitation des écosystèmes. *"Ainsi, un projet de développement peut générer des avantages économiques et des emplois, pour lesquels les valeurs marchandes de la nature peuvent être évaluées, mais il peut également entraîner la disparition d'espèces, et la destruction de sites patrimoniaux importants pour l'identité culturelle"* explique le professeur Patricia Balvanera. *"Cela implique donc de redéfinir 'développement' et 'bonne qualité de vie' et reconnaître la multiplicité des relations des êtres humains entre eux et avec le monde naturel."*

"Nous vivons tous de la nature. Elle nous fournit de la nourriture, des médicaments, des matières premières et de l'oxygène, assure la régulation du climat et joue bien d'autres rôles encore. La nature, dans toute sa diversité, est le meilleur atout dont l'humanité puisse rêver. Pourtant, sa valeur réelle est souvent ignorée dans les prises de décisions. Elle est délaissée dans la course aux profits à court terme. Si nous n'apprécions pas la nature et ne la prenons pas en compte dans les processus décisionnels, nous continuerons à la perdre, ce qui ne peut que nuire à l'humanité" réagit Inger Andersen, directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Cette grille de lecture est importante dans le cadre des négociations de la COP15 Biodiversité, qui sera finalement organisée à Montréal, au Canada, du 5 au 17 décembre, avec deux ans de retard. Il s'agit de redéfinir des objectifs mondiaux pour préserver la nature d'ici 2050, que certains voudraient aussi important que l'Accord de Paris pour le climat. Le temps presse : un million d'espèces est menacé de disparition, la déforestation en Amazonie bat des records, et l'agriculture intensive épuise les sols.²

Au-delà du PIB : l'espérance de vie en bonne santé comme indicateur de développement durable

Le débat sur la notion d'espérance de vie en bonne santé pourrait bien resurgir, alors que le sujet de la réforme des retraites pourrait revenir à la rentrée. De nombreux économistes, qui planchent sur le renouveau des indicateurs économiques, veulent en effet mieux prendre en compte cette donnée, qui affinerait selon eux le pilotage des politiques publiques.

Un groupe d'économistes a notamment proposé un nouvel indicateur qui permet d'évaluer le bien-être humain à long terme *"comme finalité ultime de développement durable"*. Cet indicateur, appelé *"Years on good life"* (YoGL, espérance de vie en bonne santé en français) est basé sur cette donnée. Il *"permet d'évaluer si une société est sur une trajectoire de développement durable en mesure de maintenir un niveau de vie élevé aux populations"*, écrivent-ils dans un article intitulée *"Espérance de vie en bonne santé, un indicateur de bien-être utile à la recherche"* et publié dans la revue scientifique PNAS. Selon les économistes, la mesure *"permet de comparer directement le bien-être humain entre différentes populations mais aussi différentes générations"*.

Cet indicateur pourrait par exemple être utilisé pour calibrer la réforme des retraites. En France, l'espérance de vie en bonne santé s'élève à 65,9 ans pour les femmes et 64,4 ans en 2020 pour les hommes, selon les chiffres publiés par l'Insee et basés sur les calculs d'Eurostat. À titre de comparaison, en 2004, les chiffres étaient de 64,3 ans pour les femmes et 61,5 ans pour les hommes. L'espérance de vie sans incapacité n'a donc que légèrement augmenté pour les hommes (+2,9 ans) en seize ans, et celle des femmes encore moins (+1,6 an).

Mais cet indicateur ne fait pas l'unanimité. Marc Fleurbaey, économiste à l'université de Paris Saclay et directeur de recherche au CNRS estime que le PIB ne peut pas rester le *"seul indice hégémonique. Il est clair qu'il faut arrêter de chercher la croissance matérielle pour elle-même, et se recentrer sur le développement humain, l'amélioration du bien-être, des conditions de vie des plus défavorisés, et sur la réduction des inégalités sociales qui entraînent un gâchis de potentiel humain considérable. Et tenir compte des limites planétaires de façon impérative"*.

Mais un indicateur basé uniquement sur l'espérance peut s'avérer trop restreint. La longévité ne révèle qu'une facette de la qualité de vie : on peut avoir une vie longue mais morose. D'autre part il néglige complètement les inégalités, puisqu'il ne représente que la longévité moyenne de la population. Par exemple, en 2020 aux États-Unis, l'écart est d'environ 5 ans d'espérance de vie entre blancs et noirs,

² Rapport de l'IPBES : arrêtons de voir la nature comme une valeur marchande – pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-40002-ipbes-rapport-decideurs.pdf>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/valeurs-nature-integration-processus-decisionnel-40002.php4>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/il-faut-arreter-de-voir-la-nature-seulement-comme-une-source-de-profit-a-court-terme-previent-l-ipbes-150921.html>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

selon les projections de l'Institut statistique sur la santé publique. L'économiste plaide ainsi en faveur *"d'indices de développement humain, comme celui calculé par le PNUD par exemple qui combine PIB, espérance de vie et scolarisation, et fait partie des indicateurs "objectifs", qui ne font pas appel à des données subjectives"*.

Une évolution également soutenue par l'économiste Eloi Laurent qui propose également un renouveau des outils de mesure économique. *"Il faut sortir de la croissance pour entrer dans la pleine santé, qui est un tableau de bord constitué de l'espérance de vie, des inégalités environnementales, de la santé mentale, des liens sociaux"*, indique le chercheur à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et Professeur à Sciences-Po et à Stanford. *"La santé doit devenir notre boussole au 21ème siècle et il faut fonder nos actions sur la pleine santé"*, souligne-t-il. *"Tout l'enjeu est de transformer ces indicateurs de bien-être en politiques de bien-être"*.³

Oil & gas divestment : l'Université Cambridge prend ses distances avec les entreprises pétro-gazières

Cet été, l'Université de Cambridge a commencé à prendre ses distances avec les entreprises pétrolières et gazières. Elle répond à la pression des organisations étudiantes et du corps professoral qui militent en ce sens depuis plusieurs années. En mai dernier, ils avaient ainsi mené des actions à Cambridge et à Oxford pour pousser les directions des universités à ne plus laisser ces entreprises financer la recherche universitaire.

Pour commencer, la direction de l'université de Cambridge a annoncé qu'elle allait débaptiser le BP Institute, un institut de recherche financé à hauteur de 26 millions d'euros par la major britannique en 2000. Un nouveau nom devrait être trouvé prochainement. Mais cet automne, l'établissement ira un cran plus loin. Il va soumettre au vote la question du financement de la recherche et des partenariats auprès de son corps académique, qui décidera ou non de continuer de travailler avec le secteur des fossiles.

Ce vote a été demandé par des professeurs de l'université membres du "Regent House", l'un des comités de direction de l'établissement. En l'occurrence, quelque 84 professeurs ont soutenu cette motion, qui vise toutes les entreprises développant de nouvelles infrastructures liées aux énergies fossiles, explorant de nouveaux champs pétroliers ou gaziers, ou appartenant à un lobby contre le climat. La motion explique en effet que *"tout en faisant des donations à l'université de Cambridge, les entreprises des énergies fossiles continuent de payer des cotisations, pour plus de 10 millions de dollars par an pour certaines, à des groupes de pression industriels tels que l'American Petroleum Institute, qui promeuvent l'expansion des énergies fossiles et qui font du lobbying contre les réglementations climatiques"*.

L'enjeu financier n'est pas négligeable. Selon un article du quotidien anglais The Guardian, l'université de Cambridge aurait reçu près de 14 millions de livres de la part d'entreprises des secteurs pétrolier et

³ Au-delà du PIB : l'espérance de vie en bonne santé comme indicateur de développement durable – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/l-espérance-de-vie-en-bonne-santé-un-nouvel-indicateur-pour-calibrer-les-politiques-publiques-150900.html>
- <https://www.pnas.org/doi/pdf/10.1073/pnas.1907351118>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

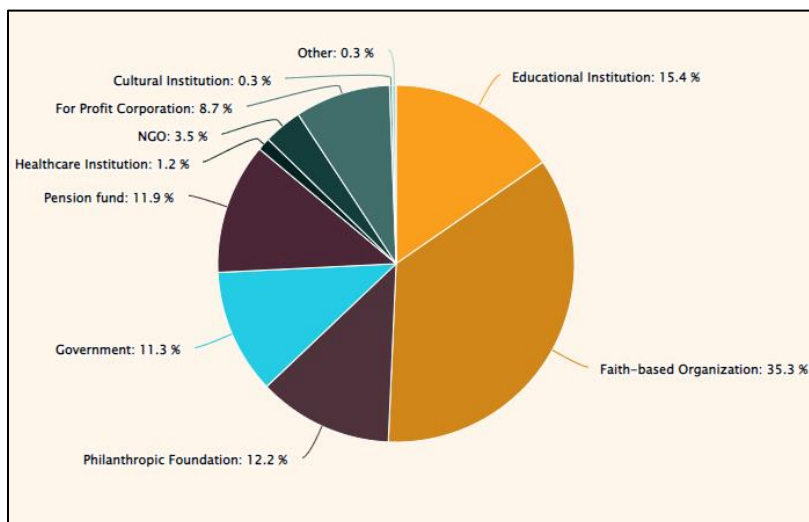
gazier entre les années 2017 et 2021. C'est l'une des universités anglaises les plus soutenues par l'industrie pétrolière, avec l'Imperial College de Londres.

La démarche est particulièrement originale lorsqu'elle est replacée dans le contexte français. Polytechnique, à Saclay, a en effet connu la même polémique ces dernières années, lorsque l'école d'ingénieurs a accepté que TotalEnergies installe un institut de recherche sur les énergies bas-carbone sur son campus. Comme à Cambridge, les étudiants se sont élevés contre ce projet, estimant qu'il s'agissait pour la major française d'un moyen d'augmenter son influence sur l'école. Mais à Polytechnique, pas question d'un vote.

Entre manifestations étudiantes, procès intenté contre le PDG de TotalEnergies pour prise illégale d'intérêt, proposition de la direction de l'école de déplacer le bâtiment... la polémique a duré plusieurs mois. C'est seulement en janvier 2022 que TotalEnergies a déclaré forfait, en se retirant du projet. À Cambridge, si le vote est favorable à la motion déposée par les 84 membres du Regent House, la procédure devrait donc être plus aisée.

Les campagnes de désinvestissements ont pris de l'ampleur depuis quelques années. Plus de 1500 entités représentant 40 000 milliards de dollars s'étant engagées à désinvestir leurs actifs des activités pétrolières et gazières. Le débat demeure quant à la portée de ce genre d'action : vaut-il mieux retirer les actifs financiers de ces entreprises, ou conserver sa participation dans les entreprises afin d'avoir une voix au conseil et changer les choses de l'intérieur ? ⁴

Répartition des types d'institutions engagées au désinvestissement



Source : <https://divestmentdatabase.org>

⁴ Oil & gas divestment : l'Université Cambridge prend ses distances avec les entreprises pétro-gazières – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-fossiles/isr-rse/l-universite-de-cambridge-ne-veut-plus-etre-financee-par-les-energies-fossiles-151013.html>
- <https://www.varsity.co.uk/opinion/23252>
- <https://divestmentdatabase.org/>



L'ESS en mouvement

LE MECENAT D'ENTREPRISES SE DOTE D'UNE CHARTE DE DEONTOLOGIE, UN OUTIL POUR MIEUX RESPONSABILISER TOUS LES ACTEURS	20
LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT	21
GUID'ASSO : UNE NOUVELLE POLITIQUE PUBLIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS	22
INSERTION POUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (IAE) : ALERTE SUR LA BAISSSE DE CREDITS EN 2023	27
5 ANS D'EMMAÜS INNOVE	28

Le mécénat d'entreprises se dote d'une charte de déontologie, un outil pour mieux responsabiliser tous les acteurs

Un rapport de la Cour des Comptes de 2019 relevait certaines pratiques inadéquates dans les relations entre entreprises mécènes et associations. La charte de déontologie du mécénat d'entreprise répond à ces critiques ainsi qu'aux attentes de ces acteurs. Elle marque une responsabilisation collective du secteur pour faire progresser les pratiques, et vient d'être présentée le 18 octobre.

Une démarche volontaire et exigeante

Cette charte est l'aboutissement d'un travail collectif initié en 2020 qui a retenu les niveaux d'exigences les plus élevés. Elle est portée et reconnue par l'ensemble des organisations membres de la Coordination Générosités.

Selon Sylvain Breuzard, PDG de Norsys et Créateur du modèle de Permaentreprise, « Cette initiative collective rappelle qu'un don de confiance ne peut être qu'un don de conscience. Conscience que le monde associatif est le ciment de notre société et qu'il a besoin d'un cadre de relation entreprise mécène - porteur de projet respectueux et transparent au service de l'intérêt général ».

Une méthodologie de travail collégiale et transparente



C'est près d'une quarantaine d'entretiens qui ont été menés auprès d'entreprises mécènes, porteurs de projets et experts, permettant de fixer des principes en phase avec leur quotidien opérationnel.

« La charte du mécénat d'Admical sortie en 2011 et signée par près de 500 entités était une première étape dans la promotion des bonnes pratiques pour le secteur. Avec la charte de déontologie du mécénat d'entreprise, plus engageante, co-construite et portée par l'ensemble du secteur de la générosité, un nouveau cap est franchi », souligne Mathilde Cuchet-Chosseler, Déléguée déontologie au Don en Confiance.

Quatre grands principes pour des pratiques exemplaires

La charte pose quatre principes déclinés en exigences opérationnelles précises et simples d'appropriation :

- Gestion désintéressée des opérations de mécénat
- Respect mutuel mécène-porteur de projet
- Gestion rigoureuse et proportionnée des opérations de mécénat
- Communication transparente

« Nous nous réjouissons que le monde du mécénat d'entreprise se dote volontairement de règles et d'une charte de déontologie du mécénat. C'est une belle occasion d'éviter les dérives, de rassurer les acteurs et de rappeler que le mécénat n'est pas une niche fiscale mais un outil d'engagement au service de l'intérêt général », déclare Nils Pedersen, Président de La Fonda.

« Cette charte est un socle qui permet de consolider et sécuriser nos relations partenariales de manière durable, et de créer un lien de confiance et d'échange dans un rapport de parfaite complémentarité avec les associations », ajoute Didier Janot, Président de Horizon Bleu et de la Fondation PRISME.

Une démarche de progrès ambitieuse

Cette charte :

- fixe aujourd'hui des grands principes. Demain, elle sera complétée d'outils pratiques basés sur des exemples,
- fera l'objet d'une campagne de sensibilisation auprès de toutes les entreprises mécènes, petites et grandes,
- projette à terme de se traduire dans une démarche de labellisation.

"Je salue ce travail lancé en 2020 qui marque une démarche décisive et collective pour le secteur du mécénat. Le déploiement et le suivi du respect de la charte sera piloté par Admical et le Don en Confiance." confirme François Debiesse, Président d'Admical.

Consultez la charte de déontologie du mécénat d'entreprises, [sous ce lien](#).

La France associative en mouvement

Recherches et Solidarités publie, pour la 20^{ème} année consécutive, l'état des lieux de la vie associative. Elle y aborde la situation du bénévolat, le moral des dirigeants associatifs, ou encore leur souhait d'une meilleure reconnaissance du rôle citoyen et de l'utilité sociale de leur association.⁵

Connaissance et Reconnaissance

Réalisée par [Recherches et Solidarités](#) avec le soutien d'HEXOPEE, cette étude dresse, comme chaque année, l'état des lieux de la vie associative à partir des données chiffrées les plus récentes, issues de sources officielles :

- 66 500 associations créées entre juillet 2021 et juin 2022
- Entre 1,4 et 1,5 million d'associations en activité
- 145 000 volontaires en service civique
- 146 740 associations employant 1,8 million de salariés : près d'un salarié sur dix du secteur privé (9,2%)
- Percée de l'alternance dans les associations, avec 39 000 contrats signés en 2021

⁵ Article « La France associative en mouvement », inspiré de :

- <https://www.avise.org/actualites/la-france-associative-en-mouvement>

"Ce travail minutieux d'enquête et d'analyse vise bien sûr la connaissance fine d'organisations aux mille visages. Mais cette connaissance cumulée dans le temps long vise également, par ses effets de grandeur statistique, à susciter la reconnaissance qu'elles méritent, notamment de la part des pouvoirs publics", explique en préface De Roger SUE, sociologue.

Des avancées majeures

Figurent dans cette édition, **3 avancées majeures** dans la connaissance du secteur associatif :

1. Une estimation du **nombre d'associations en activité confortée** par une exploitation expérimentale du Répertoire National des Associations.
2. Une **approche inédite de l'emploi associatif** à partir des conventions collectives, permettant de percer le mystère des associations non classées ailleurs de la nomenclature d'activités.
3. Le suivi des **données relatives à la fiscalité des associations** : en 2020, 34 000 associations et fondations assujetties à la taxe sur les salaires et 117 000 à l'impôt sur les sociétés.

En savoir plus

> Découvrez l'[étude complète](#) et Consultez les [déclinaisons régionales de l'étude](#)

Guid'Asso : une nouvelle politique publique de l'accompagnement des associations

Le jeudi 21 octobre dernier, c'est à l'occasion du Forum National des associations et des fondations qu'a été dévoilée Guid'Asso, la nouvelle politique publique de l'accompagnement des associations.⁶

Constats & objectifs

Les associations jouent un rôle essentiel à la cohésion sociale et au dynamisme dans les territoires. Mais elles rencontrent aussi plusieurs difficultés qui nécessitent qu'elles soient accompagnées dans leurs parcours : un écosystème riche, composé de nombreux acteurs et dispositifs, propose d'accompagner les associations dans leur développement. Cependant, les acteurs comme les associations bénéficiaires identifient des marges de progrès pour en renforcer l'articulation, la lisibilité et la visibilité.

50% des Français se disent engagés dans la vie de son territoire et plus des 2/3 d'entre eux le sont par la participation à des activités associatives.

L'accompagnement des associations, c'est un **écosystème riche**, composé de nombreux acteurs et dispositifs qui propose d'accompagner les associations dans leur développement.

Cependant, les acteurs comme les associations bénéficiaires identifient **des marges de progrès** pour en renforcer l'articulation, la lisibilité et la visibilité.

⁶ Article « Guid'Asso : la nouvelle politique publique d'accompagnement des associations », inspiré de :

- <https://www.associations.gouv.fr/renforcer-l-appui-aux-associations.html>
- <https://www.associations.gouv.fr/la-genese-de-la-demarche.html>
- <https://www.associations.gouv.fr/les-impacts-de-la-reforme.html>

Les écueils constatés aujourd'hui :

- Un manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'appui aux associations
- Un manque de visibilité et de lisibilité pour les associations et pour les partenaires
- Des disparités territoriales (des zones blanches vs. des zones sur-dotées)
- Une fragilité des modèles socio-économiques des acteurs de l'appui aux associations

L'objectif final de la réforme est que chaque association, même la plus petite, puisse sur son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Pour faire face à quel besoins repérés ?

- Une complexification croissante de l'environnement juridique et réglementaire encadrant les activités associatives
- Des fortes disparités entre associations, que ce soit en termes de taille, de secteur d'activité ou de ressources (des associations très professionnalisées vs. des associations reposant uniquement sur des bénévoles)
- Un bénévolat protéiforme, dont notamment une vitalité du bénévolat d'action mais un essoufflement du bénévolat dirigeant
- Des difficultés associatives souvent multifactorielles et dont la prise de conscience peut être tardive

Par quels moyens mener cette réforme ?

- Co-construire la nouvelle stratégie territoriale en valorisant les dynamiques associatives et en facilitant les synergies
- Garantir un accès gratuit, de proximité et permettre une meilleure lisibilité du réseau de l'accompagnement
- Renforcer les acteurs de l'accompagnement

Genèse de la démarche

Le Mouvement associatif rejoint par différents rapports parlementaires et de l'inspection, défend depuis de nombreuses années la nécessité de mettre en place une stratégie territoriale pensée dans une logique de parcours, destinée à renforcer la performance de l'accompagnement des associations.

Novembre 2017

Suite à la rencontre avec le Premier Ministre, le Mouvement associatif organise des consultations avec l'ensemble des acteurs du monde associatif pour co-construire des propositions sur la vie associative, en lien avec le ministère.

Juin 2018

Ces consultations aboutissent à la remise d'un "Rapport pour une politique de vie associative ambitieuse" au Premier Ministre comprenant 59 propositions dont l'une porte sur le projet de structurer, mettre en réseau et d'animer l'accompagnement de la vie associative.

Novembre 2018

Cette proposition est reprise dans la feuille de route "vie associative" du secrétaire d'Etat à la vie associative, Gabriel Attal, qui est structurée en 3 axes et 15 mesures.

Juin 2020

Le ministère chargé de la vie associative est conduit à mener une expérimentation de stratégie territoriale de l'accompagnement associatif, en partenariat avec le Mouvement associatif qui porte sur 3 régions : Centre Val-de-Loire, Hauts de France et Nouvelle-Aquitaine.

Les principes de la démarche

L'objet final est que chaque association, même la plus petite, puisse sur son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Pour cela, la *préfiguration* repose sur trois axes :

- Co-construire la nouvelle stratégie territoriale en valorisant les dynamiques associatives et en facilitant les synergies ;
- Garantir un accès gratuit, de proximité et permettre une meilleure lisibilité du réseau de l'accompagnement ;
- Renforcer les acteurs de l'accompagnement.

Ainsi, des groupes de travail portés par l'État et ses services déconcentrés, d'une part, et les partenaires associatifs, d'autre part, expérimentent et proposent des solutions à tous les échelons (national, régional et départemental) dans une volonté de co-construction et avec le souci permanent de conserver de la souplesse afin de garantir l'adaptabilité aux contextes locaux.

Guid'Asso a **5 impacts majeurs pour les associations.**

- **Des interlocuteurs de proximité : Se rapprocher des associations...**

Sur le territoire, les associations connaissent des situations contrastées : dans une ville ou à la campagne, les structures d'appui ne sont pas toujours à proximité. Zones blanches, complexification des démarches liée au temps de déplacements, inégalités d'accès. Les enjeux sont colossaux et demandent un développement territorial structuré et mieux maillé.

Mailler le territoire, c'est garantir un accompagnement homogène et équitable, pour l'ensemble des structures associatives.

Stop aux zones blanches, stop aux déserts administratifs encore trop présents sur le territoire. Monter une association dans un territoire rural ne doit pas être plus compliqué que de le faire en ville.

...pour être plus en prise avec leur quotidien et les réalités locales
Au-delà d'avoir des interlocuteurs de proximité, il s'agit de travailler avec des structures se situant au carrefour des enjeux locaux. Pour être au plus près du quotidien associatif, il convient de comprendre les dynamiques économiques, sociales et institutionnelles pour accompagner au mieux.

Mieux mailler le territoire, c'est donc aussi permettre d'échanger avec des personnes ressources qui ne découvrent pas les dynamiques mais en sont informées.

- **Un appui qui s'adapte à tous les besoins sans multiplier les contacts : fini le labyrinthe pour avoir un appui sur mesure**

Les associations s'épuisent parfois à chercher une réponse qui soit :

- globale, car prenant bien en compte leur situation, à 360 degrés
- précise, car suffisamment détaillée et explicitée pour être sûr de ne pas être passé à côté d'un point important
- opérationnelle, car avec le mode d'emploi de ce qu'il faut faire, comment, quand, auprès de qui... Sans devoir pour autant passer des heures sur internet, ou à appeler 10 000 personnes, ou à prendre X rendez-vous avant d'y parvenir...

... bienvenue à un appui où la première porte ouvre toutes les autres
Et si dorénavant, la première porte était toujours la bonne ?

- Être accueilli et écouté pour comprendre la nature exacte du besoin et le bon niveau de réponses potentiel ;
- Être orienté et mis en relation avec l'acteur adapté, à qui on a pris le soin d'indiquer pourquoi et par qui on est arrivé auprès de lui ;
- Recevoir les informations essentielles avec le mode d'emploi, les contacts utiles ; C'est possible grâce à l'identification des acteurs ressources sur un territoire qui sont complémentaires, qui se connaissent et partagent la même volonté d'être aux côtés des associations, qui maîtrisent les compétences qu'ont chacun d'entre eux.

- **Un service fiable et de qualité grâce à la formation et l'outillage des acteurs : Des acteurs formés...**

Les associations doivent pouvoir bénéficier de la même qualité de service, peu importe le territoire dans lequel elles sont ou leurs questions. Les acteurs de l'appui à la vie associative doivent partager un socle de connaissances et de compétences communs grâce à un parcours de formation, initiale et continue, qui soit fondé sur un référentiel identique.

Ce parcours de formation doit :

- être adapté aux missions portées par les structures
- prendre en compte les spécificités de chacun
- structurer les fondamentaux des réseaux
- évoluer pour prendre en compte les nouveaux besoins

... et outillés pour un accompagnement sécurisé
Les démarches sont parfois complexes et évoluent, la réglementation peut se modifier, de nouveaux dispositifs peuvent être créés...

Autant de raisons qui nécessitent que les acteurs de l'appui aux associations soient toujours au fait de ces évolutions ou actualités et ne perdent pas de temps à faire ou à produire des ressources qui existent ailleurs.

S'inspirer des uns et des autres, compter sur des ressources vérifiées et validées sont des gages de fiabilité pour les acteurs mais aussi pour les associations qu'ils accompagnent.

- **Un accès gratuit pour toutes les associations : Un service gratuit pour être accessible à tous...**

Garantir l'accès gratuit à toutes les associations à un service d'appui performant, c'est un engagement nécessaire. Les associations n'ont pas toutes la même taille, les mêmes ressources, les mêmes besoins. Mais toutes rencontrent au cours de leur vie associative des moments où elles ont des questions ou des doutes. Il faut donc leur permettre de trouver des réponses et un appui adaptés sans que l'aspect financier soit un frein ou un problème de plus à gérer.

... mais qui doit être financé pour être solide

L'appui à la vie associative a un coût et celui-ci ne doit peser ni sur les associations qui en bénéficient ni sur les acteurs qui le portent. Pour que ces services puissent exister, se développer et s'adresser à tous, il faut permettre aux acteurs qui les portent d'être soutenus pour ce qu'ils font. Sécuriser leur économie est donc essentiel pour qu'ils poursuivent leur mission, dans la durée et avec qualité. Au 1er janvier 2021, il y a 1253 EPCI en France, 332 arrondissements pour 101 départements :

- 3 structures "Accompagnement", soit 1 par arrondissement
- 8 structures "Information", soit 1 par médiane entre arrondissements et EPCI
- 20 structures "Prescription, orientation", soit entre 2 et 3 par structure "Information"

- **Des synergies entre initiatives publiques par des partenariats élargis : Une animation des réseaux "made in local"...**

Pour être au plus près des préoccupations des associations, il convient d'avoir une gouvernance agile au plus proche des réalités territoriales (économiques, sociales et associatives). Elle nécessite l'union des forces vives du territoire : vives car compétentes, vives car pro-actives, vives car animées, vives car collectives et locales. L'animation du réseau s'articule autour du délégué à la vie associative, nommé par le préfet et chargé du développement des politiques « vie associative » de l'État sur le territoire :

- il co-anime le réseau avec un ou plusieurs acteurs associatifs. Ce duo permet de mieux comprendre et répondre aux besoins des associations ;
- il anime, accompagne et valorise le réseau territorial de l'appui associatif labellisé par l'État.

... qui inclut les acteurs dans le pilotage

L'animation du réseau se double d'un pilotage stratégique incluant tous les acteurs de l'accompagnement du territoire. L'échange régulier au sein de la gouvernance facilite l'interconnaissance des dispositifs et des acteurs pour un accompagnement associatif plus qualitatif.

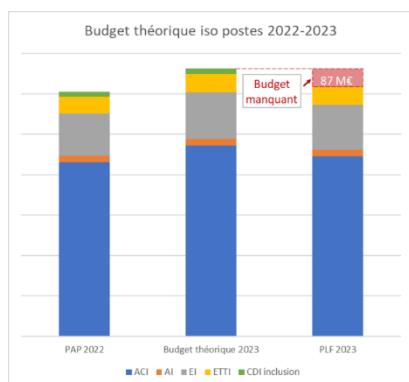
Les associations doivent pouvoir identifier des repères stables et durables. L'inclusion des acteurs au pilotage doit concourir à la consolidation d'un modèle efficient et soutenable. À tout moment, un problème rencontré et remonté par un acteur doit amener à une réponse.

Insertion pour l'Activité Economique (IAE) : alerte sur la baisse de crédits en 2023

En dépit d'un affichage politique volontariste de création de 7 000 ETP supplémentaires, le budget réel pour l'IAE en 2023 devrait conduire à pouvoir financer moins de postes qu'en 2022, sauf à revoir la répartition budgétaire entre les modèles. Dans ce cadre la fédération des entreprises d'insertion alerte les députés et compte sur votre mobilisation et relai sur le sujet.⁷

Par la Fédération des Entreprises d'Insertion

Le compte n'y est pas... mais une autre équation est possible



« Pour assurer le développement des postes d'insertion dans le cadre du pacte d'ambition et garder la trajectoire de croissance, il faudrait que le budget 2023 soit au global au moins celui de 2022 augmenté de l'indexation du SMIC et d'une marge de développement, soit au moins 100 millions de plus que ce qui actuellement prévu.

Evidemment, dans le contexte, il est illusoire de penser que les crédits de l'IAE seront augmentés de cette somme. Sommes-nous dans l'impasse pour autant ? En réalité il y a une voie pour cette croissance, elle nécessite du courage politique et des décisions fortes.

Alors que le budget des Associations et Chantiers d'Insertion (ACI) a progressé de 280 millions d'euros depuis 2018, ce qui fait que la seule enveloppe prévue aux ACI est supérieure à tout le budget de l'IAE de 2018, il est temps de revenir sur ce qui est devenue une bizarrerie de l'IAE : les ACI portés par des collectivités et les organismes publics (centre communal ou intercommunal d'action sociale ; commune ; établissement public de coopération intercommunale ; syndicat mixte ; département ; chambre d'agriculture ; établissement d'enseignement professionnel et d'enseignement agricole de l'Etat ; Office national des forêts.)

La fédération défend la pleine utilité des ACI, acteur incontournable d'une offre d'insertion diverse ; elle s'étonne en revanche que des acteurs publics puissent encore mobiliser largement l'outil ACI, et que trop souvent on constate sur le terrain qu'ils sont là pour pallier un manque de ressources pour réaliser des activités de type travaux de services techniques.

A l'heure où les marges de manœuvres budgétaires se réduisent, il faut revenir aux sources de l'insertion : une mise au travail encadrée et accompagnée vers l'insertion durable, opérée par des acteurs privés, dans un cadre de politique publique. Ce recentrage indispensable est d'autant plus

⁷ Source :

<http://www.lesentreprisesdinsertion.org/actualites/budget-2023-credits-reels-pour-linsertion-diminuent>

légitime que les collectivités ont dorénavant le dispositif TZCLD (Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée) lorsqu'elles souhaitent s'investir pleinement pour l'insertion dans leur territoire.

Cette même logique prévaut dans le plaidoyer de la fédération pour augmenter les moyens de financement de la formation, les crédits existants le permettent, à la condition de faire des choix.

Pour faire ces choix, la fédération pose une question simple : quel est le nombre d'ACI portés par des collectivités ou organismes publics et combien de postes ont été conventionnés en 2022 avec eux ?

Mobilisons-nous dans les prochains jours !

La fédération alerte dès maintenant les député(e)s connaisseurs de l'IAE, [note technique à l'appui](#). Les délégué(e)s régionaux l'enverront aux parlementaires de leurs régions dès aujourd'hui et vous êtes aussi invités à l'envoyer au plus vite au député(e) de votre circonscription pour qu'il puisse soutenir ces propositions en commissions et en séance publique.

C'est en effet grâce à la mobilisation de tous que le maximum de député(e)s sera averti de ce besoin pour l'IAE. C'est collectivement que nous permettrons à l'insertion de poursuivre son développement pour accompagner toujours plus de personnes vers l'emploi ! »

5 ans d'Emmaüs innove

Emmaüs Innove fête ses 5 ans : depuis 2017, 105 projets innovants ont été soutenus et ont permis de lutter contre l'exclusion en s'appuyant sur des activités dans des domaines variés. A travers des appels à projets, Emmaüs Innove soutient financièrement et accompagne ces projets au sein du Mouvement Emmaüs.⁸

Fort de sa longue expérience en matière de lutte contre l'exclusion et la précarité, le Mouvement Emmaüs est rapidement devenu un véritable incubateur d'innovations sociales.

Pour faciliter le développement de leurs projets innovants, Emmaüs France a créé **Emmaüs Innove en 2017, l'accélérateur d'innovation du Mouvement Emmaüs**. L'objectif ? **Favoriser l'expérimentation de projets innovants dans la lutte contre l'exclusion touchant les personnes accueillies, en investissant dans des domaines variés** : upcycling, recyclage, réemploi, tiers-lieux, hébergement, logement, numérique, mobilité, agriculture ou alimentation. Au travers d'appels à projets, Emmaüs Innove identifie les projets innovants du Mouvement et les accompagne dans les phases d'expérimentation et de développement.

Emmaüs Innove accompagne ensuite la duplication et l'essaimage des innovations qui ont fait leur preuve en termes d'impact social et écologique. Ainsi, le Mouvement Emmaüs favorise la création de projets collectifs entre Groupes Emmaüs et organise la reproduction des innovations via un système de parrainage.

⁸ Article « 5 ans d'Emmaüs innove », inspiré de :

- <https://emmaus-france.org/presses/emmaus-innove-2022/>
- <https://www.avise.org/actualites/5-ans-demmaus-innove-decouvrez-les-105-projets-soutenus>

À la clé pour les lauréats, un soutien financier et un accompagnement sur mesure pendant 2 ans, constitué d'un suivi individuel personnalisé, de sessions collectives de co-développement et d'un accès à un collectif d'experts sur des thématiques variées : comment mieux communiquer, mobiliser autour de son projet, renforcer son modèle économique, trouver sa structuration juridique ou encore évaluer son impact social.

Pour cette 5e édition des appels à projets d'Emmaüs Innove, un comité d'experts, composé d'élus d'Emmaüs France, de France Active et de l'Avise vient de sélectionner 28 projets lauréats de la promotion 2022.

Zoom sur 8 projets lauréats

Dans [le communiqué de presse](#) revenant sur les 5 ans d'Emmaüs Innove, 8 projets sont à découvrir plus en détail :

1. **[Atelier Regain](#) de Frip'Insertion Marseille**
Un nouveau projet phare de « design solidaire ». À partir de vieux vêtements reçus en don, Atelier Regain fait d'une pierre deux coups : l'atelier crée de nouvelles pièces tendances et écoresponsables tout en salariant et formant des personnes en difficultés aux métiers de la couture.
2. **[Retriplast](#) et la [Communauté de Bourgoin-Jallieu](#)**
Le projet Retriplast vise à expérimenter la collecte et le tri de plastiques non recyclés dans les déchetteries. À la Communauté de Bourgoin-Jallieu, le projet consiste à du tri, du démontage, et du broyage de plastique.
3. **[Emmaüs Primelin](#), le tiers-lieu qui fait rimer vacances avec solidarité et écologie !**
L'objectif ? Favoriser la mixité sociale et faire de ce Groupe idéalement situé sur le littoral breton un lieu alternatif regroupant accueil de Compagnes et Compagnons, hébergement de tourisme, accueil d'urgence, un café-restaurant solidaire, un potager pédagogique, une épicerie en circuit-court et une mini-boutique Emmaüs.
4. **[Les 5 Ponts](#), un lieu d'accueil innovant et inclusif**
Afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de grande précarité, dans une démarche inclusive de vivre ensemble, c'est un nouveau centre social qui a vu le jour.
Dénommé « Ovives », il propose un accueil de jour, une halte de nuit, 40 places d'hébergement, un café-restaurant et des serres urbaines.
5. **Les casiers solidaires d'[Emmaüs Alternatives](#)**
Lauréat de la France s'engage, le dispositif, qui repose sur des partenariats entre les municipalités et une association locale en charge de l'accompagnement des publics, a été dupliqué à Clermont-Ferrand et sera étendu, à terme, dans 14 villes françaises dont Paris et Annecy très prochainement.

6. **[Emmaüs Action Ouest](#) et Mobilité en partage : un dispositif d'accès à la mobilité pour les salariés en insertion**

En partenariat avec les acteurs publics et associatifs locaux, ce dispositif complet d'accompagnement à la mobilité inclut notamment ateliers d'apprentissage du vélo, formation au code et ateliers de sensibilisation à la sécurité routière et à l'écoconduite ; accès à une flotte en location solidaire ; recherche de solutions de financement pour acquérir un vélo ou une voiture en propre et accompagnement dans le choix du véhicule et vers des solutions de réparations à moindre coût.

7. **La cuisine de la [Communauté Emmaüs Pamiers](#) prend le tournant de l'alimentation saine, bio et en filière courte**

La Communauté a lancé une activité de maraîchage bio pour fournir la cantine collective et revoit sa chaîne d'approvisionnement pour travailler avec des producteurs et éleveurs locaux et bio. Elle met aussi en place des ateliers cuisine pour former son cuisinier à l'élaboration de menus respectant saisonnalité et diminution de la consommation de viande.

8. **[Le Village](#) agit pour l'accès de toutes et tous à une alimentation durable et saine**

Cette association a lancé une activité de maraîchage en insertion et un atelier de transformation qui s'appuie sur cette activité ainsi que les récoltes des cueillettes solidaires effectuées chez des producteurs partenaires



RSE et engagement des entreprises

DECOUVREZ LA 5E EDITION DU PANORAMA DES FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION CREEES PAR DES ENTREPRISES MECENES !	32
RSE : QU'ATTENDENT LES FRANÇAIS DES ENTREPRISES EN MATIERE D'ENGAGEMENTS ?	36
8 ^{EME} CONVENTION DE L'ALLIANCE DYNAMIQUE	38
LE UN GLOBAL COMPACT PUBLIE UNE STRATEGIE POUR MAXIMISER LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES CHINOISES AUX ODD	40

RSE et engagement des entreprises

Découvrez la 5e édition du Panorama des Fondations et Fonds de dotation créés par des entreprises mécènes !

La 5^e édition du Panorama des Fondations et Fonds de dotation créés par des entreprises mécènes est sortie le 13 octobre dernier !



Ce panorama, réalisé par Les entreprises pour la Cité, EY, et le Centre Français des Fonds et Fondations, est

l'occasion de jeter un regard sur les évolutions du secteur depuis une décennie et de dresser des perspectives dans une économie en pleine transition.

Retrouvez ci-dessous la synthèse de l'étude.

En partenariat avec :

**Les
entreprises
pour la Cité**



1 - Un engagement à long terme, ancré dans les territoires

Les fondations et fonds d'entreprises se distinguent par la durée et la résilience de leurs engagements. Ils s'investissent dans des causes qu'ils définissent comme fondement de leur action et y restent fidèles. Depuis 2014, **les champs prioritaires d'engagement sont restés remarquablement inchangés**, se concentrant sur les enjeux de développement humain : **l'action sociale, l'éducation et l'insertion professionnelle** (respectivement 75 %, 63 % et 57 % des réponses en 2022).

Quels sont les domaines d'intervention de votre structure ?



88 % des répondants à l'enquête déclarent soutenir leurs porteurs de projet **de manière pluriannuelle**. Une tendance en augmentation (+12 points depuis 2014) qui témoigne de l'acquis d'expérience des fondations et fonds d'entreprises en la matière. En effet, pour que les projets puissent porter leurs fruits, **les structures bénéficiaires doivent pouvoir être soutenues suffisamment longtemps** et disposer d'une bonne visibilité budgétaire.

Cet accompagnement plus pérenne s'accompagne aussi d'un ancrage dans les territoires, notamment dans l'Hexagone, mouvement qui s'est accentué au cours de la dernière décennie. 73 % des structures ont tenu compte cette année de l'implantation géographique de leur entreprise fondatrice pour sélectionner leurs projets, une tendance stable depuis 2020.

2- Un renforcement des liens stratégiques entre la fondation et son entreprise fondatrice

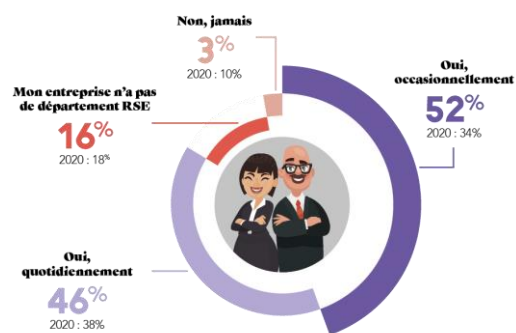
Les éditions successives du Panorama des fondations illustrent **le renforcement des liens stratégiques entre la structure philanthropique et l'entreprise fondatrice**. 58 % des structures sont désormais rattachées à la présidence/direction générale, alors qu'elles n'étaient que 37% en 2020 et 22% en 2018.

RSE et engagement des entreprises

Le fait que la majorité des structures ait un objet social en lien avec l'activité de l'entreprise fondatrice (58 % en 2022, +3 points depuis 2020) concourt également à ce rapprochement.

Par ailleurs, ce renforcement des liens stratégiques se traduit également par **des collaborations plus fréquentes entre les fonds et fondations et le département RSE de l'entreprise**, quand celui-ci existe. En 2022, Les fondations et fonds sont ainsi 46 % à travailler quotidiennement avec les personnes en charge de la RSE, et 52 % à le faire de manière occasionnelle. À travers ces différentes évolutions, l'entreprise mécène cherche à accroître son impact au bénéfice du bien commun.

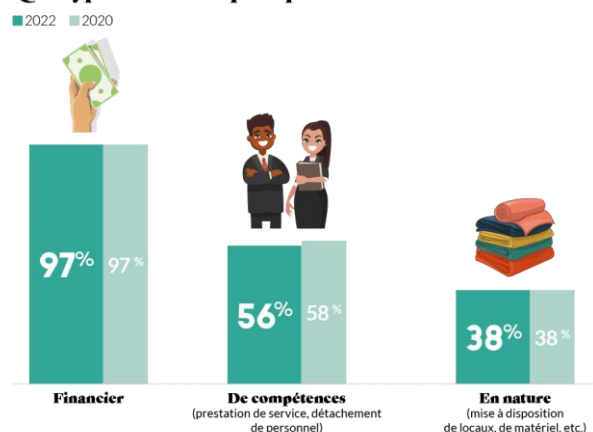
Travaillez-vous avec le département RSE de l'entreprise ?



3 - La révolution du mécénat des compétences

Les structures philanthropiques créées par les entreprises **ne pratiquent pas uniquement du mécénat financier**. En 2022, 56 % d'entre elles proposent du mécénat de compétences et 38 % du mécénat en nature. Dans leur ensemble, 66 % ont même recours à plusieurs formes de mécénat.

Quel type de mécénat pratique votre structure ?



L'évolution la plus importante concerne en particulier le **mécénat de compétences**. La part des fondations et fonds qui proposent aux collaborateurs de l'entreprise de s'engager en faveur de l'intérêt général s'est considérablement accrue pour atteindre **80 % en 2022** (+17 points entre 2014 et 2022). Cette forme d'engagement constitue désormais **la modalité juridique la plus plébiscitée par les entreprises** mécènes devant les missions de bénévolat réalisées sur le temps libre des collaborateurs (25 %).

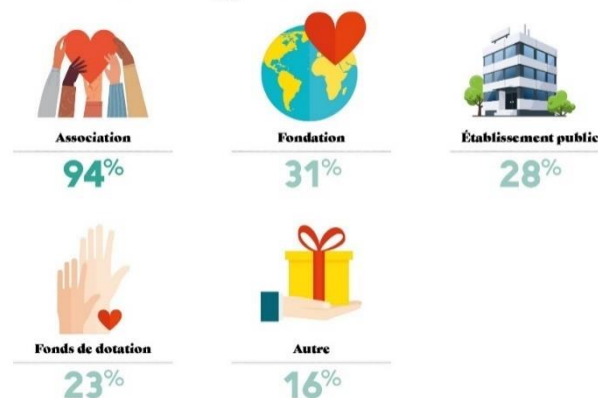
RSE et engagement des entreprises

4 - Des interactions accrues et variées avec l'écosystème

Les fondations et fonds d'entreprises travaillent rarement seuls. **94 % d'entre eux soutiennent le tissu associatif** et la plupart sont en lien avec d'autres acteurs de l'écosystème et des acteurs publics de proximité.

Pour beaucoup, ces structures aimeraient explorer la possibilité de **mutualiser leurs ressources** au service d'un impact plus large et **d'expérimenter de nouvelles manières de contribuer** à l'intérêt général (71 % d'entre elles en 2022). En effet, libérées des contraintes de rentabilité, elles peuvent **tester et éprouver de nouvelles modalités d'engagement**.

Quel(s) type(s) de porteur de projets d'intérêt général est (sont) actuellement soutenu(s) par votre structure ?



Le mécénat collectif fait notamment partie des pistes explorées pour cofinancer ou même cogérer des projets avec des structures qui travaillent sur le même périmètre ou sur un sujet connexe, ou encore avec d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

5 – Evaluation de l'impact : un intérêt précoce et constant qui se confirme

Les réponses des structures depuis 2014 témoignent **d'un intérêt précoce pour l'évaluation des projets** (61 % des structures interrogées en 2014) et d'un intérêt grandissant pour l'évaluation globale des structures **(+19 points depuis 2014)**. Les fondations et fonds d'entreprises ont été très tôt à la recherche des meilleures pratiques pour augmenter l'impact de leurs actions et apporter des preuves de leur contribution à l'intérêt général.

En 2022, **45 % d'entre eux privilégient des méthodes d'analyse complètes**, 27 % l'utilisation de référentiels et 17 % d'équivalents financiers.

Alors que la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a souvent contraint les mécènes à pallier l'urgence, nombre de structures ont **concentré leurs ressources sur le maintien de leurs projets et l'accompagnement de leurs partenaires en difficulté**, au détriment de leur démarche d'évaluation. Cependant, **31 % affirment vouloir initier une évaluation dès cette année**, un signe de la résilience et de la vivacité des fondations et fonds d'entreprises.

RSE et engagement des entreprises

Avez-vous mis en place une démarche d'évaluation ?



Quelles perspectives ?

Parmi les axes de développement envisagés, figurent :

- La volonté d'engager encore davantage les collaborateurs en leur proposant, par exemple, de **nouveaux formats d'engagement** pour qu'ils puissent s'investir en fonction du temps dont ils disposent. L'objectif est de construire des parcours d'engagement qui facilitent le transfert de compétences, et que ces derniers puissent être valorisés dans le parcours des collaborateurs. Pour les structures les plus avancées, beaucoup pensent à faire **davantage participer les salariés** à l'organisation même des projets, voire au fonctionnement de la fondation ou du fonds.
- L'évaluation de l'impact.** Les structures souhaitent développer des méthodes de mesure qui permettent d'objectiver leurs actions et d'augmenter l'utilité des projets, tout en consacrant en priorité les fonds aux projets soutenus, c'est-à-dire in fine à la cause ou les causes qu'elles soutiennent au quotidien.
- L'intégration des considérations **environnementales** dans leur fonctionnement même si celles-ci ne sont pas directement liées à leur objet ou leur mission principale. Une préoccupation qui témoigne de la progression de l'idée de transition écologique dans le secteur de la philanthropie d'entreprise.

Pour **télécharger l'étude**, cliquez [ici](#).

Article co-rédigé par les 3 partenaires de l'étude :

Oriane HOSTIN, Responsable de projets Mécénat & Engagements Citoyens, *Les entreprises pour la Cité*

Nicolas MITTON, Responsable juridique et affaires publiques, *CFF (Centre français des fonds & fondations)*

Kathleen McLEOD TREMAUX, Avocate, Directrice associée, *EY Société d'Avocats*

RSE et engagement des entreprises

RSE : qu'attendent les Français des entreprises en matière d'engagements ?

La deuxième étude RSE Sustainability Sector Index 2022 du cabinet Kantar met en évidence, pour les consommateurs français, l'importance des sujets sociétaux au même titre que les engagements environnementaux des entreprises.

La deuxième étude du cabinet Kantar dévoile le « Sustainability Sector Index 2022 », suite à une vaste enquête menée en juin 2022, dans 32 pays, auprès de 33 000 consommateurs, dont 1 000 personnes en France.

Quels en sont les 5 enseignements majeurs ?

« Pour les entreprises, la transition vers un monde plus durable nécessite de réinventer la manière de faire société »

Sur les 43 sujets de préoccupations énoncés dans l'enquête, les Français estiment que les entreprises devraient se focaliser sur les questions sociétales. Ils placent les conditions de travail en première place, (mettre fin au travail des enfants et à l'exploitation des travailleurs, respecter le droit du travail et offrir un salaire décent). La génération X et les « Boomers » sont les plus regardant sur l'aspect salarial.

« Le sujet sociétal doit accompagner et soutenir les priorités environnementales auxquelles les entreprises doivent faire face »

La deuxième priorité demandée aux entreprises concerne la protection de la biodiversité au sens large, sur terre, dans les océans, la déforestation, etc. Viennent ensuite la décarbonation des activités et la lutte contre la pollution. Des sujets environnementaux principalement mis en avant par la génération Z et les Milléniaux qui les situent au même niveau que les thématiques sociales (violence envers les femmes ou pauvreté). C'est également le cas des parents, mais dans une moindre mesure.

Finalement, ceux qui attendent le plus en matière d'environnement sont les Français les plus aisés, qui peuvent davantage se libérer des contraintes budgétaires pour mettre l'accent sur la protection de la planète, le réchauffement climatique en tête.

Au premier abord, deux visions semblent s'opposer entre ceux qui souhaitent d'abord que les entreprises agissent en faveur de l'environnement et ceux qui souhaitent qu'elles donnent la priorité aux conditions de travail et en particulier aux salaires. C'est la fin du monde contre la fin du mois. Mais il semble plutôt que l'un ne puisse pas aller sans l'autre : pour entraîner l'ensemble des Français dans la transition écologique, il faudrait donc faire une priorité des questions sociétales et les entreprises ont un rôle à jouer.

« Chaque secteur doit agir à son échelle sur les sujets qui relèvent de sa responsabilité »

RSE et engagement des entreprises

En clair, les citoyens, comme les entreprises, doivent amoindrir les effets de leur activité, ce qui démontre une certaine maturité de la part des consommateurs français. Ils ont de plus en plus conscience des implications des activités économiques sur l'environnement et la société.

« Au-delà du rôle réservé aux entreprises, les consommateurs eux-mêmes souhaitent agir personnellement, mais avouent que leur comportement n'est pas toujours à la hauteur de leurs ambitions »

C'est l'un des enseignements les plus intéressants de l'étude. Il existerait un écart entre les comportements des consommateurs et ce qu'ils aimeraient faire. Près de 95 % des Français ont répondu « vouloir vivre de manière durable si rien ne les en empêchait, mais seulement 10 % arrivent à changer réellement leur manière de vivre et de consommer. »

C'est particulièrement vrai des actions prioritaires, auxquels ils accordent de l'importance mais qu'ils n'arrivent pas forcément à convertir en comportements : par exemple, acheter plus local, des produits faits à partir de matières recyclées, des produits réutilisables, éviter les produits en plastique à usage unique, privilégier les produits avec peu d'emballage.

À l'inverse, certains sujets plus spécifiques donnent lieu à une conversion plus forte auprès : éviter les produits dommageables pour la santé, baisser la consommation de produits d'origine animale.

Au final, selon l'étude, un quart des Français sont activement engagés (ils tendent à être plus jeunes et/ou plus aisés), tandis que 2/3 sont sensibles à la cause mais n'arrivent pas encore à changer et 14% dépriorisent l'engagement environnemental/sociétal pour des raisons idéologiques ou financières (parmi eux, 33% déclarent vivre dans des conditions difficiles). Cela confirme qu'il est plus facile d'agir selon ses convictions quand on en a les moyens.

« Certaines réalités les empêchent d'agir aussi vertueusement que ce qu'ils aimeraient : certaines actions pourraient les y aider. »

Pour une majorité de répondants, l'importance d'un mode de vie plus responsable est freiné par une attention portée sur les prix des consommables, première entrave à une consommation plus responsable. En effet, « les produits plus respectueux de l'environnement sont plus chers » estiment 70 % des Français, Ils déclarent vouloir « faire plus pour la planète, mais l'augmentation du coût de la vie les en empêche », ou « quand je fais mes courses, je cherche plus à faire des économies qu'à sauver la planète », déclarent-ils.

En conclusion, l'étude précise qu'un quart des Français est « activement engagés », deux tiers d'entre eux sont sensibles à la cause sans arriver à changer et les autres font passer l'engagement environnemental/sociétal après le reste, pour des raisons idéologiques ou financières.⁹

⁹ Article « RSE : qu'attendent les Français des entreprises en matière d'engagements ? », d'après :

- <https://www.kantar.com/fr/inspirations/brand-growth/2022-sustainability-sector-index>
- <https://www.carenews.com/carenews-info/news/rse-qu-attendent-les-Fran%C3%A7ais-des-entreprises-en-mati%C3%A8re-d-engagements>

RSE et engagement des entreprises

8^{ème} Convention de l'Alliance Dynamique



Le Groupe La Poste a réuni les partenaires de l'Alliance Dynamique pour sa 8^{ème} Convention le 11 octobre dernier, sous le regard attentif du Président Thierry BEAUDET, Président du Conseil Economique, Social & Environnemental (CESE). Retour sur un événement qui incarne l'ODD 17 en pratiques...

Depuis 2014, le Groupe La Poste a impulsé la démarche apprenante et innovante de l'Alliance Dynamique. Elle implique une soixantaine de partenaires nationaux, mais surtout se traduit par plus de 1.500 partenariats locaux avec les acteurs de l'ESS. Cette démarche traduit l'un des angles de la politique d'innovation partenariale du Groupe et de ses 17.000 points de contact.

Après avoir innové dans la première décennie des années 2000 avec une nouvelle relation partenariale avec l'Etat et les Collectivités Territoriales, notamment au travers la création du Fonds de péréquation, le Groupe a engagé dès 2008 une réflexion stratégique sur ses relations avec les associations, et plus largement les différents profils d'acteurs de l'Economie Sociale & Solidaire (ESS). Après une réflexion stratégique mobilisant l'ensemble des métiers du Groupe, des représentants des services « Corporate » et des Territoires, une expérimentation territoriale à l'échelle de la Région Poitou-Charentes a été pilotée entre 2009 et 2011 pour illustrer les différentes articulations possibles au niveau local (Bureau de Poste), régional (Direction Régionale) et national (métiers & services centraux). Les travaux menés par l'Enseigne sur les services pour les clientèles fragiles d'une part, et l'élaboration d'un référentiel d'évaluation partenariale d'autre part, ont contribué à l'impulsion de la stratégie partenariale avec les acteurs de l'ESS qui a été validée par le COMEX du Groupe en juin 2013. C'est en 2014 qu'est alors lancée officiellement l'Alliance Dynamique avec 53 réseaux ayant souhaité rejoindre cette démarche de co-construction apprenante...

RSE et engagement des entreprises

... 8 ans après, la 8^{ème} Convention annuelle montre combien ces nouvelles alliances s'inscrivent aujourd'hui dans les pratiques quotidiennes du Groupe, de ses filiales et de ses partenaires... mais aussi combien cette démarche a préfiguré ce qui semble être devenu aujourd'hui une évidence pour tous !

Le chemin parcouru durant 3 heures a été structurant. En amont, les principaux enseignements de [l'étude d'impact de l'ODD 17 en France](#) ont été rappelés en introduction par Le RAMEAU, avec [l'invitation](#) à participer au [Colloque « ODD 17 : les impacts du faire alliance en France »](#), le 3 novembre prochain. En aval, la Convention s'est conclue par une impulsion renouvelée du Président Philippe WAHL dont la force des mots montrait toute la puissance d'engagement du Groupe ; il a conclu par « Nous, les acteurs de l'ESS ! », réaffirmant ainsi le Sens de la nouvelle raison d'être dont le Groupe s'est doté dans la continuité de son action sociétale au cœur des Territoires depuis... 6 siècles !

La succession des témoignages sur les actions partenariales menées en matière de cohésion des territoires, de fragilités financières et d'inclusion numérique ont illustré la diversité des possibilités pour répondre au plus près des besoins en tenant compte des spécificités des publics et des territoires.

La table ronde des représentants des familles de l'ESS, des associations aux initiatives publiques portées par La Caisse des Dépôts, en passant par les fondations et les entrepreneurs sociaux, a rappelé qu'au-delà des différences, la convergence des enjeux incite aujourd'hui chacun à dépasser « l'entre soi » pour inventer un « entre tous » qui fait émerger des solutions à la hauteur des défis collectifs. Chacun à sa juste place peut ainsi contribuer à une partition commune dont les conditions ont été soulignées et les engagements de chacun valorisés. Une vraie leçon sur la « fin des arrogances » !

Enfin, la prise de recul du grand témoin, Thierry BEAUDET, Président du Conseil Economique, Social & Environnemental a été particulièrement inspirante. Soulignant la qualité de l'action de chacun, il nous a tous invité à (ré)apprendre la « vertu du dialogue » car si « nous n'avons aujourd'hui pas d'autre solution que de créer des alliances », « mon rêve pour 2023 est que nous sachions gérer les désaccords ! ». Un discours éclairant, fidèle avec le positionnement du CESE qui est l'Assemblée du « 1^{er} mot » là où le Gouvernement et le Parlement sont les autorités du « dernier mot ». Là encore, un véritable enseignement sur l'Art d'être à l'écoute de tous afin de pouvoir respecter chacun.

La 8^{ème} Convention de l'Alliance Dynamique fut une belle leçon de pratiques sur la co-construction du bien commun où chacun a su durant la matinée être à sa « juste place » et « passer le relais » pour incarner notre capacité collective à réussir ensemble à lutter efficacement contre nos fragilités individuelles et collectives. Loin d'un 400 mètres solitaire, la matinée était l'illustration d'un 4 x 100 mètres parfaitement réussi. Bravo à toute l'équipe de l'Alliance Dynamique pour cette performance qui invite au « pari de la confiance » !

Au moment où le Président de la République s'est engagé devant les Nations Unies à évaluer les efforts de la France pour réussir l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), l'exemple de l'Alliance Dynamique, au travers de son articulation entre l'impulsion nationale et l'action locale, est incontestablement un « exemple inspirant » pour la revue des Objectifs du 17^{ème} ODD.

RSE et engagement des entreprises

Le UN Global Compact publie une stratégie pour maximiser la contribution des entreprises chinoises aux ODD

Le Pacte mondial des Nations unies a publié sa stratégie pour la Chine, qui vise à "libérer le potentiel des entreprises et des autres parties prenantes pour maximiser leur impact sur les ODD et contribuer au développement durable en Chine et dans le reste du monde". Le document reconnaît les priorités locales de la Chine tout en s'efforçant de s'aligner sur les dix principes et l'ambition mondiale du Pacte mondial des Nations unies.

La "Stratégie de la Chine pour le Pacte mondial des Nations unies" souligne qu'en tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine abrite 143 des 500 plus grandes entreprises du monde, ainsi que plus de 44 millions de petites et moyennes entreprises (PME). Dans le même temps, le rapport sur le développement durable 2021 du Réseau des solutions de développement durable (SDSN) classe la Chine au 57e rang mondial en termes de développement durable. La stratégie fait valoir que, compte tenu de la taille de son économie, des investissements étrangers et du commerce, la Chine peut avoir un "impact profond" sur le développement durable dans le pays et à l'étranger.

Soulignant l'augmentation des taux d'adhésion au Pacte mondial des Nations unies parmi les entreprises chinoises, la stratégie reconnaît le potentiel d'un engagement plus poussé pour aider les entreprises chinoises "sur la voie du développement durable". La stratégie identifie sept domaines clés couvrant les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, afin de maximiser l'impact sur les ODD :

1. Combattre le changement climatique, avec des avantages pour l'ODD 13 (action climatique), ainsi que pour les ODD 14 (vie sous l'eau), 11 (villes et communautés durables) et 15 (vie sur terre) ;
2. Réduire les inégalités, en faisant progresser l'ODD 5 (égalité des sexes), ainsi que les ODD 6 (eau potable et assainissement), 10 (réduction des inégalités), 1 (absence de pauvreté), 2 (faim zéro) et 4 (éducation de qualité) ;
3. Prendre des mesures collectives contre la corruption pour faire avancer l'ODD 16 (paix, justice et institutions fortes) ;
4. Faire progresser le travail décent, en contribuant à l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), ainsi qu'aux ODD 12 (consommation et production responsables) et 3 (bonne santé et bien-être) ;
5. Engager le secteur privé par le biais de l'initiative "la Ceinture et la Route" pour accélérer la réalisation des ODD, afin de contribuer à faire progresser les ODD 17 (partenariats pour les objectifs), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 11 ;
6. Renforcer la coopération Sud-Sud par le biais de la collaboration entre les entreprises chinoises et africaines sur les ODD, en contribuant aux ODD 13 (action climatique), 7 (énergie propre et abordable) et 1 ; et
7. Encourager l'innovation commerciale et les partenariats en matière d'ODD par le biais de l'Initiative mondiale pour le développement, à l'appui des ODD 17, 7, 9 et 1.

RSE et engagement des entreprises

Les cinq éléments clés de la stratégie sont la stratégie d'adhésion, l'engagement des parties prenantes, la stratégie de collecte de fonds, la stratégie de marketing et de communication, et le développement organisationnel.

Grâce à son mandat des Nations unies et à "la reconnaissance des progrès accomplis, l'impact social et économique plus large, le renforcement des capacités sur mesure et la croissance durable des entreprises", le Pacte mondial des Nations unies est la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde. Ses dix principes couvrent les domaines suivants

- Les droits de l'homme :
 - 1) Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection des droits de l'homme reconnus sur le plan international et
 - 2) à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;
- Le travail :
 - 3) Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître effectivement le droit de négociation collective,
 - 4) à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire,
 - 5) à abolir effectivement le travail des enfants et
 - 6) à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- L'environnement :
 - 7) les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement,
 - 8) à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, et
 - 9) à encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- La lutte contre la corruption
 - 10) Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.¹⁰

¹⁰ Le UN Global Compact publie une stratégie ODD pour les entreprises en Chine – pour en savoir plus :

- <http://sdg.iisd.org/news/un-global-compact-unveils-strategy-to-maximize-chinas-contribution-to-sdgs/>
- <https://ungc-communications-assets.s3.amazonaws.com/docs/publications/CHINA%20STRATEGY-digital%20version-English.pdf>



Transformation digitale

ANNUAIRE EN LIGNE DE SOLUTIONS RSE	43
LA BLOCKCHAIN ETHEREUM REUSSIT SON « MERGE » ET VA REDUIRE SA CONSOMMATION ENERGETIQUE DE 99.95%	43
DATA, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET CYBERSECURITE DANS LES TERRITOIRES	45
LANCEMENT DU 1ER ACCELERATEUR DEDIE A L'INCLUSION NUMERIQUE A L'ECHELLE NATIONALE.....	46

Annuaire en ligne de solutions RSE

CARENews vient de publier le **premier annuaire qui agrège plus de 340 solutions RSE existantes** pour mener à bien une politique sociale et environnementale dans son entreprise. Cabinets de conseil, plateformes d'engagement des collaborateurs, outils de calcul pour son empreinte carbone, labels RSE, etc., cet annuaire propose une sélection, non exhaustive, classée en 14 catégories pour parfaire aussi bien sa communication RSE, que son reporting, ses achats responsables, en passant par la gestion des déchets de son entité.

L'annuaire présente dans le détail les principales informations à connaître sur la RSE. Quels profils ont les solutions référencées, les 10 dates clés de la RSE à connaître, les grands chiffres, les médias et podcasts qui abordent le sujet de la responsabilité des entreprises. Du Sommet de Rio à la Loi PACTE, retrouvez les différentes dates qui ont fait évoluer le concept de la RSE, en le dotant de labels, certifications et normes au fil des époques.

L'annuaire de la RSE présente les solutions des acteurs qui proposent leurs services et conseils en 14 catégories : *Stratégie et organisation ; Communication ; Environnement et changement climatique ; Intérêt général et mécénat ; Évaluation et reporting ; Formation, atelier, animation ; Mobilisation des collaborateurs ; Achats responsables ; Recyclage ; gestion des déchets, tri, reforestation ; QVT ; Technologie et digital ; Réseau, label, event, Prix*.¹¹

La blockchain Ethereum réussit son « merge » et va réduire sa consommation énergétique de 99.95%

Diminuer sa consommation d'électricité de 99,95%! Le résultat anticipé du «Merge», la grande mise à jour réalisée par le réseau blockchain Ethereum jeudi 15 septembre, un peu avant 9 heures du matin, a de quoi faire pâlir d'envie n'importe quel industriel. S'il est trop tôt pour en confirmer le bilan, l'opération devrait permettre à la blockchain de s'afficher en vert et de redorer l'image de la cryptomonnaie ether qui, comme le bitcoin, consomme de grandes quantités d'électricité pour fonctionner.

Si la première étape s'est bien passée, l'opération n'est pas sans risque pour la solidité d'Ethereum alors que la blockchain – deuxième en termes de capitalisation, après celle du bitcoin, avec 185 milliards d'euros selon la plateforme CoinGecko – héberge un grand nombre d'applications fondamentales pour le fonctionnement du web3. De quoi faire du «Merge» un événement très attendu par les utilisateurs de cryptomonnaies, et qui pourrait bouleverser les équilibres de cet écosystème.

Concrètement, le Merge doit permettre à Ethereum de se passer des gigantesques fermes de serveurs dont elle dépend, en passant d'une preuve dite de travail (*proof of work*) à une preuve dite d'enjeu

¹¹ Article « Annuaire en ligne de solutions RSE » d'après :

- <https://www.carenews.com/carenews-pro/news/rse-le-premier-annuaire-des-solutions-responsables-est-en-ligne>

(*proof of stake*). Pour bien comprendre cette rupture, il faut se souvenir que le principal défi d'une blockchain, qui est une base de données décentralisée, est de faire consensus. C'est-à-dire de faire en sorte que tous les acteurs s'accordent à propos des échanges réalisés malgré l'absence d'autorité centrale jouant le rôle de tiers de confiance, capable de vérifier les transactions pour les imposer à tous.

Ce travail complexe passe par la constitution d'une chaîne de transactions numériques (agrégées au sein de «blocs») par des «mineurs». Des acteurs économiques privés qui, en échange d'une rémunération, recensent les transactions effectuées et les agrègent à la base de données communes. Dans toutes les blockchain, les mineurs ont pour rôle de valider des blocs de transaction : chacun ajoute son bloc aux précédents et du même coup en vérifie la validité par rapport à l'ensemble des transactions précédentes. Mais les méthodes pour garantir que les mineurs n'aient pas d'intérêt à tricher (et par exemple, censurer des transactions) divergent.

Jusqu'à présent, Ethereum était, comme le bitcoin, basé sur une preuve de travail. C'est-à-dire que les mineurs sont sélectionnés en proportion de la puissance de calcul qu'ils mettent à disposition pour valider des blocs (via un processus cryptographique connu sous le nom de hachage), donc des investissements en processeurs et en électricité qu'ils sont prêts à consentir. Une méthode efficace pour garantir la sécurité du réseau, car prendre le contrôle de la majorité des capacités de minage coûterait trop cher, mais consommatrice d'électricité. Selon le site Digiconomist, le réseau Ethereum devrait consommer entre 50 et 80 TWh en 2022. Soit jusqu'à dix fois la consommation de la SNCF.

Le passage à la preuve d'enjeu devrait changer la donne. Avec cette méthode, les mineurs seront sélectionnés au hasard, en fonction de leur intérêt personnel à ce que le réseau fonctionne sans problème. Un critère estimé... par leur participation financière, soit la quantité d'éthers qu'ils possèdent. Pour se positionner comme validateurs des transactions, les mineurs devront immobiliser une partie de leur capital, déposée en quelque sorte comme une garantie de leur bon comportement (un mécanisme connu sous le nom de staking). Ce seront ces acteurs qui construiront les blocs d'échanges, ensuite validés par un comité lui aussi tiré au hasard. L'objectif étant de faire en sorte que ceux qui valident les transactions soient aussi ceux qui aient le plus à perdre en cas de malversation, et le plus à gagner si la blockchain fonctionne bien.

Du point de vue énergétique, le résultat est sans appel. Les besoins en calcul diminueront d'un coup et les gigantesques fermes de minage qui font la mauvaise réputation des cryptomonnaies seront mises à l'arrêt (ou réorienteront leurs machines vers d'autres cryptomonnaies), remplacées par des systèmes informatiques bien plus modestes, et donc bien moins consommateurs d'énergie et de matériel. D'où le chiffre de -99,95% d'électricité avancé par les promoteurs du Merge.

Alexandre Stachtchenko, directeur blockchain et crypto chez KPMG France, confirme cet ordre de grandeur, mais estime que cet argument environnemental n'est pas suffisant pour disqualifier les cryptomonnaies basées sur des preuves de travail (comme le bitcoin). Pointant que la dépense énergétique d'une cryptomonnaie doit être jugée, comme pour tout produit, à l'aune de son utilité sociale (un débat féroce dans le cas des cryptomonnaies), il souligne que la preuve de travail garantit la solidité du bitcoin face aux attaques depuis 13 ans, alors que le passage à la preuve d'enjeu comporte des risques pour Ethereum.

Sur le papier, tout devrait bien se passer. Le passage d'un outil logiciel à l'autre, aisé, s'est bien passé le 15 septembre et les détenteurs de cryptomonnaies lambdas, qui passent par de grandes plateformes comme Binance ou Kraken, ne devraient pas constater de changement. Par contre, le cœur du réacteur a été transformé. D'où des incertitudes sur les semaines à venir. « *Les cryptomonnaies ne sont pas des innovations techniques mais économiques : c'est un système qui aligne à tout moment les intérêts de ses parties prenantes grâce à une incitation économique*, développe Alexandre Stachtchenko. *C'est en ce sens que le Merge est un saut dans le vide. Il y a une petite possibilité que cela ne fonctionne pas, ou que la preuve d'enjeu favorise la concentration du réseau dans les mains de quelques acteurs.* »

Pour autant, Ethereum a la preuve d'enjeu en ligne de mire depuis 2016. «

Ce besoin s'explique en partie par les caractéristiques d'Ethereum. Alors que bitcoin veut servir d'or virtuel et de monnaie numérique, c'est-à-dire de réserve de valeur qui ne peut que s'échanger et en laquelle on peut avoir confiance, Ethereum se veut un véhicule pour d'autres usages, donc utilisé plus massivement. « *C'est une blockchain programmable, ce qui permet d'y intégrer des transactions complexes et conditionnelles* », explique Alexandre Stachtchenko, en pointant qu'Ethereum est l'hôte de nombreux NFT (des jetons numériques uniques) et de la majeure partie des applications de finance décentralisée (DeFi), un champ qui compte différents types de produits financiers évolués ou de stablecoin fixés sur le cours de monnaies physiques.

D'où l'évolution constante d'Ethereum, qui doit pouvoir accroître les usages et transactions sur son réseau. La blockchain construit pour cela un grand plan de transformation, dont le Merge est l'une des premières grandes étapes et dont la suite est encore en cours de définition du point de vue technique. Diverses options, comme déporter hors de la chaîne principale les opérations courantes, désormais gérées sur des couches supérieures (rollup), ou fragmenter le réseau en plusieurs chaînes parallèles (sharding), sont explorées pour permettre de multiplier les transactions... Autant de perspectives technologiques dont il faudra aussi voir l'effet sur le cours de la cryptomonnaie, dont la valeur a fortement baissé depuis son record historique de novembre 2021.¹²

Data, intelligence artificielle et cybersécurité dans les territoires

Les territoires génèrent une masse de données de plus en plus importante. Leur utilisation est devenue un enjeu majeur permettant d'améliorer le pilotage des politiques publiques locales. Les questionnements sont toutefois encore nombreux.

Pour éclairer les élus et les agents sur ces sujets, la Caisse des Dépôts et Le Groupe La Poste, ont publié, en partenariat avec l'Observatoire Data Publica, la note de conjoncture « Data, Intelligence artificielle et cybersécurité dans les territoires ».

¹² La blockchain Ethereum réussit son « merge » et va réduire sa consommation énergétique de 99.95% - pour en savoir plus :

- <https://www.presse-citron.net/ethereum-sa-consommation-denergie-va-bientot-baisser-de-9995/>
- <https://www.usinenouvelle.com/editorial/l-instant-tech-qu-est-ce-que-le-merge-la-grande-mue-d-ethereum-en-cryptomonnaie-sobre-en-energie.N2042877>
- <https://www.capital.fr/crypto/la-blockchain-ethereum-reussit-the-merge-une-mise-a-jour-historique-pour-le-secteur-crypto-1446237>



Cette note comprend 8 parties, et met en exergue des pratiques d'une quarantaine de Collectivités citées, qui ont intégré le pilotage de politiques publiques par les données :

- *Une révolution en marche*
- *Mesurer l'impact de l'utilisation des données*
- *Un cadre juridique récent et trop souvent méconnu*
- *Le management de la donnée : un enjeu stratégique*
- *De la data et des technologies*
- *Penser cybersécurité tout au long des projets*
- *Construire un cadre de confiance*
- *Et demain ?*

Cette étude a interrogé un échantillon représentatif de la diversité des profils de Collectivités locales et territoriales : 277 collectivités dont 137 communes, 73 EPCI (dont 18 métropoles), 27 départements, 10 régions et 30 structures autres (syndicats mixtes numériques notamment). Les communes de toutes les tailles sont représentées (plus de 80 communes de moins de 3 500 habitants) conférant à cet échantillon un **caractère représentatif inédit pour une enquête sur des enjeux numériques**.

Cette enquête auprès des collectivités est complétée d'une enquête d'opinion réalisée du 18 au 20 août 2022 par l'institut IPSOS auprès d'un échantillon de 1 000 français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas : sexe, âge, profession de la personne interrogée, catégorie d'agglomération et région de résidence).¹³

Lancement du 1er accélérateur dédié à l'inclusion numérique à l'échelle nationale

A l'occasion de Numérique en Commun(s), la Banque des Territoires a lancé le 28 septembre un nouveau dispositif national, qui vise à identifier et accompagner la réussite de 8 projets innovants d'associations ou de startups de l'inclusion numérique sur tout le territoire. Les structures seront sélectionnées sur la base de leur caractère innovant, leur impact extra-financier, leur pertinence pour les territoires et leur potentiel de soutien aux autres dispositifs mis en œuvre par la Banque des Territoires (France services, Conseillers numériques France Services, Hubs territoriaux pour un numérique inclusif, Numérique inclusif Numérique éducatif). La sélection sera faite sur dossier dès novembre, pour un accompagnement début 2023.¹⁴

¹³ Article inspiré de : https://le-groupe-laposte.cdn.prismic.io/le-groupe-laposte/dc275e1a-f3f3-4a15-9ac8-f07664839019_2022-4889-Note-conjoncture-IA-DEF3.pdf

¹⁴ Article « lancement du 1^{er} accélérateur dédié à l'inclusion numérique à l'échelle nationale », à partir du communiqué :
- https://h-7.eu/wp-content/uploads/2022/09/CP_Banque-des-Territoires_Accep%CC%81e%CC%81ateur-Inclusion-Nume%CC%81rique_28092022.pdf

Transformation digitale

Ce nouveau programme est né du constat que le marché de l'inclusion numérique, chiffré à 374 millions d'euros, est encore trop peu mature et nécessite de mobiliser des outils financiers et stratégiques adaptés à des structures en développement. Son objectif est de soutenir des projets d'inclusion numérique qui contribueront à réduire la fracture numérique à laquelle sont encore confrontés 13 millions de Français, et offrir l'accès aux droits et aux opportunités offertes par le numérique.

Cet accélérateur allie l'expertise de la Banque des Territoires en tant qu'investisseur de l'inclusion numérique, qui pilote et finance le dispositif, le savoir-faire du Groupe SOS, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, qui l'opère et le déploie, et l'expérience de H7, accélérateur responsable et lieu emblématique de la Métropole de Lyon, qui accompagnera les projets.

Groupe associatif leader de l'entrepreneuriat social en Europe, le Groupe SOS agit directement auprès de ses bénéficiaires pour favoriser l'inclusion numérique de toutes et tous. Depuis le début de l'année 2022 notamment, son programme Boost Numérique permet le déploiement de conseillers numériques au sein de ses établissements, dans 12 régions en France métropolitaine et dans les outre-mer, pour accompagner à terme plus de 50 000 bénéficiaires aux usages numériques. Il coordonnera l'expertise de H7 mais également de PULSE, expert en accompagnement d'entrepreneurs à impact positif et son incubateur PULSE Montreuil.

Après sélection, deux promotions de 4 entrepreneurs, sélectionnés sur l'ensemble du territoire, seront accompagnées par H7 sur un an pour identifier les axes prioritaires de croissance et d'impact, tirer parti des leviers identifiés, enrichir les compétences fonctionnelles et sectorielles des dirigeants et bénéficier des conseils et du réseau de partenaires mis à disposition par le programme d'accélération.

Ce programme s'articule en trois grandes phases, adossées à un suivi en continu des porteurs de projet : un diagnostic 360° de chaque structure (produit, marché, équipe, stratégie) ; une phase de montée en compétences avec des experts (adoption auprès des publics cibles, business model, recrutement et fidélisation des talents, etc.) ; et une phase d'approfondissement thématiques pour répondre aux besoins spécifiques des structures.

Mutations du travail & des compétences



Mutations du travail & des compétences

MECENAT DE COMPETENCES ET BONNES PRATIQUES : ZOOM SUR L'ETUDE DE L'INEJP	49
BAROMETRE PERCEPTION DE L'EGALITE DES CHANCES EN ENTREPRISE	52
PLUS DE 100 MEDIAS ADOPTENT UNE CHARTE POUR « UN JOURNALISME A LA HAUTEUR DE L'URGENCE ECOLOGIQUE ».....	52
EGALITE HOMME-FEMME : PRES DE 300 ANS POUR ATTEINDRE LES ODDS AU RYTHME ACTUEL.....	55

Mutations du travail & des compétences

Mécénat de compétences et bonnes pratiques : zoom sur l'étude de l'INJEP

L'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) a lancé en janvier 2022 une étude inédite sur l'impact du mécénat de compétences sur le monde associatif, en partenariat avec Pro Bono Lab.

En voici les premiers apprentissages !

En partenariat avec Pro Bono Lab :



Étudier le mécénat de compétences du point de vue des associations est une première. S'il existe quelques travaux de recherche étudiant le mécénat de compétences, ceux-ci portent avant tout le point de vue des entreprises et des salarié.es volontaires mobilisé.es. En voici quelques exemples :

- [Les effets du mécénat de compétences en association sur les personnes impliquées et leur parcours, INJEP, 2020](#) = focus salarié.es
- [Baromètre du mécénat de compétences, Ifop, 2021](#) = focus entreprise
- [Mécénat de compétences : comment engager les actifs ?, Admical x Pro Bono Lab, 2014](#) = focus salarié.es et entreprises

Et pourtant, ces dernières sont les premières bénéficiaires et parties prenantes de ce dispositif ! Constance Cheynel, Docteure en sociologie et sciences politiques et chercheuse associée à l'INJEP est venue partager les premiers apprentissages de cette étude inédite le 28 septembre dernier¹⁵.

Le mécénat de compétences, de quoi parle-t-on ?

Le mécénat de compétences consiste pour une entreprise à mettre à disposition les compétences de ses collaborateurs et collaboratrices, sur leur temps de travail et gratuitement, auprès d'associations ou de structures d'intérêt général.

De nombreux formats de missions existent : plus ou moins long terme, ponctuels ou récurrents, en individuel ou collectif. Dans l'étude menée par l'INJEP, **quatre formats** sont distingués :

- Les **missions flash** : réalisées sur une journée ou demi-journée, elles engagent un.e ou des salarié.es ponctuellement, sur des missions courtes.
- Les **missions de parrainage - mentorat** : un.e salarié.e accompagne un jeune ou un adulte, le plus souvent dans un but d'insertion sociale et/ou professionnelle. L'engagement est alors ponctuel mais s'inscrit dans un temps long (plusieurs mois).
- Les **missions de conseil** : missions de prestation de services où des consultant.es viennent prêter main forte sur un temps plus ou moins long.
- Les **missions longues** : pendant plus de 6 mois, un.e salarié.e travaille à temps plein ou partiel au sein d'une l'association et/ou structure d'intérêt général. Il ou elle occupe, la plupart du temps, un poste physique dans l'association. C'est un dispositif que l'on trouve fréquemment mis en œuvre en fin de carrière.

¹⁵ Le replay de l'événement est visionnable sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v= ZTgliDe2tE>

Mutations du travail & des compétences

Enquête et méthodologie

L'étude s'intéresse à quatre grandes questions : Quelles sont les associations ayant recours au mécénat de compétences ? Quels sont leurs besoins et motivations ? Quelles sont les conditions concrètes de ce partenariat ? Quels sont les effets (positifs ou négatifs) pour les associations ?

Pour y répondre, l'équipe de recherche composée de Constance, Mathilde Renault-Tinacci (INJEP) et Sabine Rozier (Université Paris-Dauphine, Institut IRISSO) s'appuiera sur des entretiens avec des têtes de réseaux et représentant.es institutionnel.les du monde associatif, une enquête ethnographique menée sur 6 mois auprès de dix associations situées dans huit régions de France et sur un questionnaire diffusé à l'ensemble des associations françaises¹⁶. La publication de l'étude est prévue pour début 2023.

Une satisfaction « relative »

D'après leurs premières observations, les associations sont dans l'ensemble satisfaites du travail accompli lors de missions de mécénat de compétences. Le mécénat de compétences est un moyen pour les associations de pallier leur difficulté à recourir au salariat et d'obtenir des ressources humaines dont elles ont besoin.

Mais cette satisfaction cache une partie de l'iceberg, nous explique Constance : les associations connaissant désormais mieux le dispositif, ont su s'adapter et apprendre des déconvenues observées pendant leurs premières expériences.

Gestion humaine : la clé de la réussite, pour les missions longues principalement

La **gestion humaine** est centrale pour assurer la réussite de missions de mécénat de compétences, sur les formats missions de conseil et missions longues principalement. Voici trois bonnes pratiques que nous avons retenues des propos de Constance :

1 : ne pas sous-estimer le choc des cultures

La rencontre entre le monde associatif et le monde de l'entreprise peut s'avérer complexe. Les langages, modes de fonctionnement, organisations peuvent différer et amener des déconvenues. La motivation des salarié.es volontaires et leur bonne compréhension de l'association, de sa mission et des tâches qui leur seront confiées est essentiel.

2 : intégrer un mécénat de compétences dans une équipe, ça se prépare

Les salarié.es en mécénat de compétences ont un statut hybride (ni salarié, ni bénévole) et des profils très variés (âge, statut...).

Il peut être complexe pour une association de manager des salarié.es en mécénat de compétences dont la moyenne d'âge est bien au-delà de celle de l'équipe, et pour les équipes de travailler avec des personnes à qui l'on ne peut pas vraiment donner d'objectifs (de par leur statut hybride) par exemple. La différence de salaire entre un mécénat de compétences (toujours payé par son entreprise) et les

¹⁶ L'équipe de recherche s'est par ailleurs entourée d'un comité de suivi dès novembre 2021, constitué d'Admical, Passerelles & Compétences, Koeo et Pro Bono Lab.

Mutations du travail & des compétences

salarié.es de l'association peut également être importante. Pour ne pas créer de dissensions au sein de l'association, il est nécessaire de préparer l'équipe : créer le dialogue autour de ces sujets, instaurer un cadre de coopération et de confiance.

3 : anticiper le départ

Comment faire lorsqu'un.e salarié.e en mission longue quitte son poste ? Est-ce qu'un.e salarié.e de l'association reprend ses missions ? Est-ce que le ou la salarié.e s'engage à poursuivre certaines bénévolement ? C'est à anticiper pour ne pas pénaliser le bon déroulement des activités de l'association.

Missions de mécénat de compétences courtes et bénévolat : un équilibre à trouver

Constance nous a partagé le témoignage d'une association d'envergure locale spécialisée dans la mise à disposition de denrées. Elle fait appel à des salarié.es en missions flash pour ses opérations de tri, mais aussi aux bénéficiaires de l'association, qu'elle invite à devenir bénévole dans un but de réintégration au sein de la société : « L'association a témoigné de la très grande efficacité des salarié.es volontaires. Dans une activité aussi anodine que trier des cartons, le fait que ces personnes opèrent dans le cadre du travail¹⁷, soient à l'aise pour travailler en équipe et prennent des initiatives les a rendus très opérationnels et efficaces » détaille Constance. « Les bénévoles/bénéficiaires sont quant à eux parfois moins familiers avec la langue, n'ont pas forcément la même confiance en eux, le même capital culturel... Ils n'investissent pas l'association de la même manière » poursuit la chercheuse.

Il est alors important de préserver un équilibre entre bénévoles engagé.es sur le long terme et salarié.es volontaires sur des missions "flash". C'est également le cas, plus globalement, pour toutes les associations qui proposent régulièrement ce type de missions flash. S'il y a trop de salarié.es volontaires par rapport aux autres types de bénévoles, ces derniers pourraient avoir, d'une part, moins d'opportunités pour participer aux actions de l'association et, d'autre part, plus de mal à trouver leur place au sein de l'association face à un gros turnover de bénévoles.

Le mécénat de compétences, un espoir pour les associations

On compte actuellement 22 millions de bénévoles en France, dont 12,5 millions de bénévoles dans le milieu associatif¹⁸. Mais des pertes significatives sont à déplorer : les associations ont perdu 15%¹⁹ de leurs bénévoles et sont plus que jamais à la recherche de main d'œuvre.

Dans ce contexte, le mécénat de compétences a un rôle important à jouer : ouvrir l'envie de s'engager sur son temps de travail est la première brique pour redorer le blason du bénévolat et fournir aux associations les compétences dont elles ont besoin !

Manon Philippe & Elsa Chaucesse, Pro Bono Lab

¹⁷ La journée de « mécénat de compétences » leur est offerte par leur entreprise.

¹⁹ La France bénévole : évolutions et perspectives, Recherches et solidarités, Mai 2022 : <https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2022/03/LFB-etude-24-05-2022.pdf>

Baromètre perception de l'égalité des chances en entreprise

Le Mouvement des entreprises de France a présenté le 3 octobre son 11e baromètre sur la perception de l'égalité des chances en entreprise, permettant année après année, de dessiner une véritable cinématique des attentes des salariés en la matière. Avec une première confirmation : l'égalité des chances en entreprise est et reste un enjeu incontournable de la vie professionnelle pour 91 % des salariés.²⁰

En résumé, quelles sont les grandes tendances de perception de l'égalité des chances en entreprise pour les salariés du secteur privé en 2022 ?

- Une meilleure connaissance des politiques mises en place au sein des entreprises sur ces questions par les salariés (+7 % à 33 %) ;
- Une diminution de la crainte d'être un jour victime de discrimination dans son entreprise (-2 % et à 32 % à son niveau le plus bas), l'âge restant de loin la crainte de discrimination la plus redoutée en entreprise quel que soit le sexe ;
- Une augmentation du sentiment que son entreprise représente bien la diversité de la société (+ 11 % en 5 ans, à 82 %) ;
- Les salariés continuent d'avoir confiance dans leur avenir au sein de leur entreprise (77 % et à son plus haut niveau)
- L'égalité des chances passe pour plus d'un salarié sur deux par l'égalité salariale (aussi bien pour les femmes que pour les hommes) ;
- Près de 8 salariés sur 10 estiment avoir au moins une caractéristique potentiellement stigmatisante (en tête : origine sociale modeste ; séniorité ; parcours scolaire ou professionnel atypique) sans pour autant ressentir de forte crainte de discrimination à ce sujet ;
- De nouveaux sujets de tensions émergent en entreprise via l'expression d'opinions personnelles immodérées telles que la propagation d'idées complotistes ou la protection de l'environnement.

[>> Télécharger la synthèse du baromètre de perception de l'égalité des chances en entreprise 2022](#)

Plus de 100 médias adoptent une charte pour « un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique »

Les médias sortent du déni climatique. Alors que moins de 3% du temps de parole des débats présidentiels avaient été consacrés aux enjeux environnementaux, des citoyens et médias tentent depuis des mois de faire sortir les médias généralistes de leur mutisme. Des militants s'étaient réunis devant les locaux de France Télévisions pour interpeller les rédactions tandis que d'autres, comme Pour un Réveil écologique, ont placardé de grandes affiches pour exposer les conclusions du Giec car

²⁰ Article « Baromètre de l'égalité des chances en entreprise », inspiré de :

- <https://www.medef.com/fr/actualites/11e-edition-du-barometre-de-perception-de-egalite-des-chances-en-entreprise>

Mutations du travail & des compétences

"personne n'en parle". Enfin, des médias engagés bousculent le secteur depuis des mois pour le pousser à se transformer.

Ces alertes répétées commencent à porter leurs fruits. Ainsi, plus de 100 médias et 1000 journalistes ont signé la "Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique". Cet appel a été initié par le média indépendant Vert, rapidement rejoint par les médias engagés comme Reporterre, Climax, Socialter, Blast, Alternatives économiques mais aussi des médias généralistes comme RFI, Mediapart, La Montagne, L'Obs, La Croix, Novethic et 20 minutes.

Cette charte comporte treize promesses. Les signataires s'engagent notamment à enquêter sur les origines des bouleversements et donc à faire un lien entre les événements climatiques comme ceux de cet été et le dérèglement climatique. La charte encourage aussi à traiter le sujet de manière transverse et non plus le cantonner à des rubriques dédiées. Les journalistes acceptent aussi de se former en continu ou encore à coopérer sur ces enjeux.

Voici les 13 promesses de la charte :

1. **Traiter le climat, le vivant et la justice sociale de manière transversale.** Ces sujets sont indissociables. L'écologie ne doit plus être cantonnée à une simple rubrique ; elle doit devenir un prisme au travers duquel considérer l'ensemble des sujets.
2. **Faire œuvre de pédagogie.** Les données scientifiques relatives aux questions écologiques sont souvent complexes. Il est nécessaire d'expliquer les ordres de grandeur et les échelles de temps, d'identifier les liens de cause à effet, et de donner des éléments de comparaison.
3. **S'interroger sur le lexique et les images utilisées.** Il est crucial de bien choisir les mots afin de décrire les faits avec précision et rendre compte de l'urgence. Éviter les images éculées et les expressions faciles qui déforment et minimisent la gravité de la situation
4. **Élargir le traitement des enjeux.** Ne pas renvoyer uniquement les personnes à leur responsabilité individuelle, car l'essentiel des bouleversements est produit à un niveau systémique et appelle des réponses politiques.
5. **Enquêter sur les origines des bouleversements en cours.** Questionner le modèle de croissance et ses acteurs économiques, financiers et politiques, et leur rôle décisif dans la crise écologique. Rappeler que les considérations de court terme peuvent être contraires aux intérêts de l'humanité et de la nature.
6. **Assurer la transparence.** La défiance à l'égard des médias et la propagation de fausses informations qui relativisent les faits, nous obligent à identifier avec précaution les informations et les experts cités, à faire apparaître clairement les sources et à révéler les potentiels conflits d'intérêts.
7. **Révéler les stratégies produites pour semer le doute dans l'esprit du public.** Certains intérêts économiques et politiques œuvrent activement à la construction de propos qui trompent la compréhension des sujets et retardent l'action nécessaire pour affronter les bouleversements en cours.

Mutations du travail & des compétences

8. **Informier sur les réponses à la crise.** Enquêter avec rigueur sur les manières d'agir face aux enjeux du climat et du vivant, quelle que soit leur échelle d'application. Questionner les solutions qui nous sont présentées.
9. **Se former en continu.** Pour avoir une vision globale des bouleversements en cours et de ce qu'ils impliquent pour nos sociétés, les journalistes doivent pouvoir se former tout au long de leur carrière. Ce droit est essentiel pour la qualité du traitement de l'information : chacun•e peut exiger de son employeur d'être formé•e aux enjeux écologiques.
10. **S'opposer aux financements issus des activités les plus polluantes.** Afin d'assurer la cohérence du traitement éditorial des enjeux du climat et du vivant, les journalistes ont le droit d'exprimer sans crainte leur désaccord vis-à-vis des financements, publicités et partenariats média liés à des activités qu'ils jugent nocives.
11. **Consolider l'indépendance des rédactions.** Pour garantir une information libre de toute pression, il est important d'assurer leur autonomie éditoriale par rapport aux propriétaires de leur média.
12. **Pratiquer un journalisme bas carbone.** Agir pour réduire l'empreinte écologique des activités journalistiques, en utilisant notamment des outils moins polluants, sans pour autant se couper du nécessaire travail de terrain. Inciter les rédactions à favoriser le recours aux journalistes locaux.
13. **Cultiver la coopération.** Participer à un écosystème médiatique solidaire et défendre ensemble une pratique journalistique soucieuse de préserver de bonnes conditions de vie sur Terre.

L'objectif est d'enclencher un cercle vertueux. Il s'agit d'accorder plus de place à la crise climatique, pour éveiller les consciences des citoyens qui interpellent à leur tour les élus. Avec pour objectif de ne pas reproduire le même scénario que le film à succès "Don't look up", dans lequel les médias ne traitaient pas sérieusement les alertes des scientifiques.

Car il est encore temps d'agir. C'est aussi l'un des points de la Charte : à l'heure où le climat s'emballe, il est important de ne pas se focaliser uniquement sur le problème, mais aussi "d'informer sur les solutions". En effet, les Français appellent à une information concrète, vérifiée et pédagogique mais aussi porteuse de solutions et non un traitement anxigène, catastrophiste et moralisant, selon une étude réalisée en octobre 2021 lors des Assises du journalisme.

Et il y a des raisons d'y croire. La presse écrite s'est déjà emparée du sujet. Dès le mois de juin le média Vert s'appuyait sur une étude scientifique pour encourager à ne pas illustrer les articles sur la canicule avec des photos de moments joyeux. Résultat, les journaux ont suivi et les photos de vacanciers sur la plage pour illustrer les vagues de chaleur avaient presque disparu des kiosques cet été. Par ailleurs, Ouest-France, premier quotidien de France, s'apprête à reconfigurer son organisation pour assurer lui aussi une meilleure visibilité au sujet.

Tout l'enjeu est aussi que les radios et télé se transforment. À la rentrée, Radio France a annoncé son "Tournant" et s'est engagée à former ses 800 journalistes aux sujets environnementaux sur les trois prochaines années. De son côté, France Télévisions a annoncé la création d'une cellule dédiée et un

Mutations du travail & des compétences

engagement à accorder plus de place d'importance à ces enjeux. Le déclic était venu pour certains en juin dernier lorsque quatre auteurs du Giec avaient exposé leurs conclusions aux cadres des rédactions. D'autres séminaires sont prévus.²¹

Egalité homme-femme : près de 300 ans pour atteindre les ODDs au rythme actuel

Atteindre la pleine égalité des sexes, l'un des 17 Objectifs de développement durable (ODD), pourrait prendre près de 300 ans si le rythme actuel des progrès se poursuit, selon un rapport publié mercredi par ONU Femmes et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES).

L'étude révèle comment les disparités entre les sexes s'aggravent face à des crises mondiales "en cascade" - telles que la pandémie de COVID-19, les conflits violents et le changement climatique - associées à la réaction hostile à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des femmes.

En conséquence, les pays n'atteindront pas l'ODD5 à l'échéance de 2030. "Il s'agit d'un point de basculement pour les droits des femmes et l'égalité des sexes alors que nous approchons de la moitié du chemin vers 2030", a déclaré Sima Bahous, directrice exécutive à ONU Femmes.

"Il est essentiel que nous nous mobilisions maintenant pour investir dans les femmes et les filles afin de rattraper le retard et d'accélérer les progrès. Les données montrent des régressions indéniables dans leur vie, aggravées par les crises mondiales - en matière de revenus, de sécurité, d'éducation et de santé. Plus nous tardons à inverser cette tendance, plus cela nous coûtera cher à tous."

Le rapport Gender Snapshot 2022 montre comment la coopération, les partenariats et les investissements sont essentiels pour remettre le monde sur les rails. Sans une action rapide, les systèmes juridiques qui n'interdisent pas la violence à l'égard des femmes, ou ne protègent pas leurs droits dans le mariage et la famille, pourraient continuer à exister pour les générations à venir.

Le rapport prévient qu'au rythme actuel des progrès, il faudra jusqu'à 286 ans pour combler les lacunes en matière de protection juridique et supprimer les lois discriminatoires. En outre, il faudra 140 ans pour que les femmes soient représentées à égalité aux postes de direction sur le lieu de travail, et 40 ans pour qu'il en soit de même dans les parlements nationaux.

Par ailleurs, pour éradiquer le mariage des enfants d'ici à 2030, les progrès devront être 17 fois plus rapides qu'au cours de la dernière décennie, les filles issues des ménages ruraux les plus pauvres et des zones touchées par des conflits devant être les plus touchées.

"Les crises mondiales en cascade mettent en péril la réalisation des ODD, les groupes de population les plus vulnérables du monde étant touchés de manière disproportionnée, en particulier les femmes et les filles. L'égalité des sexes est un fondement de la réalisation de tous les ODD et elle devrait être au cœur de la reconstruction en mieux", a déclaré Maria-Francesca Spatolisano, sous-secrétaire générale au DAES de l'ONU.

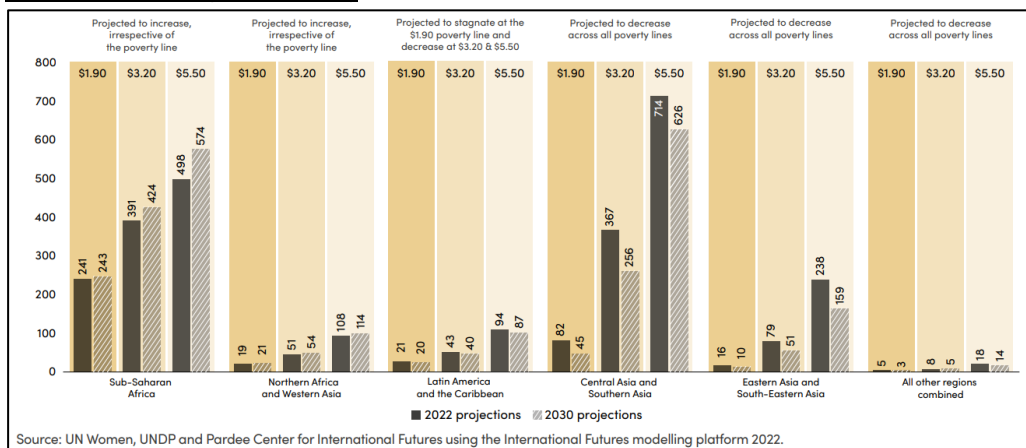
²¹ Plus de 100 médias adoptent une charte pour « un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique » - pour en savoir plus :

- <https://chartejournalismeeecologie.fr/>
- <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/plus-de-50-medias-signent-la-charte-pour-un-journalisme-a-la-hauteur-de-l-urgence-ecologique-151045.html>

Mutations du travail & des compétences

Le rapport souligne également un revirement inquiétant en matière de réduction de la pauvreté, la hausse des prix devant aggraver la situation. À la fin de l'année, environ 383 millions de femmes et de filles vivront dans l'extrême pauvreté, contre 368 millions d'hommes et de garçons. Dans la plupart des régions du monde, beaucoup d'autres personnes n'auront pas un revenu suffisant pour satisfaire leurs besoins fondamentaux tels que la nourriture, les vêtements et un logement adéquat.

Figure : nombre de femmes en situation de pauvreté (selon différents niveaux de seuil) par région, en 2022 et 2030 (en millions)



Si la tendance actuelle se poursuit, les femmes et les filles d'Afrique subsaharienne seront plus nombreuses qu'aujourd'hui à vivre dans l'extrême pauvreté en 2030, selon le rapport.

L'invasion de l'Ukraine en février et la guerre qui s'y déroule actuellement aggravent encore l'insécurité alimentaire et la faim, en particulier chez les femmes et les enfants. La guerre a entraîné une limitation des approvisionnements en blé, en engrais et en carburant, tout en propulsant l'inflation.

D'autres données déconcertantes du rapport révèlent qu'au niveau mondial, les femmes ont perdu environ 800 milliards de dollars de revenus à cause de la pandémie. Malgré un rebond, la participation des femmes au marché du travail devrait diminuer cette année pour atteindre 50,8 %, contre 51,8 % en 2021.

Bien qu'elle ne soit pas suffisante en soi, la réalisation de l'éducation universelle des filles contribuerait à renforcer l'égalité entre les sexes.

Selon le rapport, chaque année de scolarisation supplémentaire peut augmenter jusqu'à 20 % les revenus futurs d'une fille, avec d'autres répercussions sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle, la diminution de la mortalité infantile, la prévention du VIH et la réduction de la violence à l'égard des femmes.²²

²² Egalité homme-femme : près de 300 ans pour atteindre les ODDs au rythme actuel – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/social/droits-humains/isr-rse/crise-climatique-et-sanitaire-pas-d-egalite-femmes-hommes-avant-trois-siecles-151049.html>
- <https://news.un.org/en/story/2022/09/1126171>
- <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-09/Progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2022-en.pdf>
- <https://www.unwomen.org/en/news-stories/press-release/2022/09/press-release-calling-on-all-men-to-act-now-to-drive-action-on-gender-equality-world-leaders-gather-to-accelerate-progress-at-un-womens-heforshe-summit>



Territoires innovants

DECOUVREZ LA PROMOTION 2022 DES « TERRITOIRES DE CONFIANCE » !.....	58
3E EDITION DU TROPHÉE DES SOLUTIONS EN REGIONS CONTRE L'EXCLUSION ENERGETIQUE	59
PUISSANCE DES IDEES SIMPLES : LES « CARNETS DE CAMPAGNE » DE PHILIPPE BERTRAND...	60
EN ESPAGNE, DES TRAINS GRATUITS POUR LUTTER CONTRE L'INFLATION TOUT EN LIMITANT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	64
LE DANEMARK : PREMIER PAYS A CONTRIBUER AU MECANISME DE « PERTES & DOMMAGES »	65
L'UNION EUROPEENNE VEUT CONSTITUER DES RESERVES STRATEGIQUES DE LITHIUM ET TERRES RARES.....	66

Territoires innovants

Découvrez la promotion 2022 des « Territoires de Confiance » !

Le 6 octobre dernier, la Fondation pour la Co-construction du bien commun a dévoilé à l'Assemblée Nationale les 14 nouveaux « éclaireurs 2030 », composant sa 3^{ème} promotion de personnalités, de projets et de territoires engagés de façon remarquable.

Eclaireurs 2030 : impacter le bien commun sur le temps long



La Fondation vise à détecter et valoriser ceux qui impactent le bien commun durablement, dans un horizon de 10 à 30 ans. Depuis 2018, elle met en lumière des « Artisans du bien commun », des « Projets Cèdre du Liban » et des « Territoires de Confiance », dont les actions sont source de confiance en l'avenir. Ils incarnent des chemins très divers pour réussir l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, les ODD. Près de 50 personnes, projets et territoires ont ainsi été reconnus « éclaireurs 2030 ».

Les « Territoires de Confiance » constituent des écosystèmes accueillants, en capacité de co-construire un Projet de Territoire, facteurs de résilience. Le millésime 2022 se compose d'une collectivité locale, d'un tiers-lieu et de deux fondations territoriales.

Cahors, concilier attractivité et équilibre du territoire

Depuis 2008, le Maire de la préfecture du Lot a engagé une stratégie de revitalisation de cette ville moyenne de 20 000 habitants. Elle rayonne aujourd'hui sur son agglomération et son département.

Cette vision partagée contribue à dessiner un nouveau visage de Cahors, articulant équilibre de son patrimoine architectural et naturel avec l'attractivité des commerces et l'intégration des enjeux de transition écologique et énergétique, participation citoyenne, mobilité, logement et éducation.

L'Hermitage, faire ensemble pour inventer demain

Implanté dans la commune rurale d'Autrèches, dans l'Oise, L'Hermitage est un tiers-lieu d'innovations rurales et citoyennes. Il facilite l'expérimentation et l'ingéniosité, et favorise les rencontres entre acteurs de tous horizons.

L'Hermitage bâtit un Commun, un lieu où échanger et partager dans l'intérêt collectif. Cette association est convaincue que le partage des connaissances, des idées et des envies permet d'inventer ensemble les réponses aux grands défis de notre siècle : les transitions énergétiques, environnementales et sociales.

La Fondation de Lille, co-construire une philanthropie de proximité

C'est la première fondation territoriale de France, créée en 1997. La Fondation de Lille est un trait d'union entre donateurs, mécènes, collectivités locales et acteurs de terrain, soutenant des projets d'intérêt général, la philanthropie et des dynamiques collectives dans la métropole lilloise et la région des Hauts-de-France. Depuis 2008 elle milite pour partager ses savoir-faire en étant devenue fondation abritante afin de promouvoir la philanthropie de proximité par co-construction avec l'ensemble des acteurs locaux.

Chambéry – AgiSens, la jeunesse au cœur du Territoire

La Fondation AgiSens fédère les acteurs du territoire de Chambéry pour ouvrir de nouveaux horizons, d'autres perspectives, notamment aux publics fragilisés, dans un contexte de crise. Elle favorise le développement de projets d'innovation sociale au service du bien commun et de la cohésion sociale, en particulier auprès de jeunes lycéens, mobilisés à ce titre chaque année sur le campus « Passeurs d'avenir ». Ce dernier mobilise une centaine de jeunes pour (ré)inventer ensemble leur Territoire.

3e édition du Trophée des Solutions en régions contre l'exclusion énergétique

La situation énergétique s'empire, particulièrement pour les plus précaires qui n'arrivent plus à se chauffer. La rénovation - isoler, améliorer le mode de chauffage, ventiler...- dans tous les logements est une extrême urgence. C'est une question sociale, climatique, sanitaire ... et c'est aussi l'opportunité de créer des emplois avec le nouveau métier d'Ensemblier Solidaire.



Lancés sur le salon BATIMAT, le 3 octobre 2022 à Paris, ces Trophées priment les solutions innovantes mises en œuvre dans l'ensemble des régions françaises. L'objectif est de récompenser les solutions qui font leur preuve pour les faire valoir, connaître et dupliquer. Parce que ces solutions peuvent prendre diverses formes, les Trophées priment plusieurs catégories : **Dispositif Territorial / Formation, Mobilisation, Communication / Financement, Opérateurs et Solutions techniques et numériques / Identification et accompagnement**

Toutes les organisations qui ont mis en place une ou des solutions de lutte contre la précarité énergétique peuvent candidater : entreprises petites ou grandes, associations, structures de l'ESS, organisations académiques ou de recherche, collectivités territoriales et structures associées...

Les candidatures sont à envoyer **AVANT LE 10 NOVEMBRE 2022** via un formulaire disponible en ligne sur le site : <https://www.lab-stopexclusionenergetique.org>

La présentation des solutions des régions se fera le 24 novembre 2022 au Ministère (hôtel de Roquelaure, 244 Boulevard Saint Germain, Paris 7e) à Paris dans le cadre de la Journée nationale de Lutte contre la Précarité énergétique, devant un jury de professionnels membres ou partenaires de Stop Exclusion Énergétique. Sachant que les solutions de lutte contre la précarité énergétique proposées doivent exister, avoir été mises en œuvre et être efficaces, les critères de sélection du jury sont :

- Solutions reproductibles
- Démarche inclusive
- Caractère innovant
- Volonté de valoriser des solutions de toutes les régions
- Solution permettant de créer un changement d'échelle
- Capacité à fédérer différents acteurs
- Efficacité de la solution

Territoires innovants

La remise des prix se fera le 14 décembre 2022 à l'occasion de la présentation du nouveau scénario de lutte contre l'exclusion énergétique en France, le SCENARIO 2030, une feuille de route pragmatique élaborée avec le concours de plus d'une cinquantaine d'organisations, plus de 200 personnes sur 2 ans, et qui est en ce moment toujours débattue dans les territoires (Prochaine réunion au Havre le 30/11/22).

L'Association STOP Exclusion Énergétique est une association qui lutte contre la grande précarité énergétique, née d'un travail collectif de la Fondation des Transitions en 2019. Face à la réalité des oubliés de la transition énergétique, elle œuvre, du petit pas aux grandes échelles, à inscrire dans les politiques publiques et territoriales les solutions concrètes de transition énergétique pour les plus pauvres.

Pour toute demande d'information, interview ou rencontre, ou pour être présent.e à la présentation des solutions de lutte contre l'exclusion énergétique le 24 nov. 2022, contactez :

Carole Schaal – Communication et mobilisation STOP EXCLUSION ENERGETIQUE – 0670010987 – carole.schaal@orange.fr

Puissance des Idées Simples : les « carnets de campagne » de Philippe BERTRAND

Les initiatives et les innovations qui viennent « du terrain » sont souvent « magiques » : elles apportent des solutions efficaces et peu coûteuses, et leurs effets bénéfiques se développent en cascade : on voulait résoudre un problème et l'on constate très souvent que ces solutions résolvent en même temps, par effets collatéraux inattendus plusieurs autres problèmes qui en multiplient la « puissance ».

En partenariat avec :



C'est ce que nous constatons chez ICDD dans notre travail de veille que nous menons depuis 12 ans sur les innovations citoyennes, et c'est aussi ce qu'a constaté le célèbre chroniqueur Philippe Bertrand, de France Inter qui vient de publier dans la collection des « Guides Tao » (le guide qui montre le chemin) aux éditions Viatao www.guidestao.com.

Durant 16 ans, Philippe Bertrand, suivant le parcours de la célèbre émission du « jeu des mille euros », a parcouru la France pour interviewer des milliers de citoyens ayant lancé des initiatives « positives, locales et engagées dans la transformation d'un monde plus sain, plus responsable, plus solidaire ».

Sur les 8 000 interviews réalisés, il en a sélectionné 700 qu'il vient de publier, au terme de 16 années d'investigation au plus profond de nos territoires, le but de cette publication étant d'inspirer les lecteurs et les inciter à agir, eux aussi, « pour un avenir moins sombre que celui que nous connaissons à l'échelle planétaire ».

Ces initiatives positives sont classées par région, et par un QR Code on peut avoir accès à une carte de la région pointant le lieu précis où l'action a été menée ; un dernier chapitre présente les initiatives positives pour des initiatives ayant pris une dimension quasiment nationale, voire internationale. Six thématiques ont ainsi été répertoriées : Environnement-Ecologie ; Social-solidarités ; culture ; économie sociale et solidaire ; entreprises engagées et innovations ; agriculture.

Territoires innovants

Notre association ICDD (innovation citoyenne et développement durable) s'est attachée à lire attentivement cet ouvrage, et à relever, pour chacune de ces thématiques quelques actions parmi les plus remarquables et qui mériteraient vraiment d'être davantage connues et qui devraient « faire école » un peu partout en France.

Environnement et écologie

- Alerter, éduquer et responsabiliser les enfants, les citoyens et les acteurs politiques, grâce notamment à un festival des bonnes idées organisé deux fois par an à Saint-Dié des Vosges, avec Environnement, Territoire et Citoyenneté : « ETC...Terra » : www.etcterra.fr.
- Organisation du compostage et recyclage des déchets alimentaires à l'échelle d'une grande ville et vente du compost aux maraîchers : le cas de la ville de Lille, avec « les Alchimistes » : www.alchimistes.co/compost-hauts-de-france.
- Relever les défis du changement climatique, grâce à l'Académie du Climat (Paris 4^{ème}) pour donner aux jeunes les moyens de s'engager dans ce défi grâce à des rencontres, des conférences, des manifestations culturelles et des ateliers. www.academieduclimat.paris.
- Pour la maîtrise de la gestion des déchets, voir la mobilisation d'une ville comme Vence (Alpes maritimes), avec Vence Initiative Environnement (VIE) : www.vie-initiatives-environnement.fr.
- Cowatt, en Pays de Loire, propose un guide pratique pour réaliser son « projet solaire » et accompagne les collectifs de citoyens qui veulent développer un projet fondé sur l'exploitation de l'énergie solaire : www.cowatt.fr.

Social-solidarités

- Traces de vies : développer dans les hôpitaux des récits de vie des personnes fragilisées par la maladie, à Dole, dans le Jura. www.tracesdevie.fr,
- Le troisième âge au service des actifs, quand des mamies deviennent traiteurs au service des actifs, Bègles (Gironde) : www.mamie-mijote.com.
- Lancement de « cuisine du monde », permettant à des femmes éloignées de l'emploi de s'insérer dans une activité économique et sociale : avec mamayoka, à Paris 18^{ème}, www.mamayoka.fr.
- Le camion-douche pour les sans-abris et mal logés : il permet aux personnes en grande difficulté d'accéder à un bon niveau d'hygiène, avec mise à disposition de produits d'hygiène corporelle et de sous-vêtements. Voir www.lecamiondouche.com. Saint Alban, Haute Garonne.

Culture

- Rendre l'opéra accessible à tous, avec une salle de spectacle ambulante et autonome (30 à 45 places) grâce à l'ensemble baroque Harmonia Sacra de Valenciennes (Nord). Cette initiative se produit dans le Nord et le Pas de Calais. www.operabus.fr.



Economie sociale et solidaire

- Opération village vivant, pour redynamiser le cœur des villes et villages (à Crest, dans la Drôme) www.villagesvivants.com,
- L'Institut de Tramayes développe un enseignement supérieur des métiers de la ruralité par la pédagogie active sur base de projets concrets sur le territoire www.institutdetramayes.fr (Saône et Loire)
- Centre de développement de technologies « low tech » à Concarneau (Finistère) : www.lowtechlab.org,

Territoires innovants

- Energies renouvelables alternatives par auto-construction de solutions, avec P'tit Watt, qui depuis 2015 propose des solutions d'éoliennes, de chauffe-eau solaires et des systèmes de chauffage au bois très performants, avec des solutions techniques simples et respectueuses de l'environnement. A Villegats, dans l'Eure ; www.ptiwatt.kyna.eu.

Entreprises engagées et innovations

- Dans le domaine du « upcycling » :
 - o Transformation de bouteilles d'eau plastiques en chaussures de tennis ou de basket, à Romans sur Isère : www.atelier-insoft.fr,
 - o Réalisation de meubles en bois recyclés, avec les Ateliers de la Brenne à Le Blanc (Indre) : www.oserecyclage.fr,
 - o Recyclage de plastiques non triables (matériaux composites) pour en faire des planches et des meubles, à Plaisir (Yvelines) : www.recnorec.fr.
 - o Transformation de vêtements usagers non commercialisables en « briques » pour parois isolantes (thermique et acoustique), avec www.fab-brick.com. Paris 19^{ème}. Minima (a) www.minimuma.fr à Livry (Calvados)
 - Création d'un moteur électrique pour bateaux made in France ; à Vannes (Morbihan) : www.hy-generation.com,
 - Mise au point de logiciels adaptés pour temps de crise dans les hôpitaux (à Yzeure, dans l'Allier) www.crisisoft.com,
 - La voiture du futur, légère, électrique, conçue à Blanquefort (Gironde) www.gazelle-tech.com
- 
- Réhabilitation de logements anciens et vacants, puis locations à bas prix pour un habitat inclusif et intergénérationnel, avec la « Cabane des liens » : www.lacabanedesliens.org, (En Bretagne).
 - Solution écologique de production d'eau potable par osmose traitement de l'eau de mer ou des eaux saumâtres, par osmose et énergie solaire avec Osmosun, à Gellainville, en Eure et Loir : www.osmosun.com. (diffusé dans une trentaine de pays à travers le monde). Innovation labellisée par la fondation SolarImpulse comme solution « bonne pour la planète. <https://solarimpulse.com/solutions-explorer/osmosun> : voir le film



- Production de mousse pour en faire un isolant bio phonique et thermique pour les bâtiments, avec Power of moss, à Ronchin (Nord) : www.powerofmoss.com.

Agriculture

- Auto construction d'outils agricoles simples et peu coûteux pour maraîchage et agriculture bio à Renage, dans l'Isère : www.latelierpaysan.org,
- Réintroduction des « lentilles du Puy » ... dans l'Indre, à Fontenay, région d'origine de ce type de lentilles ! www.mon-epicerie-berrichonne.fr.

Territoires innovants

- La valorisation du cresson, plante aux qualités nutritives exceptionnelles, avec Innocress à Bresles, dans l'Oise. www.innocress.fr
- Action citoyenne dans une Ville nouvelle (Saint Quentin en Yvelines) pour développer une agriculture locale, avec vergers participatifs et maintien de terres fertiles disponibles pour l'agriculture : www.sgypousse.fr.
- Retour au tissage du lin, après avoir laissé partir tout notre production à l'étranger, avec les Tissage du Ronchay : www.tissageduronchay.fr. à Luneray (Seine Maritime).
- Réintroduction dans le Tarn de la laine Mohair par une jeune ingénieure agronome pionnière dans l'élevage de chèvres angora, près de Castres, à Burlats (chaussettes, pulls, etc...), avec production de vêtements en laine : www.missegle.com.
- Développement d'un fertilisant bio après des années de recherche sur le terrain : le Bactériosol. Utilisé aujourd'hui par 10 000 agriculteurs et 50 000 jardiniers, innovation de Marcel Mézy : www.marcel-mezy-environnement.com, à Bozouls, dans l'Aveyron.

Le parcours rapide de ces initiatives montre leur étonnante diversité. Elles sont toujours le fait au départ de citoyens qui ont perçu un problème qui n'avait rien de fatal : pour ne pas « subir » les choses, ils se sont lancés dans l'aventure et ils ont réussi à percer. Leur action remarquable doit inspirer tous ceux qui vivent les mêmes situations et qui hésitent à « passer à l'action ».

Pour les aider dans cette démarche, nous ne saurions trop leur recommander de contacter la coopérative citée par Philippe Bertrand dans le chapitre dédié aux innovations d'intérêt national (www.onpassealacte.fr) et qui offre outils et services pour aider chacun à agir (placealacte.fr).

On pourrait penser que toutes ces actions sont finalement locales et dérisoires...mais rappelons-nous que les petits ruisseaux font les grandes rivières, et ceci est démontré magistralement par le dernier chapitre qui montre l'ampleur nationale qu'ont eu certaines initiatives issues du terrain, comme [Rezo Pouce](#) et [Mobicoop](#) en matière de mobilité rurale et de covoiturage, comme [Territoires Zéro chômeurs Longue Durée](#) qui se développent maintenant à l'échelle nationale, de même pour le [Réseau des ressourceries et recycleries](#). De même, [Entrepreneurs d'avenir](#), qui stimule grâce à Jacques Huybrechts et son équipe, les entrepreneurs qui veulent entreprendre dans l'équité, la coopération avec les territoires et le respect de l'environnement. Dans le même esprit, les [Fermes d'Avenir](#) initiées par Maxime de Rostolan compte aujourd'hui 300 fermes inscrites dans son réseau.

Ces initiatives positives issues du terrain, dont on doit bien apprécier la pertinence et la puissance, doivent être considérées comme autant de « points d'appuis » pour soulever la Terre et engager le changement que tout le monde appelle de ses vœux sans trop savoir par où commencer.

Grand merci à Philippe Bertrand d'avoir eu le courage de se lancer dans ce recueil extraordinaire des initiatives locales et de nous avoir restitué dans ce Guide Tao l'essentiel de ce qu'il a pu glaner au cours de ces 16 années d'itinérance !

A noter que ce travail se prolonge d'une certaine manière grâce à Transiscope, lancé par une fédération d'organisations engagées et qui ont mis au point une base de données désormais en ligne : le portail des alternatives économiques et solidaires : www.transiscope.org.

Antoine Héron, Fondateur d'ICDD

En Espagne, des trains gratuits pour lutter contre l'inflation tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Depuis le 1^{er} septembre, les Espagnols peuvent voyager gratuitement sur plusieurs lignes ferroviaires du pays, et ce jusqu'au 31 décembre 2022. L'initiative s'applique aux réseaux régionaux "Media Distancia" et aux réseaux de banlieue "Cercanías", circulant autour des grandes villes comme Madrid, Barcelone ou Séville.

Pour en bénéficier, les voyageurs doivent se procurer un passe valable quatre mois et s'acquitter d'une caution de 10 à 20 euros qui leur sera remboursée s'ils ont effectué au moins 16 trajets d'ici la fin de l'année. Seuls les abonnements sont concernés, les tickets à l'unité n'étant pas pris en charge. 75 millions de trajets devraient être couverts par cette remise selon la Renfe, la société de chemins de fers espagnols.

En parallèle, le gouvernement a instauré une réduction de 30 % sur les tarifs des services de transport en commun, comme le bus et le métro, incitant par ailleurs les municipalités à faire un effort complémentaire. Une enveloppe totale de plus de 200 millions d'euros a été débloquée pour financer l'opération, qui pourra être prolongée "si nécessaire" selon Raquel Sánchez, la ministre des Transports.

Ces mesures exceptionnelles, annoncées en juillet dernier par le premier ministre Pedro Sanchez, visent à contrer la hausse des prix liée à la guerre en Ukraine, alors que l'inflation a dépassé cet été la barre des 10 %. L'objectif est également d'encourager l'usage des transports publics pour limiter l'empreinte carbone du pays. "Nous voulons soulager les citoyens qui souffrent beaucoup de l'augmentation des prix du carburant. L'initiative permet aux gens d'opter pour un moyen de transport plus durable et, en même temps, de réduire la facture énergétique de l'Espagne", souligne César Ramos, député du parti socialiste ouvrier espagnol, dans les pages du quotidien El País.

Sur les quatre mois du dispositif, les économies réalisées pourraient par exemple aller jusqu'à 370 euros pour une personne voyageant dans la région de Madrid, et même jusqu'à 1300 euros pour un usager régulier de la ligne Séville-Cadix d'après un communiqué du ministère des Transports, de la mobilité et des programmes urbains. Côté environnemental, "chaque trajet transféré d'un véhicule privé vers les transports collectifs permettra d'éviter en moyenne entre 73 % et 80 % d'émissions de CO₂", affirme le ministère.

La gratuité permettra-t-elle d'amorcer une transition vers une mobilité plus durable ? Pour María Eugenia López, directrice adjointe du Centre de recherche sur les transports de l'Université polytechnique de Madrid, l'initiative est trop brève pour impulser un véritable changement. "C'est une bonne occasion pour réaliser un changement massif des moyens de transport, mais il est très optimiste de penser qu'avec une mesure aussi temporaire, les gens vont abandonner la voiture et passer au train", affirme-t-elle au journal El País. En outre, une partie du territoire, mal desservie par les réseaux régionaux et éloignée des grands centres urbains, ne bénéficie pas des remises.

Si certains experts pointent ainsi les limites de l'opération, l'Espagne s'inscrit dans une dynamique européenne croissante. Après l'Autriche, et son ticket climat à 3 euros par jour pour voyager sur l'ensemble des transports en commun du pays, l'Allemagne a lancé durant l'été un billet mensuel au

prix de 9 euros. Une expérimentation qui a rencontré un franc succès, avec près de 52 millions de passes vendus en seulement trois mois, permettant d'éviter l'émission d'1,8 million de tonnes de CO₂. En France, le déploiement d'une mesure similaire se fait attendre, malgré les appels des ONG environnementales, le gouvernement français ayant choisi de subventionner l'achat de carburant routier directement par une remise à la pompe...²³

Le Danemark : premier pays à contribuer au mécanisme de « pertes & dommages »

Le Danemark est devenu le premier pays à part entière à promettre des fonds aux pays en développement spécifiquement pour "tab og skader", ce qui se traduit par "pertes et dommages".

La nation nordique a engagé 100 millions de couronnes danoises (13 millions de dollars) pour renforcer la résilience et aider les victimes du climat à se rétablir lors d'une réunion ministérielle en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, mardi. Bien que le montant promis soit relativement faible par rapport au financement de l'atténuation et de l'adaptation, cette initiative brise un tabou parmi les pays riches concernant l'octroi de fonds pour faire face aux pertes et dommages inévitables déjà causés par le changement climatique.

En annonçant ce financement, le ministre danois du développement, Flemming Møller Mortensen, a déclaré : *"J'ai pu constater par moi-même au Bangladesh ce printemps que les conséquences du changement climatique nécessitent une attention accrue."*, poursuivant « *Il est tout à fait injuste que les plus pauvres du monde soient ceux qui souffrent le plus des conséquences du changement climatique, auquel ils ont le moins contribué. Avec ce nouvel accord, nous mettons les actes derrière les mots* ».

Mattias Söderberg, conseiller en chef de l'organisation Danish Church Aid, a déclaré à Climate Home que cette initiative était une "bonne nouvelle climatique".

"J'espère qu'elle aura des effets à la fois pour les personnes sur le terrain qui sont déjà confrontées aux pertes et dommages liés au climat, et pour les négociations entre pays riches et pays pauvres, où le débat sur les pertes et dommages a été trop longtemps conflictuel", a-t-il ajouté.

L'engagement du Danemark à mobiliser des fonds pour les pertes et dommages est "un pas dans la bonne direction", pour Mattias Söderberg, conseiller en chef de l'organisation Danish Church Aid. Nous espérons que cette initiative incitera d'autres pays à suivre son exemple". Lors de la Cop26 de l'année dernière, le G77, qui regroupe plus de 130 pays en développement, a fait pression pour créer un mécanisme de financement destiné à aider les victimes de catastrophes liées au climat. Cette initiative a été bloquée par l'UE et les États-Unis.

Dans le cadre de l'accord de Paris, tous les pays ont accepté de s'attaquer aux "pertes et dommages associés aux impacts du changement climatique". Mais les pays riches se sont farouchement opposés à l'octroi d'un financement spécifique à cet effet, car ils ne veulent pas assumer leur responsabilité et

²³ En Espagne, des trains gratuits pour lutter contre l'inflation tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/mobilite-durable/isr-rse/espagne-des-trains-gratuits-pour-encourager-la-mobilite-durable-et-lutter-contre-l-inflation-151032.html>
- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/mobilite-durable/isr-rse/autriche-allemanne-les-tickets-climat-inventent-la-mobilite-du-futur-150901.html>

Territoires innovants

risquer d'être poursuivis par les pays vulnérables au changement climatique. Auparavant, seules l'Écosse et la région belge de Wallonie s'étaient engagées à financer les pertes et les dommages. Ni l'une ni l'autre ne sont des États membres des Nations unies.

Sur les 100 millions de couronnes danoises (13 millions de dollars), 35 millions (5 millions de dollars) iront à une organisation basée à Francfort appelée InsuResilience, qui subventionne les assurances dans les pays les plus pauvres. En 2021, InsuResilience avait pour objectif de dépenser 7 millions d'euros, en menant des projets à petite échelle.

Dans un communiqué, le ministère danois des affaires étrangères a déclaré que 32,5 millions de couronnes danoises (4 millions de dollars) supplémentaires seraient consacrés aux "partenariats stratégiques du ministère danois des affaires étrangères avec la société civile, qui travaillent sur les pertes et les dommages liés au climat, avec un accent particulier sur la région du Sahel", qui s'étend sur le désert du Sahara en Afrique du Nord.

Un montant supplémentaire de 25 millions de couronnes danoises (3 millions de dollars) est réservé aux "efforts stratégiques dans le domaine des pertes et dommages liés au climat qui peuvent soutenir les négociations actuelles sur le changement climatique jusqu'à et pendant la Cop27". De plus amples détails seront publiés dans les mois à venir.

Enfin, 7,5 millions de couronnes danoises (1 million de dollars) iront aux acteurs de la société civile des pays en développement qui travaillent sur la résilience au changement climatique, a déclaré le gouvernement danois.²⁴

L'Union Européenne veut constituer des réserves stratégiques de lithium et terres rares

La présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen a annoncé le 14 septembre lors de son discours sur l'état de l'Union, la création de réserves stratégiques pour le lithium et les « *terres rares* », indispensables à la transition écologique et numérique de l'économie. L'Union Européenne a déjà pris beaucoup de retard dans ce domaine et l'exploitation de ces ressources demeure un problème pour l'environnement.

« *Le lithium et les terres rares seront bientôt plus importants encore que le pétrole et le gaz* ». Lors de son discours sur l'état de l'Union, Ursula Von der Leyen a lancé officiellement la course au lithium de l'Union Européenne, et celle-ci est déjà en retard. Déjà en tension, le marché du lithium pourrait subir une pénurie lors de la prochaine décennie. Le monde entier se précipite sur cet « *or blanc* » essentiel à la transition écologique de l'économie. C'est un métal indispensable pour la construction de batteries des voitures électriques par exemple. « *Il y a une prise de conscience que nous ne sommes pas souverains pour rouler en voiture électrique, se chauffer avec des panneaux solaires ou construire des éoliennes* », remarque Guillaume Pitron, journaliste et auteur de *La Guerre des métaux rares – La face cachée de la transition énergétique et numérique*. Selon lui, la demande de lithium va être multipliée par 40 entre 2020 et 2040, un enjeu que la Chine a compris en premier. « *Elle a 10 voire 20 ans*

²⁴ Le Danemark : premier pays à contribuer au mécanisme de « pertes & dommages » - pour en savoir plus : <https://www.climatechangenews.com/2022/09/20/denmark-first-country-pledge-loss-and-damage-finance/>

d'avance sur les Européens et les Américains ». La Chine a ainsi réussi à sécuriser toute sa chaîne d'approvisionnement, à commencer par l'extraction.

A la lumière de la guerre en Russie et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement causées par les restrictions sanitaires liées au COVID, l'Europe a pris conscience de sa vulnérabilité dans la sécurité d'approvisionnement des matières premières ou des technologies nécessaires à la transition énergétique. Ainsi, Bruxelles s'est fixé en février l'objectif de doubler la part de marché de l'UE dans les semi-conducteurs à 20% de la production mondiale d'ici à la fin de la décennie, pour réduire la dépendance à l'Asie. Pour y parvenir, la Commission a dévoilé en février un projet autorisant 42 milliards d'euros d'investissements publics en faveur du secteur.

L'Union Européenne, qui dispose de gigantesques ressources mais ne représente que 1% de la production mondiale de lithium, veut faire de même mais l'exploitation n'est pas sans conséquences. *« Il faut assumer les effets négatifs de cette transition vers un monde plus vert, à savoir la construction de mines. C'est un problème d'acceptabilité sociale pour les Européens »*, explique le journaliste. Seul le Portugal s'est lancé pour l'instant. En Serbie, on a déjà dit non à un projet de mine. Quant à la France, une quarantaine de sources ont été identifiées, notamment en Alsace et dans le Finistère. Des contestations se font déjà entendre. *« Extraire du lithium engendre une consommation d'eau importation et une artificialisation des sols autour de la mine, ce qui impacte la biodiversité »*, alerte Emmanuel Hache, économiste à IFP Energies Nouvelles. L'Union Européenne planche cependant sur le concept de *« mine durable »*. *« Cela répond à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour ne pas délocaliser notre pollution dans les pays miniers »*, souligne l'économiste.



A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

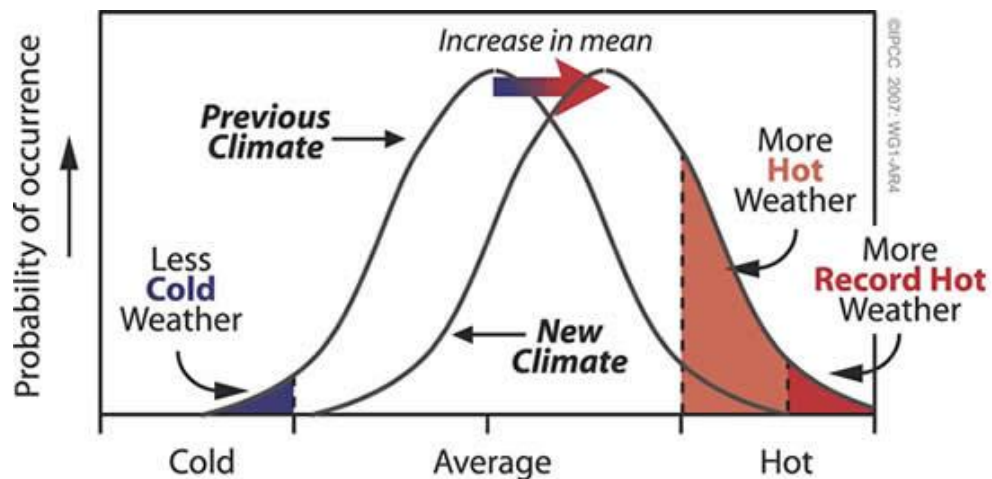
SCIENCE DE L'ATTRIBUTION : COMMENT ASSOCIER UN EVENEMENT CLIMATIQUE EXTREME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	69
UN RAPPORT MULTI-AGENCES ALERTENT SUR LES RISQUES DE FRANCHIR DES « POINTS DE BASCULE »	70
FACE A LA CRISE ENERGETIQUE, LES SUBVENTIONS AUX ENERGIES FOSSILES ONT DOUBLE EN 2021	73
LES ENERGIES RENOUVELABLES AU SOUTIEN DE LA CRISE ENERGETIQUE	75
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : LA FRANCE A LA TRAINÉ AU SEIN DE L'UE	76
LA FRANCE VEUT RATTRAPER SON RETARD DANS L'EOLIEN ET LE SOLAIRE	78
OBJECTIF 1.5°C : LES ENTREPRISES DU G7 NE SONT PAS SUR LA BONNE TRAJECTOIRE	79
JUDICIARISATION DE LA LUTTE CLIMATIQUE : LES ONG METTENT LA PRESSION	81

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Science de l'attribution : comment associer un évènement climatique extrême au changement climatique

De la mi-juin à la fin août, de grandes parties du Pakistan ont connu des précipitations records, faisant au moins 1500 morts, détruisant 1,7 million de maisons et affectant plus de 33 millions de personnes. Le pays aurait reçu plus de trois fois ses précipitations habituelles en août, ce qui en fait le mois d'août le plus humide depuis 1961. Et les deux provinces du Sud, le Sind et le Balouchistan, ont connu leur mois d'août le plus humide jamais enregistré, recevant 7 et 8 fois les volumes habituels.

Si le changement climatique rend la probabilité d'évènements climatiques extrêmes plus fréquents, plus sévères et plus long en moyenne, il est difficile d'attribuer la part de la responsabilité du changement climatique pour chaque évènements pris individuellement.



Les inondations du Pakistan sont-elles forcément attribuables au changement climatique ? C'est justement ce que cherche à établir la science de l'attribution, créée en 2004. Elle a donné naissance à un réseau de scientifiques internationaux, le World Weather Attribution (WWA), créé quant à lui en 2014. Il a déjà produit une trentaine d'études qui ont par exemple permis de faire le lien entre dérèglement climatique et la canicule qui a frappé l'Inde et le Pakistan en mars et avril dernier. Les chercheurs avaient alors conclu que le changement climatique avait rendu cet épisode trente fois plus probable. De même, il a rendu la vague de chaleur qui a frappé le Royaume-Uni en juillet au moins 10 fois plus probable.

Dans le cas des inondations de cet été au Pakistan, ils estiment également que le changement climatique a probablement augmenté les pluies de mousson extrêmes, dans une étude publiée le 26 septembre. Toutefois, les scientifiques du WWA précisent qu'il leur est parfois difficile de déterminer avec précision la contribution du changement climatique à tel ou tel événement. Dans le cas du Pakistan, ils ont comparé deux modèles : d'un côté, le maximum annuel des précipitations moyennes sur 60 jours de juin à septembre autour du fleuve Indus et le maximum annuel des précipitations moyennes sur cinq jours dans les deux provinces les plus touchées du Sind et du Balouchistan.

"Les précipitations de mousson dans le bassin de l'Indus sont très variables d'une année à l'autre. C'est en partie parce que la région est située près de la bordure ouest de la zone de mousson, où les effets

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

de la mousson ne sont pas toujours évidents. Mais aussi parce que les précipitations dans cette région sont fortement influencées par des événements de grande ampleur comme La Nina", explique Sjoukje Philip, chercheur à l'Institut météorologique royal des Pays-Bas (KNMI). Cependant, pour l'extrême pluviométrique sur cinq jours, la majorité des modèles montrent que les précipitations intenses sont devenues plus importantes à mesure que le Pakistan s'est réchauffé.

Certains de ces modèles suggèrent ainsi que les précipitations ont été entre 50 % et 75 % plus intenses que sans le réchauffement climatique. Le Pakistan y est particulièrement vulnérable : il se classe au 8e rang des pays les plus touchés au monde par les événements extrêmes, selon une étude de l'ONG Germanwatch de 2021. Pourtant, il est loin d'en être le responsable. C'est l'un des pays qui émet le moins de CO2 par habitant (0,9 tonne contre 4,5 en France ou encore 14,7 aux États-Unis).

"Les empreintes digitales du changement climatique dans l'aggravation de la canicule du début de l'année, et maintenant des inondations, fournissent des preuves concluantes de la vulnérabilité du Pakistan à de tels extrêmes. En tant que président du G77, le pays doit utiliser ces preuves lors de la COP27 pour pousser le monde à réduire les émissions immédiatement. Le Pakistan doit également demander aux pays développés de financer les pertes et dommages des populations les plus durement touchées", a plaidé Fahad Saeed, chercheur au Centre sur le changement climatique et le développement durable à Islamabad, au Pakistan.²⁵

Un rapport multi-agences alertent sur les risques de franchir des « points de bascule »

Un groupe d'organisations mondiales partenaires, coordonné par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous la direction du Secrétaire général des Nations Unies, a publié un rapport compilant les données scientifiques les plus récentes relatives aux impacts et aux réponses du changement climatique. La publication met en évidence "l'énorme fossé entre les aspirations et la réalité" et appelle à "une action beaucoup plus ambitieuse" pour contrecarrer les effets physiques et socio-économiques de plus en plus dévastateurs du réchauffement planétaire.

Intitulé "Unis dans la science", le rapport présente les contributions de l'OMM, du Global Carbon Project (GCP), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Met Office (Royaume-Uni), du Réseau de recherche sur les changements climatiques en milieu urbain (UCCRN), du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), qui est parrainé conjointement par l'OMM, la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO) et le Conseil international de la science (CIS).

Le rapport prévient qu'"il est urgent d'agir pour atténuer les émissions et s'adapter à notre climat changeant". Il note également que les catastrophes liées au climat "font reculer les progrès vers la

²⁵ Science de l'attribution : comment associer un événement climatique extrême au changement climatique – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/inondations-au-pakistan-comment-la-science-de-l-attribution-permet-de-faire-le-lien-avec-le-changement-climatique-151060.html>
- <https://news.un.org/en/story/2022/09/1127051>

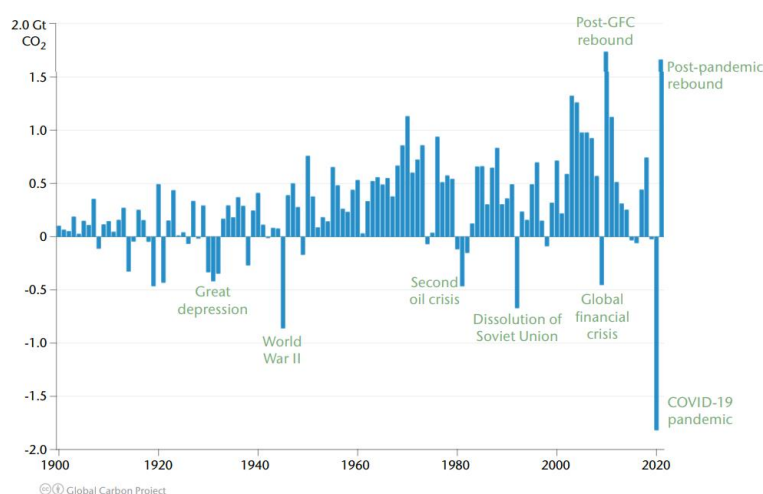
A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

réalisation des ODD et exacerbent la pauvreté et les inégalités existantes." Le rapport fournit des informations scientifiques unifiées sur certains des impacts actuels et prévus du changement climatique afin d'informer les décideurs.

Les chapitres du rapport, chacun rédigé par une ou plusieurs organisations participantes, traitent des concentrations de gaz à effet de serre (GES), des émissions et des budgets mondiaux de GES, de l'état du climat mondial en 2018-2022, des prévisions climatiques mondiales pour 2022-2026, du déficit d'émissions, des points de basculement dans le système climatique, du changement climatique dans les villes, des phénomènes météorologiques extrêmes et des impacts socio-économiques, et du soutien à l'adaptation et à la réduction des risques de catastrophe (RRC) par le biais de systèmes d'alerte précoce.

Figure : évolution annuelle des émissions de CO₂ (1900-2021)



Le rapport met en évidence cinq messages clés :

1. Les concentrations de GES dans l'atmosphère continuent d'augmenter. Les émissions de combustibles fossiles ont désormais dépassé les niveaux pré-pandémiques après une baisse temporaire due aux blocages liés au COVID-19 en 2020 et 2021.
2. Ces dernières années, les températures mondiales et la chaleur des océans ont atteint des sommets. Pour l'avenir, "il y a 48 % de chances que, pendant au moins une année au cours des cinq prochaines années, la température moyenne annuelle soit temporairement supérieure de 1,5 °C à celle de 1850-1900."
3. Les promesses d'atténuation sont insuffisantes pour atteindre l'accord de Paris sur le changement climatique. Des mesures plus ambitieuses sont nécessaires pour empêcher le réchauffement continu qui augmente la probabilité de "points de basculement", ou de changements irréversibles dans le système climatique.
4. Les effets du changement climatique touchent des milliards de personnes dans le monde. Les villes sont responsables de près de 70 % des émissions d'origine humaine. Les populations urbaines seront confrontées à des impacts socio-économiques croissants, et ce sont les plus vulnérables du monde qui en souffriront le plus.

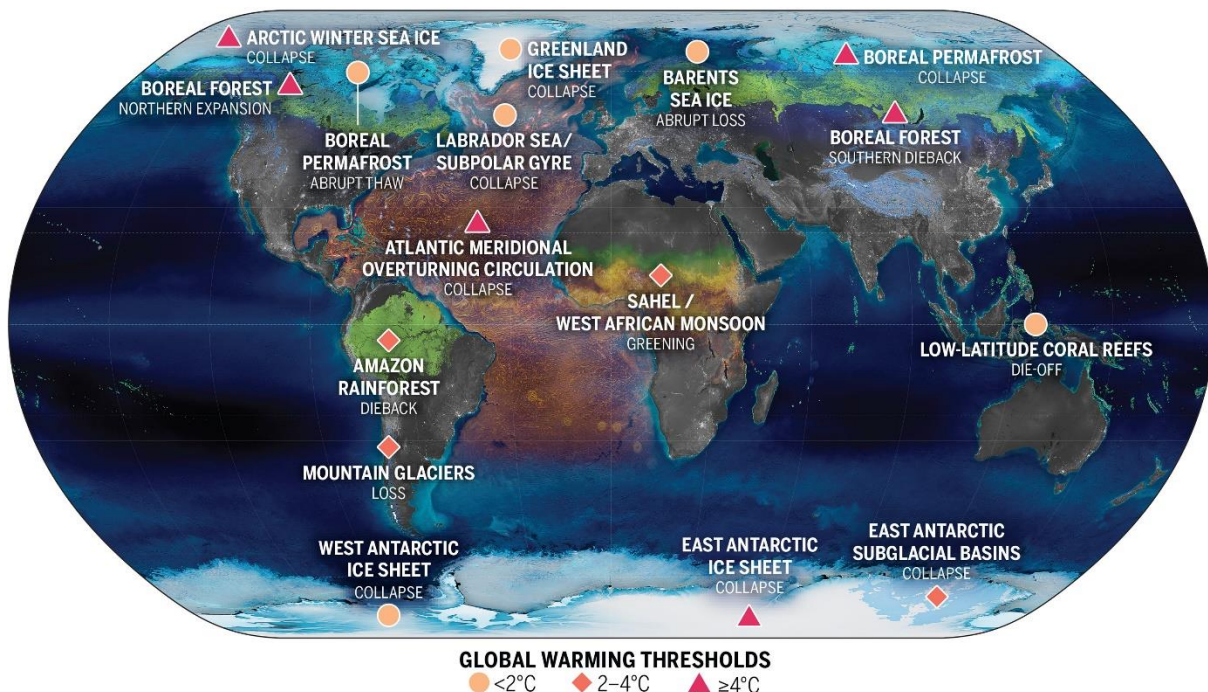
A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

5. L'adaptation est essentielle pour réduire les risques d'impacts climatiques. Les systèmes d'alerte précoce peuvent sauver des vies, réduire les pertes et les dommages, contribuer à la RRC et soutenir l'adaptation au changement climatique.

Cette étude fait écho à une publication parue le 9 septembre dans la revue Science. Celle-ci est une synthèse de plus de 200 publications scientifiques, menées afin de mieux prévoir les seuils de déclenchement de ces points de rupture, "au-delà duquel un système se réorganise, souvent brutalement et/ou de manière irréversible", selon la définition du Groupe d'experts sur le climat de l'ONU (Giec). Ce sont des phénomènes qui déclenchent, de manière indépendante et inéluctable, d'autres conséquences en cascade. Les premières analyses sur le sujet estimaient leur seuil de déclenchement dans une fourchette de 3 à 5°C de réchauffement.

Au total, les chercheurs ont identifié 16 points de bascule, qui se déclencheraient au fur et à mesure que le réchauffement climatique se poursuivrait. Ainsi, entre 1,5°C et 2°C, les objectifs fixés par l'Accord de Paris, cinq points de bascule supplémentaires deviennent possibles, tels que des changements dans les vastes forêts du Nord et la perte de presque tous les glaciers de montagne ou encore la perturbation d'un courant marin majeur de l'Atlantique (l'AMOC). À 2°C, les moussons en Afrique de l'Ouest et au Sahel seraient impactées, la forêt amazonienne se transformerait en savane et les glaciers de l'Antarctique Est disparaîtraient.

Carte : points de bascule potentiellement franchis selon le niveau de réchauffement moyen



Source : Science.

Ces effets dévastateurs dépendent de la durée du réchauffement, explique l'auteur principal de l'étude, David Armstrong McKay : si les 1,5°C s'installent pendant 50 ou 60 ans, la planète devra faire face aux pires conséquences. Mais ces points de bascule vont très peu aggraver le réchauffement en

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

lui-même, ajoute-t-il, estimant que l'humanité peut encore limiter les dégâts pour la suite. *"Ça vaut toujours la peine de réduire nos émissions aussi rapidement que possible"*, plaide le scientifique. Il est en effet primordial de rappeler que dans la lutte contre le changement climatique, chaque dixième de degré compte.²⁶

Face à la crise énergétique, les subventions aux énergies fossiles ont doublé en 2021

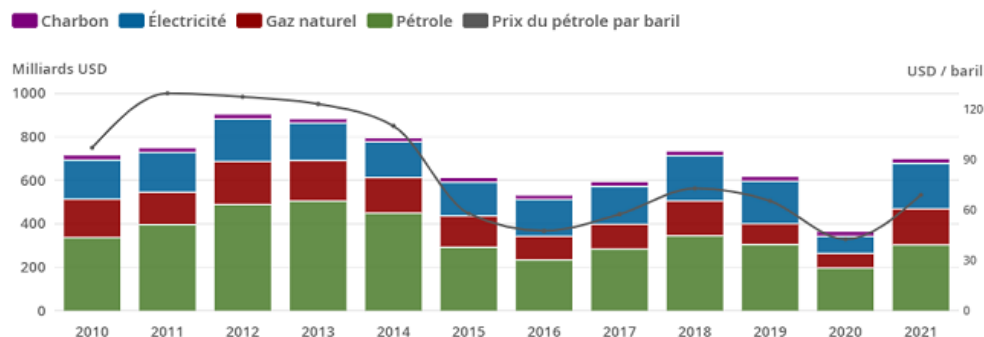
Pas de changement de cap. Les subventions aux énergies fossiles repartent à la hausse en 2021, selon une nouvelle étude publiée début septembre par l'OCDE qui couvre les 51 plus grandes économies, représentant 85 % du total des approvisionnements en énergie de la planète.

Après la forte baisse de 2020 due à la pandémie de Covid-19, le soutien public apporté aux combustibles fossiles a ainsi presque doublé sur un an, passant de 362 milliards de dollars à 697 milliards, dépassant même le niveau de 2019, qui représente la dernière année de référence.

"La tendance repart à la hausse, en raison de la hausse des prix de l'énergie associée à la reprise de l'économie mondiale, après une année 2020 particulière. On aurait pu espérer que les gouvernements profitent de la pandémie, dans un contexte de consommation faible et de prix bas, pour changer de braquet mais cela n'a pas eu lieu", selon Grégoire Garsous, analyste au sein de l'OCDE.

Figure : soutien aux combustibles fossiles par produit énergétique

Estimations combinées G20-AIE (51 économies)



Note : Les estimations combinées OCDE-G20 et AIE, issues de la fusion des estimations d'écarts de prix de l'AIE et de l'inventaire OCDE-G20, couvrent 51 économies : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, République populaire de Chine, Corée, États-Unis, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Fédération de Russie, République de Turquie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brunei Darussalam, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Gabon, Ghana, Irak, Iran, Kazakhstan, Koweït, Libye, Malaisie, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sri Lanka, Taipei chinois, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Ukraine, Venezuela, Viet Nam. Les données sont exprimées en USD constants de 2021. On notera que les données relatives à 2021 sont préliminaires. Sources : Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles ; Analyse de l'AIE.

Selon les données de l'OCDE, les transferts budgétaires et allègements fiscaux liés aux énergies fossiles dans les seules économies du G20 sont passés de 147 milliards de dollars en 2020 à 190 milliards de dollars en 2021. *"Le soutien aux producteurs a atteint des niveaux que l'OCDE n'avait encore jamais constatés dans le cadre de ses activités de suivi"* note l'organisation. Le soutien aux consommateurs a quant à lui

²⁶ Un rapport multi-agences alertent sur les risques de franchir des « points de bascule » - pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/au-niveau-de-rechauffement-actuel-cinq-points-de-basculer-sont-sur-le-point-d-etre-franchis-151034.html>
- <http://sdg.iisd.org/news/multi-agency-climate-science-report-warns-about-tipping-points/>
- https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11308
- <https://www.science.org/doi/10.1126/science.abn7950>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

été porté à 531 milliards de dollars en 2021, soit plus de trois fois son niveau de 2020, sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie.

De nombreux gouvernements ont en effet mis en place des mesures de protection pour soutenir les populations. En France par exemple, plusieurs dispositifs ont été déployés tels que la remise à la pompe, le chèque énergie ou encore le bouclier tarifaire, sans forcément cibler les ménages les plus vulnérables ou les plus touchés par les hausses de prix. Depuis l'automne 2021, ces dispositifs ont déjà coûté 24 milliards d'euros, selon le ministère de l'Economie et des Finances.

Dans une autre étude publiée début juillet, l'OCDE calcule qu'entre octobre 2021 et décembre 2022, les mesures de soutien public mises en œuvre dans 42 économies pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie à court terme auront coûté au total 246 milliards de dollars d'argent publics, dont 169 milliards au profit des énergies fossiles.

"Beaucoup de gouvernements modifient les prix à la consommation et donc le signal prix pour les consommateurs qui n'ont plus autant d'incitations à réduire leur consommation ou à chercher des alternatives aux énergies fossiles. Ce choix met de côté les objectifs climatiques", analyse Grégoire Garsous. "C'est une situation très compliquée car certaines personnes ne peuvent absolument pas se passer des hydrocarbures. Mais ce que nous recommandons c'est de prendre des mesures ciblées et qui ne viennent pas modifier les prix", poursuit-il.

L'AIE produit des estimations des subventions aux combustibles fossiles en comparant les prix sur les marchés internationaux et les prix payés par les consommateurs nationaux qui sont maintenus artificiellement bas à l'aide de mesures telles que la réglementation directe des prix, les formules de tarification, les contrôles ou taxes aux frontières et les mandats d'achat ou d'approvisionnement nationaux.

"Les subventions aux combustibles fossiles sont un obstacle à l'émergence d'un avenir plus durable, mais les problèmes auxquels les pouvoirs publics sont confrontés lorsqu'ils tentent de les surmonter sont exacerbés en période de hausse et de volatilité des prix de l'énergie", constate Fatih Birol, le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), également partie prenante dans ces travaux. "Accroître l'investissement dans les technologies et les infrastructures des énergies propres est la seule solution durable à la crise énergétique mondiale actuelle, et le meilleur moyen de réduire l'exposition des consommateurs aux coûts élevés des combustibles".

En outre, l'OCDE alerte sur le fait que ces subventions néfastes pour l'environnement devraient encore progresser en 2022, dans un contexte de hausse continue des prix, exacerbée par la guerre en Ukraine. Ce qui va à l'encontre de l'objectif de neutralité carbone et des nombreux engagements pris pour mettre fin aux subventions aux énergies fossiles à laquelle appellent régulièrement les deux institutions... en vain.²⁷

²⁷ Face à la crise énergétique, les subventions aux énergies fossiles ont doublé en 2021 – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-fossiles/isr-rse/avec-la-crise-energetique-les-subventions-aux-combustibles-fossiles-ont-presque-double-en-2021-151015.html>
- <https://www.iea.org/news/support-for-fossil-fuels-almost-doubled-in-2021-slowng-progress-toward-international-climate-goals-according-to-new-analysis-from-oecd-and-iea>
- <https://www.oecd.org/newsroom/support-for-fossil-fuels-almost-doubled-in-2021-slowng-progress-toward-international-climate-goals-according-to-new-analysis-from-oecd-and-iea.htm>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Les énergies renouvelables au soutien de la crise énergétique

Avec l'envolée des prix de l'énergie, les énergies renouvelables sont devenues une poule aux œufs d'or pour l'État qui aura accès à une manne financière inédite pour financer la prolongation en 2023 du bouclier tarifaire destiné à atténuer la flambée des prix du gaz et de l'électricité sur la facture des usagers.

Le gouvernement a annoncé le 14 septembre la prolongation du bouclier tarifaire en 2023, avec une hausse des prix de l'électricité et du gaz qui sera limitée à 15%.

Sans ce nouveau « bouclier », les tarifs auraient augmenté de 120%, assure le gouvernement. A charge pour l'État de financer l'écart de recettes pour les distributeurs d'énergie : le bouclier version 2023 va creuser la dette de la France de 16 milliards d'euros, 11 milliards pour le gaz et 5 milliards pour l'électricité pris en charge par l'État pour soulager la facture des ménages, petites entreprises, copropriétés et des plus petites communes.

En « brut », la facture s'élève en réalité à quelque 45 milliards d'euros dont 11 milliards pour le gaz et 34 milliards pour l'électricité, mais l'État compte en déduire une manne financière de 29 milliards récupérés sur les entreprises d'énergies renouvelables (EnR).

Du fait du contexte exceptionnel de crise des prix de gros de l'électricité et du gaz, le secteur des EnR a en effet généré de juteuses recettes qu'il va devoir reverser à l'État, selon un mécanisme de compensation que la Commission européenne voudrait généraliser à toute l'Europe. Un outil qui permet « *de financer très largement ce bouclier tarifaire sur l'électricité et sur le gaz* », selon Bercy.

Dans le détail, sur 45 milliards, Bercy va déduire 9 milliards au titre de la CSPE, la contribution au service public de l'électricité, qui ne sera pas versée par l'État à ces entreprises d'énergie renouvelable électrique pour compenser leur rémunération, une dépense donc évitée.

L'État compte en outre sur le reversement de « *19 milliards d'euros de bénéfices qui sont faits par les énergéticiens sur l'électricité solaire, éolienne* », a détaillé Bruno Le Maire, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le 14 septembre. A cela s'ajoute un milliard d'euros de recettes additionnelles de l'hydroélectricité de la compagnie nationale du Rhône (CNR).

Le retour de cette manne dans la bourse de l'État s'explique par un retournement inédit du mécanisme de soutien de l'État aux opérateurs, qui prend à sa charge le risque des investissements en EnR mais dont le principe repose sur le donnant-donnant.

Ainsi, quand le prix du marché est inférieur au prix de rachat garanti par l'État, des compensations sont versées aux entreprises. A contrario, c'est aux opérateurs de rendre des recettes à l'État lorsque le prix du marché dépasse le prix prévu dans le contrat avec l'État, ce qui est le cas de figure actuel. Les cours sur les marchés de gros de l'électricité sont allés jusqu'à dépasser 1 000 euros le mégawattheure en août, contre moins de 50 euros avant le déclenchement du conflit en Ukraine.

-
- <https://www.argusmedia.com/en/news/2365934-fossil-fuel-support-almost-doubled-in-2021-iea-oecd>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

« Ce qui constituait les années précédentes des charges pour le budget de l'État représente pour la première fois une recette pour les finances publiques », indiquait cet été la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le gendarme du secteur.²⁸

Protection de l'environnement : la France à la traîne au sein de l'UE

De la pollution de l'air et de l'eau à la chasse aux oiseaux, en passant par les méfaits du bruit, l'état des forêts, le gaspillage alimentaire ou la lutte contre les espèces envahissantes : la Commission européenne a examiné la façon dont la France met en œuvre les politiques environnementales communes. Il s'agit d'un exercice mené pour la troisième fois depuis 2016 dans chacun des vingt-sept Etats membres. À l'occasion de cette publication, jeudi 8 septembre, le commissaire Virginijus Sinkevicius s'est réjoui des « *progrès accomplis dans certains domaines* », mais s'est aussi déclaré « *préoccupé* » par le fossé qui continue de se creuser entre les dispositions adoptées et leurs applications réelles, ce qui, selon lui, « *nous rend tous plus vulnérables à la pollution environnementale et aux risques connexes* ». Il a appelé les Etats à faire bon usage de ces analyses et des suggestions qu'elles contiennent.

Le bilan de la Commission ne permet pas la comparaison directe entre pays, mais il fournit des indicateurs qui soulignent le retard de la France dans nombre de secteurs par rapport aux moyennes européennes, à quelques exceptions près, comme l'économie circulaire et la gestion des déchets. Le pays artificialise ses sols à un rythme plus soutenu que la moyenne (143 m² par km², contre près de 84 dans l'ensemble de l'UE entre 2012 et 2018). Il cultive proportionnellement moins en bio (8,71 % de ses surfaces agricoles contre 9,07 %). Il a, jusqu'à présent, traîné les pieds pour compléter son réseau de zones protégées : en 2021, 12,9 % de sa surface terrestre en était couverte contre 18,5 % au total chez les Vingt-Sept.

De surcroît, ses émissions de gaz à effet de serre diminuent de façon moins marquée que la moyenne, tandis que ses subventions aux combustibles fossiles (11,5 milliards d'euros en 2019, soit 0,48 % de son PIB) sont légèrement supérieures. Pour résumer, Paris n'a pas réussi à relever les trois défis qui lui avaient été lancés lors du bilan précédent en 2019 : protéger sa biodiversité, améliorer la qualité de l'air et celle de l'eau. Sept procédures d'infraction courent à son encontre sur ces trois thèmes, notamment pour les fortes concentrations de nitrates dans l'eau potable.

Paradoxalement, la France n'est pas à la traîne pour la part globale de ses investissements environnementaux dans son PIB : 0,78 % par an entre 2014 et 2020 – la moyenne de l'UE se situe entre 0,6 % et 0,7 %, allant de 0,3 % en Irlande à 1,91 % en Bulgarie. Mais il va lui falloir atteindre 0,82 % de son PIB pour être à la hauteur des besoins d'ici 2027, selon les estimations rapportées par la Commission. Cette dernière souligne au passage que les redistributions européennes soutiennent « *de manière significative* » les politiques des Etats membres.

²⁸ Les énergies renouvelables au soutien de la crise énergétique – pour en savoir plus :

- <https://www.euractiv.fr/section/economie/news/les-energies-renouvelables-une-poule-aux-oeufs-dor-en-ces-temps-de-crise/>
- <https://www.greenunivers.com/2022/07/avec-lenvolee-des-prix-les-enr-ne-coutent-plus-rien-a-letat-295078/>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

La France devrait ainsi recevoir près de 40 milliards d'euros au titre de la reprise et de la résilience pour la période 2021-2026, dont 20 milliards pour la transition verte, et près de 18 milliards d'euros pour la cohésion (2021-2027), dont 2,8 milliards alloués au climat et à l'environnement. Elle va en avoir besoin, notamment pour le climat. *« Entre 13 et 15 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires sont nécessaires chaque année pour que la France puisse combler son retard »* dans ce domaine, estime la Commission. Parmi les autres grosses dépenses en perspective, qui se chiffrent en milliards, il y a celles destinées à retrouver des masses d'eau en bon état écologique.

Cependant, dans les questions d'environnement, le coût n'est pas seulement financier. Le rapport rappelle les scores macabres nationaux de la pollution atmosphérique : 29 800 décès par an imputables aux concentrations de particules fines, 2 050 à la présence d'ozone et 4 970 au dioxyde d'azote. La France a déjà dû répondre devant la Cour de justice de l'Union européenne pour la contamination importante dans douze zones urbaines, elle risque fort de devoir s'acquitter de sanctions financières.

« La mauvaise qualité de l'air est une cause de mortalité majeure dans le pays, le bilan de la Commission nous conforte dans notre combat à ce sujet, commente Morgane Piederriere, responsable du service plaidoyer à France Nature Environnement (FNE). Le gros problème reste le transport de marchandises par la route, il faudrait le taxer afin d'orienter les flux vers le ferroviaire et le fluvial. Mais tant que le gouvernement n'osera pas affronter le lobby routier, on n'avancera pas. »

Son organisation ne peut qu'approuver les observations de la Commission sur les combats qu'elle mène contre la protection déficiente des oiseaux migrateurs et des cétacés, les prises accessoires de la pêche jusque dans les aires marines protégées, les pesticides épandus à l'intérieur des zones Natura 2000... La chasse à la tourterelle des bois a droit à un clair rappel à l'ordre de la part de la Commission, car elle est autorisée *« à des niveaux non durables »* et pas assez contrôlée dans le pays. *« Nous sommes cependant déçus par les remarques plutôt maigres sur l'information et la participation du public, avance la juriste, alors que nous avons pour notre part de plus en plus de mal à avoir des renseignements, sur des installations dangereuses notamment. »*

Le rapport qualifie de *« problème »* la qualité de l'information sur la prévention des accidents industriels majeurs que peuvent provoquer les installations Seveso. Celles classées au niveau le plus élevé de dangerosité ont donné lieu à l'ouverture d'une procédure d'infraction parce que leur communication est insuffisante à l'égard du public. Il est indiqué par ailleurs que, sur les 6 850 installations industrielles classées soumises à une autorisation, les élevages intensifs de volailles et de porcs arrivent en tête, devant les décharges de déchets.

Enfin, Morgane Piederriere regrette le manque de sévérité du rapport sur le sujet de l'accès à la justice environnementale. *« Nous considérons que le droit de l'environnement régresse depuis dix ans »*, explique-t-elle. La Commission relate qu'elle a proposé à la France des actions prioritaires à mener pour améliorer l'information du public sur cette question. Depuis lors, *« les progrès accomplis sont limités »*, note-t-elle sobrement.²⁹

²⁹ Protection de l'environnement : la France à la traîne au sein de l'UE – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/09/09/protection-de-l-environnement-la-france-en-retard-par-rapport-a-la-moyenne-europeenne_6140906_3244.html
- https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_5367

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

La France veut rattraper son retard dans l'éolien et le solaire

Alléger les procédures administratives, faire baisser la facture d'électricité des riverains d'éoliennes, installer des panneaux solaires en bord d'autoroutes et sur les cultures agricoles : le gouvernement a dévoilé le 26 septembre son projet de loi pour faire rattraper à la France son grand retard sur les énergies renouvelables.

Le pays a généré en 2021 le quart de son électricité avec des renouvelables, une part plus faible qu'ailleurs en Europe en raison de la forte proportion du nucléaire. Mais la demande en électricité étant appelée à exploser avec l'électrification des transports et de l'industrie, le gouvernement veut accélérer à la fois les renouvelables et le nucléaire.

Très attendu et salué par le secteur énergétique, le projet de loi ne suffira pourtant pas à lui seul, d'autres mesures d'incitation étant attendues, en particulier sur l'éolien terrestre.

Les projets de production d'énergie renouvelable devront répondre à une "raison impérieuse d'intérêt public majeur", stipule le projet de loi. Ce statut juridique, qui ne les dispense pas de démonstration environnementale, les renforce en cas de contentieux en justice. Plus généralement, pour Daniel Bour, président du syndicat du solaire Enerplan, "cette loi est importante car c'est l'affirmation forte qu'on a une urgence climatique et énergétique", une vraie reconnaissance.

Trouver de l'espace pour ces équipements est un enjeu majeur. Le projet de loi stipule que des centrales photovoltaïques "peuvent être autorisées sur des friches" (bords d'autoroutes, sols pollués...). Il impose même l'équipement progressif des parkings extérieurs de plus de 2 500 m², en commençant par ceux de plus d'un hectare, avec ombrières et végétalisation. Sauf en cas de "contraintes techniques, de sécurité, architecturales" ou économiques. Un amendement gouvernemental ultérieur doit favoriser l'agrivoltaïsme, l'installation de parcs solaires en terrains agricoles.

Le texte veut organiser débats publics et certaines procédures environnementales en parallèle. Surtout, alors que la France vise le déploiement d'environ 50 parcs marins d'ici 2050 mais n'en a que sept dans les tuyaux à ce jour, il veut mutualiser les débats sur leur localisation, afin de tenir les délais.

Pour faciliter l'acceptation des infrastructures, l'idée est d'en partager les revenus avec les riverains et les communes. Distance et montant restent à définir, mais le ministère évoque un rayon de cinq kilomètres et 200 euros annuels pour un ménage chauffé à l'électricité. Autre mesure pour les riverains, "les lignes électriques sont réalisées en souterrain, sauf à démontrer" que cela est "dommageable pour l'environnement, techniquement excessivement complexe ou financièrement disproportionné".

D'ici la fin octobre, le projet de loi commencera son parcours au Sénat, où le ministère escompte un "climat constructif". À l'Assemblée, le gouvernement devra faire avec une majorité relative, et une extrême droite et une part de la droite hostiles à l'éolien terrestre.

-
- https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:784da925-2f5e-11ed-975d-01aa75ed71a1.0017.02/DOC_1&format=PDF

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Face au cas particulier de l'éolien terrestre, qui concentre la fronde contre les énergies renouvelables, Emmanuel Macron, lui-même prône de diviser par deux le rythme de déploiement de l'éolien terrestre jusqu'ici prévu. Il a souligné qu'il allait en falloir malgré tout. "On devra faire de l'éolien sur terre", a-t-il dit jeudi depuis le parc marin de Saint-Nazaire, ajoutant qu'il faudrait "ouvrir le jeu" pour moins le concentrer sur certaines régions. Un message de clarification salué par le Syndicat des énergies renouvelables.

Plus encore peut-être que le projet de loi, la filière a aussi salué la diffusion aux préfets d'une circulaire leur demandant de "faire leur révolution culturelle", en accélérant le traitement des dossiers. Selon France énergie éolienne, 120 dossiers éoliens complets sont aujourd'hui en attente d'exécution préfectorale.

Enfin, est ardemment demandé un renfort d'effectifs des services de l'État instruisant ces sujets. La ministre a confirmé leur renforcement, une première depuis 20 ans selon elle.³⁰

Objectif 1.5°C : les entreprises du G7 ne sont pas sur la bonne trajectoire

Un rapport publié le 6 septembre révèle que les objectifs climatiques des entreprises des pays du G7 sont insuffisants pour atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius par rapport au niveau préindustriel fixé par l'accord de Paris.

Le réchauffement de la planète atteindrait 2,7 °C si les engagements actuels en matière d'émissions pris par les grandes entreprises des pays du G7 étaient reflétés à l'échelle mondiale. C'est ce que révèle un nouveau rapport du CDP, un organisme international à but non lucratif qui étudie les impacts environnementaux à l'échelle mondiale et aide les investisseurs, les entreprises et les villes à évaluer leur impact sur l'environnement.

Cela dépasse largement la fourchette de 1,5°C à 2°C fixée dans l'accord de Paris adopté il y a sept ans — un objectif qui, selon les scientifiques, doit être atteint pour éviter les effets les plus catastrophiques du changement climatique.

Selon le CDP, l'analyse doit servir de signal d'alarme avant la COP27, ce sommet international consacré au climat qui se tiendra en novembre à Sharm el-Sheikh en Égypte. L'analyse a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 4 000 grandes entreprises provenant de divers secteurs, notamment la production d'électricité et l'industrie lourde.

Elle a montré que ce sont les entreprises canadiennes et japonaises qui ont obtenu les moins bons résultats, avec un rythme de décarbonation entraînant, respectivement, un réchauffement de 3,1 °C et 2,9 °C.

Les entreprises américaines obtiennent des résultats presque aussi mauvais, les engagements climatiques qu'elles ont annoncés entraînant un réchauffement de la planète de 2,8 °C.

³⁰ La France veut rattraper son retard dans l'éolien et le solaire – pour en savoir plus :

- <https://www.connaissancedesenergies.org/afp/le-projet-de-loi-pour-pousser-solaire-et-eolien-et-rattraper-le-retard-francais-220926>
- <https://www.boursorama.com/actualite-economique/actualites/energies-renouvelables-un-projet-de-loi-pour-rattraper-le-grand-retard-de-la-france-fc75907ec81d50f60829c478754ddfe2>

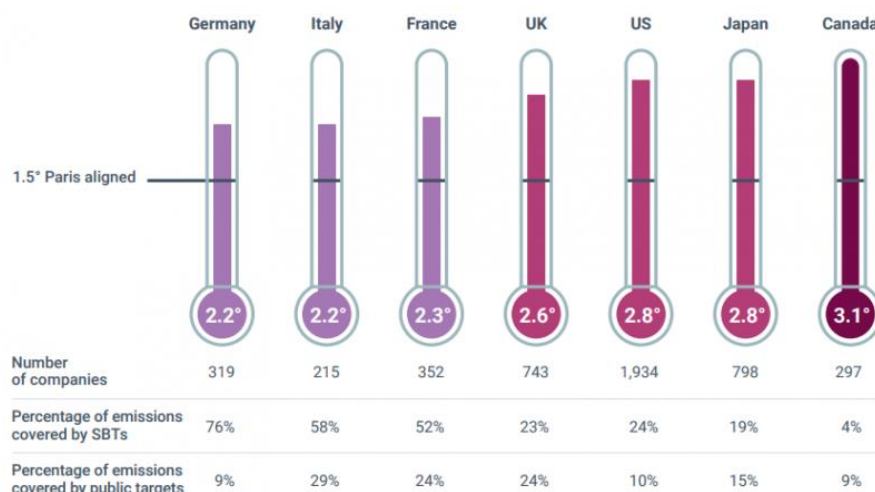
A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

En comparaison, les entreprises européennes s'en sortent beaucoup mieux, même si, collectivement, elles ne sont pas non plus en phase avec les objectifs de l'accord de Paris. Les entreprises allemandes et italiennes ont été associées à un réchauffement de 2,2 °C, suivies par la France (2,3 °C) et le Royaume-Uni (2,6 °C).

« *D'autres régions ne suivent pas le rythme de l'Europe* », peut-on lire dans le rapport, qui souligne que les entreprises américaines sont collectivement sur la voie d'une augmentation de la température de 2,5 °C, tandis que leurs homologues asiatiques se dirigent vers 3 °C.

Certains États membres de l'UE sont toutefois à la traîne. Par exemple, les entreprises belges, luxembourgeoises et autrichiennes sont toutes associées à un réchauffement de 3 °C. La Grèce, quant à elle, se situe en bas du classement européen, avec un réchauffement de 3,1 °C.



Selon l'étude, les entreprises les plus performantes sont celles qui adhèrent à l'initiative Objectifs fondés sur la science (*Science Based Targets*, SBTi), un programme d'action des entreprises en faveur du climat mené par le CDP et soutenu par le Pacte mondial (*Global Compact*) des Nations unies, l'Institut des ressources mondiales (*World Resources Institute*) et le Fonds mondial pour la nature (*World Wide Fund for Nature*, WWF).

Alors que plus de 90 % des entreprises françaises et allemandes ont adopté de tels objectifs, le CDP indique qu'un grand nombre d'entreprises américaines et canadiennes n'en ont pas du tout. Au Canada, par exemple, seulement 43 % de toutes les émissions déclarées sont couvertes par un objectif vérifiable.

« *Il est inacceptable pour un pays, et encore moins pour les économies les plus avancées du monde, de compter des industries affichant si peu d'ambition collective* », a déclaré James Davis, associé, Services financiers chez Oliver Wyman, un cabinet de conseil en gestion qui a participé à l'étude.

Côté bonnes nouvelles, le secteur européen de l'électricité fait tout de même figure de pionnier. Il est ainsi le seul secteur industriel à atteindre une température inférieure à 2,0 °C, à savoir 1,9 °C.

Selon l'étude, environ 42 % des compagnies d'électricité de l'UE sont alignées sur l'objectif de 1,5 °C de l'accord de Paris.

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Toutefois, pour d'autres secteurs comme celui de l'acier, du ciment et d'autres procédés industriels lourds, le résultat « *est beaucoup plus mitigé* », environ 5 % seulement des entreprises de ces secteurs ont adopté des objectifs alignés sur l'objectif de 1,5°C, reflétant en partie le fait que les voies de décarbonation dans ces industries sont peut-être plus complexes.

Selon les auteurs de l'étude, les entreprises européennes seront récompensées pour avoir pris des mesures climatiques plus audacieuses que leurs homologues américaines ou asiatiques : « *les entreprises qui sont en avance sur la courbe de décarbonation ont un coût de financement plus faible* ». En d'autres termes, ces entreprises bénéficient d'une capacité d'endettement plus élevée que les autres. Cette tendance est visible aujourd'hui dans les prêts liés à la durabilité, pour lesquels le taux d'intérêt offert aux entreprises est associé à la réalisation d'objectifs dans des domaines tels que les émissions de carbone ou l'utilisation de l'eau.³¹

Judiciarisation de la lutte climatique : les ONG mettent la pression

"Si vous continuez à nous laisser tomber, nous nous tournerons vers les tribunaux pour demander des comptes", avertissent plus d'une vingtaine d'associations, dont Notre Affaire à tous en France dans une lettre publiée le 27 septembre. Ces ONG implantées en Afrique, Amérique du Nord et du Sud, Asie, Australie ou Europe pressent leurs gouvernements de "*changer de cap*" lors de la prochaine COP27 sur le climat, faute de quoi elles menacent de les poursuivre en justice. Le grand rendez-vous international des négociations climatiques se tiendra à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 6 au 18 novembre prochains.

En théorie, ce sommet doit notamment permettre de relever l'ambition climatique et de trouver un accord sur un objectif mondial sur l'adaptation mais les craintes de la société civile sont immenses. En effet, alors que la coopération sino-américaine est au point mort, les pays du Sud sont remontés autour du sujet crucial des financements climat.

Alors, pour mettre la pression sur les États avant ce rendez-vous crucial, les associations demandent aux gouvernements d'agir de manière radicale pour limiter le réchauffement climatique et en atténuer les effets catastrophiques. "*La COP27 est l'occasion pour vous de changer de cap : de minimiser l'ampleur des souffrances et des violations des droits humains causées par votre incapacité à faire face à la crise, et de respecter vos obligations légales en vertu du droit national et international*", plaident-elles.

Parmi les signataires, Notre Affaire à Tous a déjà fait condamner l'État français par le tribunal administratif de Paris, dans le cadre de l'Affaire du siècle, soutenue par une pétition signée par plus de 2 millions de citoyens. En octobre 2021, les juges ont tenu l'État français pour "*responsable*" de manquements à ses engagements, le condamnant à réparer le "*préjudice écologique*" causé par le non-

³¹ Objectif 1.5°C : les entreprises du G7 ne sont pas sur la bonne trajectoire – pour en savoir plus :

- <https://www.cdp.net/en/articles/investor/g7-firms-failing-paris-agreement>
- <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/climat-les-entreprises-du-g7-sur-une-mauvaise-trajectoire-1786485>
- <https://www.euractiv.fr/section/climat/news/climat-les-entreprises-des-pays-du-g7-ne-respectent-pas-les-objectifs-de-laccord-de-paris/>

A l'écoute de la planète :

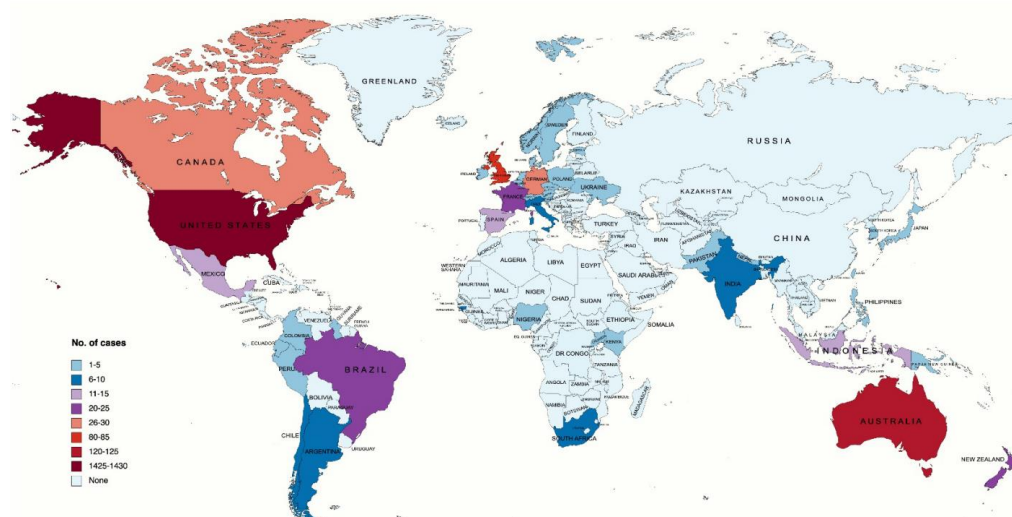
Climat, Energie & environnement

respect de ses engagements climatiques, une première au niveau mondial. Le gouvernement a jusqu'à la fin de l'année pour rattraper son retard, faute de quoi les ONG retourneront devant les juges.

En 2019, la fondation néerlandaise Urgenda avait de son côté obtenu de la Cour suprême des Pays-Bas qu'elle ordonne à l'État de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25 % d'ici fin 2020. La longue bataille juridique avait été portée par 900 citoyens néerlandais.

Depuis ces victoires juridiques, le nombre de contentieux climatiques dans le monde ne cesse d'augmenter. Depuis 2015, le nombre de litiges liés au changement climatique a plus que doublé, selon une étude publiée cet été par le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, un institut de recherche de la London School of Economics. Sur les 2002 affaires en cours, un quart a été déposé entre 2020 et 2022, constate l'étude. Ainsi, les litiges climatiques deviennent une arme de plus en plus prisée par la société civile pour faire plier les États ou encore les entreprises.

Figure : nombre de cas d'action en justice par pays (au 31 mai 2022)



Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES	84
A DECOUVRIR	86

Evènements clés

OCTOBRE

18 octobre 2022
Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

L'interdépendance a été au cœur des échanges de cet événement du Réseau Alliances intitulé « Ma planète compte sur ma région, et vice versa ». Témoignages, expériences, déjeuners thématiques et soirée sous le signe de l'économie responsable ont invité entrepreneurs, citoyens et décideurs à jouer un rôle dans la transformation de l'économie.

<https://www.responsible-economy.org/fr/>

20 octobre 2022
Paris, France

Forum national des associations & des fondations

16^e édition de ce rendez-vous incontournable du secteur associatif, de la philanthropie et de l'ESS. Cette journée de formation, d'information et d'échanges a été l'occasion de débattre autour des grands enjeux du secteur associatif pour sensibiliser à la cause non lucrative, susciter l'engagement, digitaliser et faire grandir les associations.

<https://www.forumdesassociations.com/fr/>

21 octobre 2022
France

Cap 2030 vers les nouveaux modèles de la culture

Ce webinaire prospectif a mis en débat les enjeux des modèles socio-économiques de la culture, d'une diversité d'acteurs et de leurs interactions.

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse

NOVEMBRE

2 - 30 novembre 2022
France

Mois de l'innovation publique

Cette 9^e édition a pour objectif : penser et donner à voir l'innovation publique ! La Délégation Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) fédère un ensemble d'événements organisés par tous les acteurs publics : agents de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics sanitaires et sociaux.

<https://www.modernisation.gouv.fr/mois-de-linnovation-publique/programme>

26 octobre - 30 novembre 2022
France

Mois de l'ESS

Cet événement national met en lumière les savoir-faire et activités des femmes et hommes porteurs de projets, entreprises, organisations et collectifs qui se mobilisent dans les territoires pour porter, présenter et faire connaître l'économie sociale et solidaire au plus grand nombre.

<https://lemois-ess.org/le-mois-de-l-ess>

3 novembre 2022
Paris, France

Colloque "ODD 17: les impacts du faire alliance"

Ce colloque va présenter la 1^{ère} étude d'impact sur l'ODD 17 à l'échelle de la France, et dévoiler la vision des Français sur leurs fragilités et les alliances.

<https://www.lerameau.fr/>

10 novembre 2022
France

Expérimentations collectives sur les territoires

Ce webinaire du Réseau des pionniers des alliances en Territoire mettra en relief les spécificités du rôle des catalyseurs territoriaux dans les expérimentations collectives.

<https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/les-webinaires-du-reseau>

15 novembre 2022
Paris, France

Ecole de Paris du Management

C'est sur le thème « Accompagner les projets de territoires » que Michaël RESTIER, directeur de l'ANPP interviendra, lors de cette session du séminaire « Economie & Sens ». La thématique 2022 porte sur l'ingénierie de l'alliance.

<https://www.ecole.org/fr/seance/1510-accompagner-les-projets-de-territoire>

17 novembre 2022
France

Cap 2030 vers les nouveaux modèles de l'habitat

Ce webinaire prospectif va mettre en débat les enjeux des modèles socio-économiques autour d'une diversité d'acteurs et leurs interactions.

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse

17 et 18 novembre 2022
Lille, France

Journées françaises de l'évaluation

Organisées par la Société Française de l'Évaluation, ces Journées vont porter sur « Les nouveaux espaces de l'évaluation » : territoires, acteurs et circulation des savoirs.

<http://www.sfe-asso.fr/content/journees-francaises-de-levaluation-2022>

22 novembre 2022
Lille, France

Académie Synopia

C'est sur le thème « Comment les transitions économiques peuvent-elles fabriquer de la cohésion ? » que l'Académie Synopia va s'articuler autour de 7 tables rondes et de grands témoins. Cet événement a été préparé en amont par des interviews de partenaires et des groupes de travail sur 5 thématiques.

<https://www.synopia.fr/category/academie-synopia-3-2022/>

22 au 24 novembre 2022
Paris, France

Salon des Maires & des Collectivités locales

Organisé par l'AMF, ce Salon aura comme fil rouge « Ici, nous cultivons des solutions. » Il fédère élus, agents et partenaires des Territoires.

<https://www.salondesmaires.com/>

25 novembre 2022
Dijon, France

Rencontres du Développement Durable Dijon, France

Les Rencontres du Développement Durable 2022 approfondiront les échanges menés par Open Diplomacy, depuis leur création en 2020 sous le haut patronage du président de la République à l'occasion du 5e anniversaire des ODD. Elles ont pour fil rouge « Entreprenez la France de 2030 ». Dijon sera la 6^e étape de ces Rencontres et aura pour objet « Territorialiser les transitions ».

<https://www.les-rdd.fr/>

France

Giving Tuesday

5^e édition de ce mouvement mondial qui célèbre et encourage la générosité, l'engagement et la solidarité. Cette journée s'adresse aux particuliers, aux organisations à but non lucratif, aux écoles, aux entreprises et aux institutions.

<https://givingtuesday.fr/>

DECEMBRE

8 décembre 2022
France

Tiers-lieux

Ce webinaire du Réseau des pionniers des alliances en Territoire mettra en relief les spécificités du rôle des catalyseurs territoriaux dans la gestion de tiers-lieux.

<https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/les-webinaires-du-reseau>

15 décembre 2022
France

Cap 2030 vers les nouveaux modèles du handicap

Ce webinaire prospectif va mettre en débat les enjeux des modèles socio-économiques d'une diversité d'acteurs et leurs interactions.

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse

A découvrir

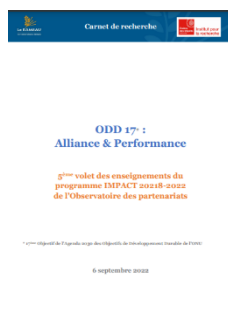
La stratégie industrielle de l'Union Européenne, concilier concurrence et défis géoéconomiques, par l'IFRI, in Cahiers du CERFA



Les principes sur lesquels l'Union européenne (UE) a basé sa puissance économique et commerciale sont progressivement battus en brèche. Ses principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et la Chine cherchent à sécuriser leurs chaînes de valeur, ce qui est susceptible de créer un découplage.

Ce phénomène est amené à s'accélérer dans un contexte d'instabilité géopolitique croissante. Le multilatéralisme et les principes du commerce international sont remis en question par un affaiblissement des institutions internationales et l'utilisation de pratiques asymétriques de marché tandis que le leadership technologique sera essentiel dans la course au leadership mondial. L'UE étant fondamentalement basée sur l'ouverture économique, elle est moins bien armée pour faire face à ces développements que d'autres acteurs mondiaux. Sa principale économie, l'Allemagne, est amenée à se montrer plus assertive si elle ne veut pas perdre en compétitivité. Tandis que l'UE développe des stratégies, des politiques et des instruments pour s'adapter au changement de contexte international et accroître sa résilience face aux crises, un changement de mentalités s'impose, en laissant de côté les intérêts politiques court-termistes ([publication à consulter](#)).

Carnet de recherche « ODD 17 : Alliance & Performance »



C'est à l'occasion du Forum Mondial 3Zéro de Convergences, le 6 septembre dernier, qu'a été publié le carnet de recherche « ODD 17 : Alliance & Performance » par Le RAMEAU, en partenariat avec l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts.

Le [carnet de recherche « Alliance & Performance »](#) retrace les enseignements de 16 ans de recherche empirique du RAMEAU, et de 5 ans d'étude d'Impact de l'ODD17 en France pilotée par l'Observatoire des partenariats. Ces travaux montrent que la France a rattrapé une partie de son retard en matière d'alliances stratégiques. Collectivités territoriales, entreprises, associations, fondations, institutions...

Cette publication vient compléter les 4 volets précédents : « [ODD 17 : les impacts du faire alliance en France](#) », « [ODD 17 : Alliance et Engagement](#) », « [ODD 17 : Alliance et Innovation](#) », « [ODD 17 : Alliance et Territoire](#) ».

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Elsa CHAUCESSE, Gauthier DENONAIN, Charles-Benoît HEIDSIECK, Antoine HERON, Oriane HOSTIN, Sidney LAMBERT-LALITTE, Katleen McLEOD-TREMAUX, Nicolas MITTON, Manon PHILIPPE, Yann ULLIAC & Lorelei URSENBACH

Maquette : Amélie FOURMY

Crédits image : Freepik

Mise en ligne sur la base « IMPACT Alliances » : Sindup (Nathan MERLET)